RAPPORT

DE LA PROCÉDURE DU CHATELET,

SUR L'AFFAIRE DES 5 ET 6 OCTOBRE;

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. CHARLES CHABROUD, Membre du Comité des Rapports.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.

RAPPORT

DE LA PROCÉDURE DU CHATELET,

SUR L'AFFAIRE DES 5 ET 6 OCTOBRE 1789,

FAIT

Les 30 Septembre et premier Octobre 1790,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE;

Par M. CHARLES CHABROUD, Membre du Comité des Rapports.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale.

MESSIEURS,

Un attentat horrible a été commis le ſix octobre; les miniſtres de la loi ont recherché les coupables; & venus dans cette enceinte, ils vous ont dit: le ſecret eſt découvert, & les coupables ſont aſſis entre vous:

Vous avez ordonné dans votre affliction profonde, à votre comité, d'éclairer ce cruel myſtère; & je vous apporte le fruit de ſes ſoins.

Quelque calme avoit ſuccédé aux agitations qu'éclairèrent

les jours à jamais célèbres de la révolution ; ce calme couvoit la tempête.

Des inquiétudes saisirent les esprits, soit que de chimériques appréhensions en fussent le principe, soit que divers incidens, qui venoient de se succéder, eussent dénoncé des dangers réels, soit que les chimères & la réalité eussent été combinées & mises à profit par quelque faction méditant des complots.

Une résolution soudaine est prise & exécutée ; la capitale laisse échapper un peuple immense, impatient de sa situation, qui va remplir Versailles & demander son salut à l'assemblée nationale & au roi.

Peut-être des scélérats sont répandus dans cette multitude ; ils la gouvernent à leur gré, elle est un instrument mobile, dont ils abusent dans leurs desseins.

L'asyle du monarque est environné, sa garde est menacée ; le sang coule ; mais quelque aggression, quelque imprudente bravade n'a-t-elle pas provoqué ce malheur ?

L'armée parisienne accourt ; des citoyens qui ont conquis la liberté répriment la licence ; l'ordre renaît, la nuit s'achève dans le silence.... dans un silence perfide.

Le jour paroît pour donner le signal des forfaits. -- Les barrières sont forcées ; les gardes du roi sont massacrés aux portes de son palais ; une bande homicide s'avance. Dans sa fureur elle vomit des imprécations, dans ses blasphêmes elle ne respecte rien, dans son ivresse elle est capable de tous les crimes. -- Elle est aux portes de la reine... D'intrépides guerriers combattent ; mais ils succombent ; il n'y a plus de résistance ; il n'y a presque plus d'espace entre ces tigres & l'épouse de Louis XVI.

Rassurez-vous : un respect involontaire va retenir leurs pas ; la majesté du lieu est le rempart qu'ils n'oseront franchir, & le crime n'ira pas jusqu'à son dernier excès.

Voilà une esquisse, & vous demandez un tableau ;

vous desirez que l'on vous montre les causes qui amenèrent cette subite convulsion, que l'on remonte, s'il est possible, jusqu'à la première étincelle qui commença cet incendie affreux, que l'on développe devant vous les détails d'une abomination qui semble se multiplier par toutes ses circonstances.

C'est un labyrinthe à parcourir, & l'on a peine à saisir le fil qui doit guider dans ses détours.

En ce temps critique d'une révolution qui met tout en mouvement, au milieu de l'action & de la réaction rapides des intérêts qui se croisent, l'esprit de parti répand son influence & s'empare même du passé.

Vous avez été presque les témoins d'un événement qu'à peine vous reconnoissez dans ses versions nombreuses.

Peut être un grand ascendant a tenté de diriger le jugement du peuple; peut être des desseins secrets ont été associés aux récits de la renommée; peut-être aussi le patriotisme abusé s'est abandonné à la prévention & a repoussé, sans les apprécier, des témoignages proférés par des bouches qui lui étoient suspectes.

On a crié à la coupable insouciance, lorsque les comités des recherches & les tribunaux se taisoient; on a crié à la partialité, lorsqu'une procédure solemnelle a été entreprise & poursuivie.

Des libelles ont dit que le crime triomphoit sur les ruines des loix; des libelles ont dit que l'on méditoit le renversement des nouvelles loix chères à la nation.

C'est au milieu de ces préjugés disparates, que le comité des recherches de la ville de Paris a dénoncé les crimes du 6 octobre, & que les juges du châtelet ont accompli une volumineuse information.

Des décrets en ont été la suite. La conscience des juges leur a désigné deux membres de l'assemblée na-

tionale, & voici ce qu'ils ont ordonné à leur égard.

» Attendu que MM. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans & » Mirabeau l'aîné, députés à l'assemblée nationale, pa- » roissent être dans le cas d'être décrétés, disons que » des expéditions de la présente information... seront » portées à l'assemblée nationale conformément au décret » du 26 juin dernier sanctionné par le roi.

L'assemblée nationale va donc décider s'il y aura accusation contre M. Mirabeau & M. d'Orléans.

Lorsque les juges du châtelet vinrent déposer dans votre sein cette opinion que vous allez discuter, un discours véhément sembla se mettre en opposition avec le doute sur lequel on vous consultoit; l'assurance des accusateurs parut mise à la place de la sage hésitation des juges; on eût dit qu'il n'étoit pas permis de balancer, & que votre délibération ne devoit intervenir que comme une vaine formalité.

C'est à vous, Messieurs, de désigner des accusés, s'il faut les trouver dans votre sein; mais on ne dut pas se flatter d'enchaîner votre discussion, & le secret n'est pas découvert encore, puisque vous n'avez pas prononcé.

Il a dû toutefois s'armer de quelque courage, celui qui est appelé à déchirer devant vous le voile qui couvre la vérité. Il va marcher entre des écueils; autour de lui murmurent des passions opposées qui l'attendent au retour de la carrière qu'il va fournir; & tout ce qui a droit de faire impression sur les cœurs humains, se réunit pour l'étonner dans la carrière.

Eh bien! ses regards seront attachés vers le but, & il ne les détournera point; il traversera les murmures sans les entendre, & il arrivera inflexible comme la vérité qu'il vous doit.

Lors même que les juges du châtelet ont érigé en certitude ce qui ne fut qu'un soupçon peut-être téméraire, il est permis de demander encore si les horreurs

du 6 octobre ne furent pas l'un de ces jeux cruels où le sort se plaît quelquefois à confondre la prévoyance humaine.

Cette idée n'est peut-être qu'une illusion, mais elle est précieuse ; elle conserve au milieu d'un souvenir déchirant, les forces nécessaires à une recherche pénible : si elle vient à se dissiper, elle n'en laissera que pour crier vengeance.

Plan de votre Comité.

1°. Examiner les causes éloignées ou prochaines de l'insurrection du peuple, & des excès qui en furent la suite.

2°. Rechercher si M. Mirabeau & M. d'Orléans ont eu part aux causes & aux effets.

3°. Résumer les preuves, poser des principes, & enfin conclure.

PARTIE PREMIERE.

Causes de l'insurrection & des excès commis.

Quand même la recherche des causes dont je vais vous occuper d'abord, ne seroit pas liée à la décision que les juges & le public attendent de vous, elle ne seroit pas d'une indifférente curiosité. Il est nécessaire de donner enfin des notions justes d'un événement qui, dans ses nuages, laisse aux intentions perverses trop de détours à parcourir, & sur lequel il n'existe encore pour la bonne-foi que de l'incertitude.

L'affaire du 6 octobre, étrangère en soi à la révolution, s'y trouve comme identifiée par les rapports qu'ont fait circuler les ennemis de la révolution. Il faut que le peuple soit instruit, il faut, s'il est des coupables, séparer

leur cauſe de la cauſe générale, & impoſer ſilence à une dangereuſe calomnie.

Une grande inſurrection peut avoir été méditée, mais elle peut tenir à des cauſes naturelles. On a dit que le peuple fut conduit par les agens d'une intrigue profonde; on a dit que le peuple fut ſoulevé par ſes beſoins & par l'intérêt de ſes droits menacés d'une offenſe nouvelle.

Des ſcènes ſanglantes ont été regardées tour-à-tour comme l'effet d'un haſard aveugle dans des circonſtances inopinées, & comme l'accompliſſement imparfait d'un complot heureuſement déconcerté.

Pour fixer tant d'irréſolutions, j'examine d'abord ſi un complot eſt prouvé avoir ſuſcité & l'inſurrection & les horreurs qui la ſuivirent.

J'apprécie en ſecond lieu les cauſes apparentes & naturelles des mouvemens auxquels le peuple s'eſt livré.

Enfin je tâche de découvrir comment il fut pouſſé juſqu'à des forfaits.

PARAGRAPHE PREMIER.

J'ouvre l'information; & le premier témoin, le ſieur Peltier me dit avoir ſçu par *des bruits publics* que M. d'Orléans avoit un parti formé pour s'emparer de l'adminiſtration du royaume.

Des bruits de ſociété ont appris au ſieur Lafiſſe que pluſieurs membres de l'aſſemblée nationale étoient liés à ce parti.

La dépoſition de M. Malouet énonce *de noirs preſſentimens* qu'il avoit d'une conjuration contre le roi & contre les membres de l'aſſemblée nationale *attachés aux principes conſtitutifs de la monarchie.*

Des bruits publics, des bruits de ſociété, des preſſentimens! preſque toujours ils ſont trompeurs, quel-

quefois ils ont été des précurseurs funestes & trop véridiques.

Toutefois le fait du complot n'a pas été déterminé ; nul témoin n'a montré la chaîne d'une intrigue concertée : il faut, pour dévoiler le mystère qui se dérobe, amasser des traits épars : vous attendez un tableau ; je vous en apporte cent. Vous verrez si enfin vous pourrez les lier & composer un ensemble.

J'aurai besoin de votre attention, j'aurai besoin de votre indulgence : dans cette longue suite de témoignages détachés que j'ai à mettre sous vos yeux, il n'est pas aisé d'être concis & d'être clair.

Quand il s'agit d'aller à la découverte d'un fait déterminé, on combine les preuves, on le compose de ses circonstances, & l'on arrive à former un tout par une succession de détails où l'intérêt est soutenu ; & si alors le rapporteur ne doit pas l'attention à lui-même, la chose l'obtient & le discours marche avec rapidité.

Ici je suis forcé de dépecer, pour ainsi dire, mon ouvrage. Chaque article fait comme un corps détaché, dont la liaison avec le tout est éloignée, équivoque, souvent nulle ; chaque article demande sa discussion particulière ; & dans leur longue & fastidieuse série, l'intérêt s'éteint, & il est à craindre que l'on ne soit également découragé, & de dire & d'entendre.

Je ne vous dirai pas les motifs que j'ignore, pour lesquels l'on a recueilli dans l'information du châtelet des faits & des propos que leurs dates lient aux grands événemens du mois de juillet.

Deux témoins rappellent des piques fabriquées le 14 juillet par un ouvrier de M. d'Orléans.

M. de Tonnerre indique des renseignemens à prendre sur des alarmes données alors à Cherbourg, à Cherbourg où il a grande attention d'exprimer que com-

mande un ancien officier de l'un des régimens de M. d'Orléans.

Le ſieur de Ville-Longue déclare qu'alors auſſi des domeſtiques de M. d'Orléans avoient des liaiſons dans le fauxbourg Saint-Antoine & avec un inſpecteur de police.

Il révèle un envoi de poignards, fait de Marſeille à Paris.

On apprend enſuite de l'ouvrier même que les piques avoient été commandées par les citoyens du diſtrict des filles S. Thomas.

Les éclairciſſemens indiqués ſur les alarmes de Cherbourg n'ont pas été recherchés, parce qu'on a vu probablement qu'ils n'éclairciroient rien.

Les habitudes des domeſtiques de M. d'Orléans ſont de ces faits qui ont toutes les faces, auxquelles on fait ſignifier tout ce qu'on veut, & qui par cela même ne ſignifient rien.

Quant aux poignards venant de Nice, ils avoient été ſaiſis au débarquement long-temps auparavant, & les prépoſés de la ferme générale les faiſoient paſſer à Paris avec de la gaze, produit d'une autre ſaiſie.

On déjeûnoit chez M. Malouet le 17 juillet. M. Malouet déploroit les excès qui avoient déshonoré la révolution. M. Coroller, l'un des convives, ſe jouoit dans la liberté de la converſation; & ſuppoſant que le nouvel ordre des choſes étoit peu agréable aux autres convives, il abuſoit de ſon triomphe. Il diſoit qu'une révolution ne pouvoit arriver ſans commotion, & que la commotion avoit été ſuſcitée; que l'on avoit provoqué les inſultes faites à M. l'archevêque de Paris, contraire alors à la réunion des ci-devant trois ordres; que l'on avoit préparé la défection des gardes françoiſes; que le renvoi de M Necker avoit hâté des mouvemens dont on auroit plus tard déterminé l'éclat en mettant le feu au palais Bourbon : il

prouvoit ainsi que la révolution avoit dû nécessairement arriver, & se faisoit un malin plaisir d'annuller toutes les objections.

Trois convives, MM. Dufraisse, Taillardat & Guilhermy tenoient registre de cette conversation; & comme, 120-126-149.
devant le salut de l'Etat, les devoirs de l'hospitalité ne sont rien, ils ont déposé & ils ont tout dit.

Outre que de là aux scènes du mois d'octobre, il y a peu de rapport, j'aurois imputé à une ironie légère les propos de M. Coroller; &, eussé-je osé franchir la discrétion que commande l'intimité d'un déjeûner, j'aurois cru ne devoir pas alonger une information du récit d'un vain persiflage.

M. Perrin, avocat, entendit une harangue au palais royal, où l'orateur proposoit de déférer à M. d'Orléans la lieutenance générale du royaume.

M. de Mirabeau avoit parlé à M. de Virieu d'une tentative faite pour porter M. d'Orléans à cette place : il auroit dû l'obtenir du roi pour le prix de sa médiation entre le roi & le peuple; & alors où étoit, je vous prie, le motif de blamer ?

Antérieurement M. de Mirabeau avoit dit à M. Bergasse avoir sondé là-dessus M. d'Orléans, qui lui avoit répondu *des choses très aimables.*

M. de Virieu conversa le 17 juillet avec un officier de la garde nationale, & celui-ci lui dit que s'il eût été attenté à la sûreté de l'assemblée nationale ou de quelqu'un de ses membres, on avoit résolu à Paris de nommer M. d'Orléans protecteur ou lieutenant-général du royaume.

C'étoit, si je puis dire ainsi, une prévoyance plutôt qu'un projet, & ce n'est ici ni le temps ni le lieu d'exa-

miner quelles meſures pouvoient être alors légitimes.

M. de Tonnerre va plus loin : le ſieur Beſſon lui a dit que le 12 juillet, comme on promenoit les buſtes de M. d'Orléans & de M. Necker, quelqu'un dit au peuple: n'eſt-il pas vrai que vous voulez ce prince pour votre roi? Et quelques voix répondirent, *nous le voulons*. -- Il n'y a qu'une obſervation à faire. Le ſieur Beſſon a donné ſon témoignage, & il n'a pas dit cela; on eſt léger dans des propos familiers; on eſt grave quand l'on dépoſe devant des juges.

Mais tout cela nous rappelle le renverſement de la Baſtille. En cherchant des délits, n'a-t-on pas l'air d'entreprendre un panégyrique? Si quelque complot précéda, prépara ce grand évènement, légitime en ſoi, il le fut encore par le ſuccès; il fit la gloire de Paris, le ſalut de l'Empire, & nous voulons découvrir ceux qui doivent être punis, & non ceux qui ont mérité des lauriers.

Je voudrois, pour ſoulager votre attention, mettre quelque ordre dans l'énumération dont je vais l'occuper.

Je mets d'un côté *les bruits*, *les-oui-dire*; j'ajoute les faits qui m'ont paru peu importans. -- Je réſerve pour un examen plus ſérieux ce qui eſt grave, ce qui peut avoir des droits à quelque examen.

Deux témoins ont ouï dire que depuis un certain temps, des conciliabules ſe tenoient à Paſſy dans la maiſon d'éducation des enfans d'Orléans. M. de Mirabeau le jeune, l'un de ces témoins, cite M. & Madame Coulomier qui ont vu... vous croiriez que vous allez apprendre quelque choſe : M. & Madame Coulomier ſont appelés; ils n'ont rien vu, & vous n'avez rien appris.

Les preſſentimens de M. Malouet étoient partagés par une ſociété intime dans laquelle il avoit raſſemblé pluſieurs d'entre vous; elle étoit compoſée de MM. de Marneſia, l'évêque de Langres, Henri, Lally, Mou-

nier, Virieu, Redon, Deſchamps, Madier, Dufraiſſe, Faydel, Taillardat, Lacheze, Paquart, abbé Matthias, Durget & autres.

Les alarmes de ces MM. avoient pour principes un entretien des domeſtiques de M. Malouet, des lettres anonymes, & des liſtes de proſcription fréquemment adreſſées à MM. Malouet, Mounier & Lally.

M. Malouet tenoit de ſes domeſtiques le bruit d'un projet d'enlever le roi & l'aſſemblée nationale.

Les domeſtiques le tenoient de l'officier de M. Malouet.

L'officier le tenoit d'un parfumeur de Verſailles, lequel apparemment le tenoit auſſi de quelqu'un.

Cette généalogie donne peu de lumières; mais deux ſoldats de la garde de Paris avoient dit à M. Faydel, quelques jours avant le 6 octobre, que dans peu l'on viendroit chercher le roi.

Mais M. Mounier avoit connoiſſance d'un deſſein de forcer le roi à ſe rendre à Paris; les miniſtres avoient, dit-il, là-deſſus des avis alarmans.

Cela s'accorde mal avec la dépoſition du docteur Laſiſſe & avec celle du docteur Rouſſille de Chamſeru, ſuivant laquelle les conjurés deſiroient la fuite du roi, & devoient en profiter pour le faire interdire.

Forcer le roi à ſe rendre à Paris, & compter ſur ſa fuite, ſont des meſures diverſes qui ne peuvent appartenir au même deſſein. 31.

Il y a des témoins pour, il y a des témoins contre. On pourroit dire que les bruits répandus alors étoient vagues & contradictoires.

L'incertitude n'eſt pas fixée, parce que diſent quelques autres témoins, qu'une inſurrection du peuple étoit

annoncée plusieurs jours auparavant; car ce n'est pas dans l'insurrection en elle-même que peut être le délit; il seroit dans l'intrigue qui auroit provoqué ce mouvement, & dans le secret dessein qui en auroit été l'objet.

A l'égard des lettres anonymes qu'avoient reçues MM. Malouet, Lally & Mounier, elles n'auroient probablement rien appris de plus; leur patriotisme n'eût pas été muet sur des avis de quelque importance, & aujourd'hui encore ces lettres paroîtroient.

M. de la Fayette, pressé de partir pour Versailles dans la matinée du 5, avoit entendu proférer les mots de conseil de régence.

M. Guilhermy, se rendant à minuit à la séance qui venoit d'être proclamée, l'un des membres de l'assemblée, qu'il ne connoît pas, lui dit que l'objet de la séance alloit être de nommer un conseil de régence.

Un garde national a dit au sieur de Beville le 6, que si le peuple n'avoit pas trouvé le roi à Versailles, il auroit proclamé M. le Dauphin, & qu'au défaut de M. le Dauphin, il auroit proclamé M. d'Orléans.

Dans tout cela, peut-être ne faut-il voir que des murmures sans tenue.

Assurément celui qui disoit vers minuit à M. Guilhermy que l'on s'assembloit pour nommer un conseil de régence, ne savoit ce qu'il disoit, & n'étoit d'aucun complot.

Par l'un j'explique les autres: ceux qu'entendit M. de la Fayette, celui qui parla au sieur de Beville, n'étoient pas plus instruits.

Maxime assez sûre: quand on médite des complots, on ne parle pas; & si le peuple est quelquefois l'instrument des conspirateurs, il n'est jamais leur confident.

Le sieur Peltier qui n'a rien vu, mais qui a ouï dire beaucoup de choses, tient, on ne sait de qui, que Madame de Tessé, faisant reproche à M. Barnave sur sa conduite envers M. Mounier, que l'on supposoit irré-

gulière, M. Barnave lui répondit bonnement : *que voulez-vous, Madame? je ſuis engagé !*

La réponſe eſt aſſurément ſans fineſſe; & voilà, dit enſuite le ſieur Peltier, un complot anti-royaliſte; c'eſt un conjuré qui s'eſt trahi.

Si vous ne connoiſſiez mon eſtimable collègue, je vous dirois ce qu'il eſt, & au moins vous ne croiriez plus à la réponſe.

Un abbé Paulmier a dit à un laïc, qui a dit à un abbé Dupré, & tous trois ont dit encore à d'autres, qu'un curé, membre de l'aſſemblée nationale, diſant ſon office dans l'un des bureaux, de nuit & ſans lumière, M. d'Orléans & M. de la Touche y entrèrent après lui, ne l'y ſoupçonnant pas, & il entendit entr'eux ce colloque : le coup eſt donc manqué? -- Oui. -- On n'a donc pu gagner d'Eſtaing? -- Non : il n'y faut pas compter.

Interrogez l'abbé Paulmier, ſouche de ce bruit : il ne ſait où il l'a pris.

Interrogez M. de la Chèze : il place ce fait vers le temps où l'on avoit parlé dans l'aſſemblée nationale de la ſucceſſion à la couronne.

Iuterrogez M. de Digoine : il prétend qu'on lui a rapporté cette aventure quelques jours avant le 6 octobre.

On ſe demande après tout cela ce qu'exprime ce colloque, quel pouvoit être ce coup manqué, comment M. d'Orléans expoſoit ſes ſecrets dans un lieu ouvert à mille perſonnes, & où deux mille pouvoient l'entendre au travers des cloiſons légères qui en forment l'enceinte.

M. Bergaſſe & le ſieur Reynier, Bourgeois de Paris, rapportent une converſation de M. Mounier & de M. de Mirabeau, & c'eſt du premier qu'ils diſent la tenir.

Il faut ſuppoſer qu'il eſt queſtion de changemens dans

le gouvernement du royaume, que M. Mounier témoigne ſon attachement à la monarchie, & eſt alarmé de ce qu'on lui dit.

Eh mais! bonhomme, lui répond M. de Mirabeau, qui vous dit qu'il ne faut pas un roi? Mais que vous importe que ce ſoit Louis XVI ou Louis XVII?

Je n'ai pas lu de ſang-froid ces paroles abominables; &, dans mon indignation, j'ai preſque dit ſans aller plus loin: il y a un complot, il y a des coupables.

Revenu au calme qui me convient, je cours à la dépoſition de M. Mounier; elle n'eſt pas conciſe; il n'eſt pas ſuſpect de vouloir celer le crime; il dit tout ce qu'il ſait, tout ce qu'il préſume... Son ſilence m'apprend ce que je dois penſer des deux dépoſitions que je cite.

Si des bruits, ſi des oui-dire, ſi des preſſentimens ſont ordinairement ſans conſiſtance dans la recherche des crimes, il faut peut-être s'en occuper davantage lorſqu'il s'agit de conſpiration, dans les convulſions d'un gouvernement qui ſe renouvelle, & parmi les partis divers qui ſe diſputent l'explication des événemens.

Laiſſons les bruits; paſſons à des faits.

186. M. de la Salle, membre de l'aſſemblée, a dépoſé que les ouvriers en fer de la ſalle de ſpectacle du palais-royal avoient été occupés à faire des piques depuis le 3 octobre. C'eſt d'un ſieur Durban que M. la Salle tient cela. Je cherche parmi les témoins produits le ſieur Durban, je cherche les ouvriers indiqués, je cherche les conducteurs de ces ouvriers... Je ne les trouve pas... Craignoit-on d'être éclairé? On l'avoit été par le ſerru-

rier *Faure* à l'égard des piques fabriquées au mois de Juillet ?

Le 5 octobre, l'armée pariſienne longeoit Paſſy à l'entrée de la nuit. René-Remy Magin, qui marchoit dans la ligne, remarqua que la maiſon de M. d'Orléans à Paſſy étoit éclairée extraordinairement ; & il dit à ſes camarades que l'on n'auroit pas fait mieux ſi le roi eût été dans cette maiſon, ou ſi l'on y eût préparé un bal. 7.

On pourroit obſerver, 1°. que le témoin ne dit pas avoir vu cette maiſon dans d'autres temps, à la même heure, & avoir pu faire comparaiſon ; 2°. que tout étant en mouvement, une armée paſſant, lorſque quelque inquiétude ſe mêloit inévitablement à un ſpectacle inattendu, quelque lumière extraordinaire n'auroit été qu'une meſure de prudence ; 3°. que l'on devroit avoir plus d'un témoin d'un tel fait.

Dans la même ſoirée, pendant que le ſieur Maillard, environné de femmes, diſcouroit à la barre de l'aſſemblée, M. de Sillery dit que le roi venoit de partir ; M. Taillardat le nie, & M. de Sillery ne lui répond pas. De l'autre côté de la ſalle où paſſe M. Taillardat, il entend M. de Noailles donner la même nouvelle, & dire qu'il la tient de M. Malouet. Le lendemain M. Malouet proteſte qu'il n'avoit pas même parlé la veille à M. de Noailles.

Il faut bien que cela ſignifie quelque choſe, puiſque M. Taillardat l'a ſoigneuſement dépoſé ; mais j'avoue que cela paſſe mes lumières.

Je vous donne à deviner une autre énigme.

MM. Claude-Louis de la Châtre, Mirabeau le jeune & Bouthillier la propoſent.

Dans la matinée du 5 octobre, un inconnu vient à M. l'abbé Sieyes, & lui dit que Paris eſt dans une grande agitation. -- *Je le ſais*, répond M. l'abbé Sieyes ; *mais je n'y comprens rien ; ça marche en ſens contraire.*

Il faut qu'il y ait là-dessous quelque mystère profond; car le Châtelet nous a donné ces expressions sous-lignées.

Après les énigmes, je vous entretiens de prédictions, car il y a de tout dans le recueil que je parcours.

Quelques jours avant le 6 octobre, un officier de la garde nationale de Versailles, chevalier de saint-Louis, se présente au jeu de la reine; on le refuse à cause de son habit.

A cause de l'habit national! c'étoit peut-être une imprudence : on pouvoit le refuser pour une autre cause.
Il montra des officiers de chasseurs en uniforme; on lui répondit qu'ils étoient reçus comme appartenant à la garde actuelle du roi.

En se retirant mécontent, il disoit; nous verrons qui entrera dimanche; & il accompagnoit ce propos d'un geste menaçant.

C'est du sieur d'Walt, seul, que nous tenons ce fait; & apparamment il en conclut que le voyage de Versailles étoit dès-lors déterminé. Un propos & un seul témoin ne font peut-être pas charge : de plus on disoit alors que les soldats des ci-devant gardes-françoises se vantoient du projet de venir reprendre, auprès du roi, les postes qu'ils avoient occupés. S'ils avoient formé un complot pour cela, ce n'est pas celui que nous cherchons.

Le sieur Blaizot, libraire, alla chez M. de Mirabeau dix à douze jours avant la fatale scène; ce dernier lui communiqua des craintes. Il croyoit, disoit-il, appercevoir qu'il y auroit des événemens malheureux à Versailles.

Le sieur de Belleville qui rapporte, d'après Blaizot, cette

cette conversation, ajoute de son chef, pour rendre l'histoire plus piquante, que M. de Mirabeau fit d'abord retirer trois secrétaires.

Cette circonstance soustraite, dont Blaizot ne parle pas, il ne reste qu'une inquiétude, qu'on ne pouvoit guères alors ne pas avoir. M. Malouet & sa société intime avoient aussi leurs noirs pressentimens, & nous n'y trouvons rien d'étrange.

M. de Mirabeau dit le 4 octobre, à l'hôtel de la reine, 48.
en la présence du sieur Girin de la Motte, que sous peu d'heures, on verroit bien des choses.

Ce dernier trait n'est pas plus extraordinaire que celui qui précède. Je vois l'effet d'une appréhension universelle, que l'état des choses alloit justifiant de plus en plus.

Un particulier, regardant des livres chez Blaizot, disoit: » j'ai une lettre qui m'est venue d'un tel, dans laquelle il me marque qu'il a peur pour moi; qu'il se répand qu'il doit arriver à Versailles des évènemens sinistres, & il me prie de lui donner de mes nouvelles. »

Blaizot, qui entendoit ce propos, croit que la lettre venoit de Toulouse;

Or le sieur Labouche, citoyen de Versailles, étoit à Toulouse, le 29 septembre. Il se proposoit d'aller à Bordeaux, & comme il faisoit connoître ce dessein, quelqu'un lui dit: « Si vous êtes de Versailles, & que quel-
» que chose vous y attache, vous ferez bien d'y retourner;
» car si vous allez à Bordeaux, & que vous y restiez quel-
» ques jours, *vous ne retrouverez plus le roi à Versailles* ».

Je saisis ces dernières expressions; elles expliquent tout; car alors on craignoit en effet que le roi ne fût enlevé & conduit à Metz par une faction, & peut-être vous ferai-je voir bientôt que ce n'étoit pas un simple bruit populaire.

Voici un témoignage qui, dans le genre merveilleux, ſurpaſſe de loin des prédictions.

236. Le 28 ſeptembre, une femme (Marguerite Andel, veuve Ravet) « eſt abordée entre Auteuil & Paſſy, par
» un inconnu; elle lui confie des chagrins. Il lui conſeille
» d'avoir recours aux bontés de M. d'Orléans, & lui
» offre une lettre de recommandation; elle va avec lui
» à Verſailles... Il la conduit par une rue qui eſt preſque
» vis à-vis la maiſon de M. d'Orléans. Après un certain
» trajet de chemin, près d'une égliſe, il la laiſſe là, lui di-
» ſant de l'attendre. Un quart-d'heure & demi après, il lui
» apporte une lettre, à l'adreſſe de M. d'Orléans.. Il lui
» dit que le prince reconnoîtra le cachet, en lui recom-
» mandant de ne la remettre qu'au prince, ou à M.
» de la Touche, ou à Marcel, ſon valet-de-chambre;
» que ſi, elle ne trouvoit ni les uns, ni les autres, elle
» le rejoindroit à la grille de Montreuil... Le ſuiſſe la
» reçoit fort mal. Elle va à une autre porte; elle trouve un
» poſtillon, qui lui dit que monſeigneur eſt très-généreux;
» que la veille, une femme lui a préſenté une lettre,
» & qu'à la vue du cachet, il lui a remis dix louis. Le
» poſtillon lui indique un paſſage. Elle demande à un
» des gens de monſeigneur; il lui dit qu'elle ne peut
» lui parler; lui demande de quelle part elle vient, &
» ne pouvant le dire, elle eſt renvoyée. Elle va chez
» M. de la Touche; lui ni ſon valet n'y ſont... Elle va
» au parc... Elle rompt le cachet; elle trouve un grand
» papier épais, au haut duquel eſt une eſpèce de timbre
» en ovale, partagé par deux petites barres, entre
» leſquelles eſt écrit le mot *concordia*; au-deſſus des deux
» barres, eſt un demi-ſoleil, de la bouche duquel ſortent
» deux lances qui traverſent les deux barres, & paſſent
» auſſi ſur deux mains unies, ſymbole de la bonne-foi,
» qui ſont au-deſſous des deux barres. Au haut de l'ovale,

» en dehors, eſt une couronne ornée de trois fleurs-de-» lis, dont celle du milieu eſt renverſée. D'un côté de » l'ovale eſt un double aigle, & de l'autre, une femme » tenant un ancre d'eſpérance; le tout imprimé. Le reſte » & moitié du *verſo* du premier feuillet de cette feuille » de papier ſont remplis de chiffres, mêlés de caractères, » qu'elle croit grecs, avec des ſignatures & des paraphes. » Elle met ce papier dans ſa poche. Sur la route de Marly, » elle voit deux cavaliers, ayant l'air de chercher quel-» qu'un, courant à bride abattue... Ils demandent ſi on » n'a pas vu une femme. Ils ralentiſſent leur courſe, & » vont de côté & d'autre. Ils demandent de nouveau » ſi on n'a pas vu une femme. Jugeant alors que ce peut » être elle que les cavaliers cherchent, elle s'enfonce dans » les charmilles, & coupe avec ſes cizeaux en petits » morceaux le papier qu'elle a trouvé dans l'enveloppe, » & l'éparpille dans les charmilles... Plus loin, les ca-» valiers accourent, la ſaiſiſſent, la fouillent dans ſes » poches, & juſques dans ſon eſtomac ».

Je n'ai rien ajouté; cette aventure eſt aſſurément étonnante; on ſe demande ſi on a bien entendu? Ce n'eſt rien. Il y a dans la dépoſition de Marguerite Andel une autre aventure non moins touchante, & non moins ſingulière.

Cette femme eſt elle-même un prodige; quelle mémoire! quelle juſteſſe dans cette deſcription du papier myſtérieux! & c'eſt ſur l'examen de quelques minutes, & après huit mois, qu'une ouvrière en linge vous rend tout cela, comme à l'académie de deſſin!

Je ne commenterai pas ce véridique récit; mais je remarquerai deux faits:

1°. Marguerite Andel, appelée au comité des recherches,

y fit sa déclaration le 4 janvier, & je n'y ai pas trouvé un mot de l'histoire du 28 septembre.

2°. Cette femme se présenta chez M. de Tonnère dans le mois d'avril, & lui parla des évènemens du 6 octobre, & même de cette autre aventure, dont je vous ai dit que le détail est dans sa déposition; & elle ne lui parla point de celle-ci.

Ces considérations ne laissent pas d'ajouter quelque chose à la vraisemblance du témoignage de Marguerite Andel.

Je poursuis mon énumération.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, que la loi de la succession au trône fut un instant l'objet de votre attention.

Je n'ai pas cru devoir vous rendre compte des dépositions que les juges du Châtelet ont reçues sur les discours proférés alors par les membres de l'assemblée, soit dans son sein, soit dans leurs conférences particulières.

Vous jouissez, vous devez jouir dans vos discours; comme dans vos opinions & dans vos travaux de la plus entière liberté; rappeller ici ces discours, même pour les justifier, ce seroit, en supposant que les juges ont pu en informer, blesser votre droit; & lorsque les tribunaux seront autorisés à aller jusques-là, aussi-tôt il n'y aura plus d'assemblée nationale.

M. de Virieu & M. Henri de Longuève remarquent que dans les délibérations de la première séance du 5 octobre, ils furent frappés de la roideur d'opinions qui se manifestoit dans une partie de l'assemblée nationale.

Je relève ce témoignage particulier, parce qu'il est grave dans ce qu'il dit, & plus encore dans ce qu'il ne dit pas.

Quel rapport veut-on établir entre la disposition des

eſprits dans l'aſſemblée nationale, & une inſurrection ignorée encore par ceux qui n'auroient pas été inſtruits du myſtère qui la préparoit?

Je ne ſais que vous dire : une définition me ſemble périlleuſe ; il y a de l'indiſcrétion peut-être dans ces dépoſitions, ſi elles ſont inſignifiantes ; ſi la réticence intervient, je n'oſe la qualifier.. Je m'arrête ; ma miſſion n'eſt pas de juſtifier l'aſſemblée nationale, qui n'en a pas beſoin.

Vous allez entendre des révélations qui partent de votre comité des recherches.

On a vu des plaques de métal aux armes d'Orléans. Trois honorables membres de l'aſſemblée, MM. Taillardat, Henry & Turpin, ont conſigné cette découverte dans l'information. Je me ſuis d'abord figuré des marques d'une chevalerie nouvelle... Quelque ſigne de ralliement entre des conjurés... J'ai vu de lourdes maſſes.

On eſt allé à la ſource, & l'on a ſu qu'elles avoient été 207-18[illegible]4
ordonnées en 1788, & deſtinées à marquer des limites attachées à cet effet à des poteaux.

On a ſu que le ſieur Simon, graveur, en fit le modèle, & qu'elles furent exécutées dans l'hiver ſuivant en plomb, par le ſieur Rouſſeau, & en fonte, par le ſieur Gibiard.

Voici le pendant des plaques.

Pluſieurs caiſſes ſont arrêtées, dit-on, à la ſuite de l'un des régimens de M. d'Orléans, elles contenoient des fragmens de bois taillés de manière à s'entre-lier ſous diverſes formes, de la hauteur d'un pouce, de l'épaiſſeur d'une ligne, & ne préſentant déſaſſemblées que de petites pièces endentées avec ſymétrie.

J'ai vu une croix à pied-d'eſtal formée de ces pièces réunies ; bagatelle préparée par la patience des ſolitaires ;

badinage à poser sur une corniche de cheminée; chef-d'œuvre de légèreté qui ne récèle assurément rien de suspect.

M. Taillardat a déclaré cette prise; un autre témoin, le sieur de Rosnel, a rapporté une conversation, dans laquelle on lui avoit dit que de telles pièces de bois étoient employées par les anciens à construire des ponts pour passer les rivières.... Il semble apparemment au sieur de Rosnel qu'il voit déja des régimens de ligueurs portant leurs ponts, comme leurs fusils, & les fleuves n'être plus un obstacle.

Les mêmes témoins dénoncent des lettres cachetées venues d'Angleterre, arrêtées à la poste, adressées soit à des personnes de la maison de M. d'Orléans, soit à d'autres personnes, & où l'on croit avoir reconnu le sceau ou l'écriture de M. d'Orléans.

Quand ces lettres furent arrêtées, je ne sais comment, on recourut au roi. Il fut répondu qu'on ne pouvoit autoriser la violation du secret des lettres; mais que les tribunaux pouvoient en ordonner l'ouverture, lorsqu'elles appartenoient à des personnes prévenues.

Les ministres décidoient ainsi assez légèrement sous le nom du roi une grande & délicate question; mais nul tribunal n'ayant ensuite ordonné l'ouverture des lettres dont je parle, le sceau a été respecté.

Je ne sais ce que l'assemblée en pensera. Les prévenus peut-être jouissent encore de tous les droits des citoyens, & je dis que le secret des lettres est l'un de nos droits les plus sacrés.

Ces lettres ne seroient-elles pas les pièces de conviction dont les juges du châtelet vous ont dit que le comité de la commune leur refusoit la connoissance? Alors on pour-

roit regarder comme naturel que ce comité n'ait pas vu des moyens de conviction dans des ſecrets qu'il n'a pû ni dû pénétrer.

Je ne dirai pas maintenant que tous les témoignages que je viens de vous expoſer ſont, ou en eux-mêmes inſignifians, ou démentis preſque auſſi-tôt par leur propre vertu ou par d'autres témoignages, ou enfin étrangers à l'affaire du 6 octobre & au complot que nous recherchons.

Si je n'avois à aller plus loin, je le dirois peut-être hardiment. Mais j'aborde les traits plus marqués qui doivent entrer dans mon tableau; l'horiſon ſe rembrunit, & les faits iſolés dont je vous ai entretenu, peuvent prendre un autre caractère, ſi nous devons rencontrer les preuves qui nous manquent juſqu'à ce moment.

Le ſort de la reine de France eſt trop étroitement lié à celui de l'état, pour que le complot qui l'auroit menacée, ſoit regardé comme étranger à la choſe publique. 330 351.

Le ſieur de la Tontinière & le ſieur Laimant ont dépoſé que dès les premiers jours de ſeptembre, un aſſaſſinat menaça les jours de la reine.

Le nommé Blangez, domeſtique du ſieur Laimant, s'enivre à Verſailles le 12 ou le 13. Il ſe retire. Un homme ſe trouve ſur ſes pas, l'interroge & lui fait concevoir le deſſein d'un parricide.

Les détails de ce fait ſont dans les deux dépoſitions, elles répètent le récit fait par Blangez lui-même, & je ne ferai preſque que tranſcrire.

Blangez goûte avec deux de ſes amis dans un cabaret de la rue des Récollets; il les quitte à ſept heures, il paſſe chantant dans la rue du vieux Verſailles, & de-là, comme il tourne dans celle de la Surintendance, un jeune homme ſortant de l'auberge du juſte, le félicite ſur ſa gaieté.

Il répond qu'il chante, mais qu'il n'eſt pas plus gai pour cela; qu'il eſt auſſi affecté que tout le monde des malheurs publics; qu'il a entendu dire que la reine en eſt la cauſe... qu'il s'eſtimeroit heureux, s'il pouvoit en délivrer la France.

L'inconnu le loue de ſes ſentimens patriotiques, l'emmène à l'*écart près la boutique d'un cordonnier*, & lui offre une fort groſſe bourſe *pleine d'or & d'argent*. Il lui promet bien davantage, s'il exécute ſa réſolution. Il ajoute que c'eſt un complot formé, auquel ont part plus de ſoixante autres perſonnes. Il lui propoſe de ſe rendre le même jour à Paris, à la place Louis XV, pour y ſouper avec ſes complices. Blangez répond qu'il n'a pas beſoin d'argent, qu'il aura le courage d'agir ſans intérêt. Il refuſe d'aller à Paris, on promet qu'on lui fera parvenir des nouvelles.

Il part plein de cette converſation, ſa tête s'échauffe dans cette penſée... Sur la route il court ſus à un homme, le pourſuit à coups de bâtons, l'atteint, le ſaiſit; on l'arrache de ſes mains... Dès-lors il ne ſait plus ce que l'on a fait de lui, il a repris ſes eſprits le lendemain, & s'eſt trouvé couché dans l'écurie du ſieur de la Tontinière.

Il ſemble d'abord que ces deux témoignages ſe réduiſent un ouï-dire; car les témoins n'ont rien vu, & ils dépoſent ce que leur a dit Blangez.

Je n'ai pas cru cependant devoir les ranger dans la claſſe des ſimples ouïs-dires.

La ſcène de la rue du vieux Verſailles ſe prolonge, pour ainſi dire, juſqu'à la ménagerie où habite le ſieur Laimant, & juſqu'au domicile du ſieur de la Tontinière, qui en eſt voiſin, & dans l'écurie duquel Blangez paſſa la nuit.

Il me ſemble que ſaiſiſſant Blangez preſque dans les derniers inſtans de cet évènement, lorſqu'il étoit encore dans l'émotion qui en étoit la ſuite, ils ont comme vu l'évènement dans ſon entier; ils n'y ont pas apporté cette

curiosité vaine qui entend un récit après un intervalle, ils ont presque reçu l'impression des témoins oculaires.

Et pourtant, après avoir été frappés d'un sentiment qui maîtrisoit presque ma croyance, quand je relis, mon esprit apperçoit des raisons de douter.

Le sieur de la Tontinière & le sieur de Laimant donnèrent avis aux ministres de ce qu'ils avoient appris de Laimant. Comment n'a-t-on pas pris à l'auberge du juste, des renseignemens sur le jeune homme qui en étoit sorti ?

Blangez est saisi par ceux qui accourent au secours de l'homme qu'il poursuivoit & qu'il maltraitoit; il passe la nuit dans l'écurie du sieur de la Tontinière. Comment ne rencontre-t-on dans l'information, ni l'homme maltraité, ni ceux qui le secoururent, ni les gens de la maison du sieur de la Tontinière, qui lui donnèrent un asyle ?

En se rappelant le fait, on trouve étrange que le secret d'une conjuration soit confié à un homme ivre, à la première vue, & qu'on lui offre sans le connoître, une fort grosse bourse;

Qu'il reconnoisse, tout en refusant cette bourse & dans l'obscurité, qu'elle est pleine d'or & d'argent;

Que pour lui parler à l'écart, on l'emmène près de la boutique d'un cordonnier, d'où à sept heures du soir, il est fort à craindre qu'on ne soit entendu;

Qu'on lui indique imprudemment, & sans l'avoir éprouvé, des complices & un rendez-vous avec eux.

Blangez pouvoit être ivre, bavard, & pourtant honnête : où étoit la caution qu'il ne crieroit pas à l'assassin ? & quel gage avoit-on de la discrétion de cet homme rencontré par hasard ?

Ivre à l'excès, comment conserve-t-il la mémoire de tout ce qui s'est passé dans cette rencontre, & la perd-il bientôt de ce qui suit ?

Il ne sait pas dire, comment il a eu une retraite pen-

dant la nuit, & il conte une converſation avec une préſence d'eſprit admirable.

On a vu ſouvent l'ivreſſe ſe diſſiper dans un violent exercice, il auroit augmenté celle de Blangez.

La dépoſition du ſieur de la Tontinière, que ces réflexions engagent à revoir de près, ſemble accoler des circonſtances inconciliables; il alla chez le ſieur Laimant pour s'informer des propos que l'on imputoit à Blangez; on cherchoit ce domeſtique depuis le matin, il le trouva enfin au bout des cours dans un poulailler, monté ſur un perchoir, preſque nud, les yeux étincelans, avec les ſymptômes de la fureur. Il l'interrogea. Cet homme répondit avec l'expreſſion la plus véhémente, « qu'il ſentoit bien » qu'il étoit un homme perdu, mais qu'il s'en f...., » qu'il ſe reſſouvenoit bien d'*avoir dit la veille* qu'il lui » avoit été offert de l'argent pour aſſaſſiner la reine.

Comment accorder le ſouvenir qu'a Blangez de ce qu'il avoit dit *la veille* avec l'entier oubli de ce qu'il devint? à qui donc avoit-il fait cette confidence dangereuſe? Dans la route il trouve un ſeul homme & il le veut aſſommer. Il arrive & il ne voit, ne dit, n'entend plus rien; il ne reprend ſes eſprits que le lendemain; il ſemble que ſon ſecret eſt entier.

352. Le ſieur de la Tontinière & le ſieur Laimant diffèrent dans quelques points; & pour augmenter l'embarras, un troiſième témoin produit pour les confirmer, les contrarie encore; c'eſt Pierre Boucher, engraiſſeur de volailles à la ménagerie.

Selon le ſieur de la Tontinière, on cherchoit Blangez depuis le matin; pourtant Boucher, qui eſt de la maiſon, converſoit tranquillement avec lui & pouvoit l'avertir.

Le ſieur de la Tontinière voit Blangez ſur un per-

choir, dans un poulailler, presque nud; cette manière de se blottir est assez extraordinaire, & pourtant elle échappe à Boucher.

Voici une diversité remarquable.

Ecoutez le sieur Laimant, je transcris ses paroles : « Ledit Blangez *est revenu le soir à la ménagerie sur les » 8 à 9 heures ;* il dit à lui déposant, &c. &c. » Rien n'est plus positif, plus affirmatif; l'heure même est exprimée; comment est-il donc vrai qu'il fut porté dans l'écurie du sieur de la Tontinière?

Il faut convenir que le sieur Laimant rajuste sa déposition comme il alloit achever de contredire le sieur de la Tontinière qui avoit déposé trois jours plutôt. Je n'ose conjecturer comment il revient sur ses pas; mais on croiroit que le sieur de la Tontinière est derrière qui lui dit: — J'ai conté cela autrement; ou que quelque autre le dit à la place du sieur de la Tontinière.

Restent dans la déposition ces paroles : « Ledit Blangez » est revenu le soir à la ménagerie sur les 8 à 9 heures; il a dit, &c. &c. & puis l'on y trouve ces autres paroles : « Observe le déposant qu'il n'a point vu son do» mestique dans l'après-midi, mais seulement le lende» main à 10 heures ... » Or j'aimerois autant que le Sr. Laimant me dît : « J'ai vu Blangez le soir à 8, à 9 heures, » c'est-à-dire, le matin à 10 heures.

Ce n'est pas tout; selon le sieur de la Tontinière, un séul homme avoit abordé Blangez à Versailles; vous en trouvez deux dans le récit du sieur Laimant.

Le premier le fait partir du cabaret où il a goûté, rue des Récollets, le second le fait aller au café & boire des liqueurs.

Enfin pour completter la bigarrure, Boucher convient que Blangez conversant avec lui, lorsque le sieur de la

Tontinière parut, tenoit des propos repréhensibles, & qu'il l'en réprimandoit; mais il a oublié l'espèce de ces propos, ce qui est, comme on voit, fort naturel, s'agissant seulement de la reine de France & d'un assassinat.

Voilà un fait en même-temps bien grave & bien estropié que je livre à vos réflexions.

381. La déposition du sieur de Miomandre-Châteauneuf va vous présenter un autre fait qui mérite votre attention.

Il avoit assisté le premier octobre au repas donné par les gardes-du-roi; il suivit une troupe ivre & joyeuse sur la terrasse; il en sortit par le passage qui conduit au grand escalier.

« Je fus arrêté, dit-il, (dans ce passage) par un » chasseur des Trois-Evêché, qui étoit le front appuyé » sur le plombeau de son sabre hors du fourreau. Cet » homme me saisit par le poignet gauche, & me dit » qu'il étoit bien malheureux. La douleur la plus pro- » fonde étoit peinte sur sa figure ..... Il dit qu'il » n'avoit besoin que de la mort... ses larmes l'em- » pêchoient de s'expliquer... puis se voyant seul avec » moi, il prononça ces mots sans aucune liaison : *notre* » *bon roi* ... *cette brave maison du roi*... je suis un » grand gueux! les *monstres* ... qu'exigent-ils de moi? » Qui, lui demandai-je? *ces j. f. de commandant & d'Or-* » *léans*... Beaucoup de monde survint; il devint furieux... » il se mit la pointe du sabre sur l'estomac... je m'é- » criai à moi, du Verger, il vint & désarma le chasseur... » Nous ne pumes empêcher qu'il ne se blessât; le sang » vint; l'homme devint plus furieux; plusieurs personnes » à moi inconnues lui donnèrent du secours... Je » dirigeois ma marche pour déposer cet homme au » corps-de-garde; j'apperçus M. le comte de Saint-Mar- » ceau, je le priai d'être témoin des aveux que nous es-

» périons avoir de cet homme. Je fis étendre une botte » de paille; j'y fis placer cet homme... il étoit dans » un abattement total, plusieurs de ses camarades » survinrent... qui s'avancèrent, & l'un d'entr'eux lui » détacha deux coups de pieds dans l'estomac, en disant » que c'étoit un mauvais sujet dont ils vouloient se dé- » faire ».

Apparemment l'homme mourût, le témoin n'en dit pas davantage (1).

Le sieur de Rebourceaux confirme en partie, & en partie 362e
dément ce récit. « On dansoit, dit-il, sous le balcon » du roi; un dragon se livra au désespoir, en disant » qu'il étoit un malheureux d'avoir reçu de l'argent pour » trahir son maître; il vouloit se tuer, on lui enleva » son sabre ».

Ce n'est plus dans le passage, c'est sous le balcon du roi; la scène n'est point ensanglantée, & il y a peu de discours.

Ces contradictions légères ne doivent pas étonner. L'un des témoins étoit auprès du chasseur, il le suivit; l'autre ne se trouva pas à portée d'être instruit aussi précisément.

On peut les regarder comme conformes sur la séduction qui paroissoit avoir enveloppé cet homme, & c'est ici le fait essentiel.

D'ailleurs, vous entendrez dans la suite un grand nombre de témoins dénoncer des distributions d'argent faites aux soldats, & vous concevez ce qu'ajouteroit d'importance à ces deux témoignages la certitude des distributions.

---

(1) On a crié dans l'Assemblée que l'homme n'étoit pas mort; en ce cas, je demandes pourquoi je ne trouves pas son témoignage dans l'information ?

Toutefois je vous propofe quelques queftions qui fe préfentent à mon efprit.

Le chaffeur étoit ivre ; n'y a-t-il pas une forte de vanterie à laquelle fon propos pourroit appartenir?

M d'Orléans qu'il nomme, eft-il allé jufqu'à lui ? Lui a-t-il parlé? lui a-t-il communiqué d'horribles deffeins ? comment enfin cet homme a-t-il le droit de nommer M. d'Orléans ?

Comment deux témoins peuvent-ils être divers fur le fait fimple en foi de l'homme fe bleffant, ou retenu & défarmé fans bleffures ?

Comment un évènement fi fingulier & fi intéreffant eft-il, au milieu d'une grande foule, le fecret de deux perfonnes ?

Comment ne trouve-t-on pas parmi les témoins de l'information, le fieur du Verger qui eft fuppofé avoir défarmé l'homme ?

Comment accorder la baffeffe de l'homme qui fe vend avec l'héroïfme de l'homme qui fe tue pour s'être vendu?

Quelle idée fe faire du foldat ivre qui choifit & attend quelqu'un pour lui faire fa confidence avant de mourir, & qui la lui fait à demi, qui joue les grands mouvemens, qui s'exprime avec des réticences que l'on diroit étudiées, qui coupe fon difcours par des trois points comme un poëte tragique?

Le foldat s'arrêtant dans un paffage étroit, le fabre nud posté de manière à en faire ufage, lorfque l'inftant fera venu, commandant à fa fureur affez pour avoir le temps juftement de proférer quelques paroles qui expliquent ce qui va fe paffer; des paffans qui voient froidement cette fituation qui préfageoit un homicide; des fpectateurs tranquilles qui ne s'étonnent pas, lorfque l'arme, dont la pointe étoit d'abord à terre, eft enfuite retournée of-

ſenſivement ; un confident immobile qui réſerve à un tiers le ſoin d'arracher à la victime le fer meurtrier, afin qu'elle ait le loiſir de parler, de prendre ſes meſures & de ſe frapper. . . . . . Tout cela n'a-t-il pas l'air d'un coup de théâtre compaſſé dont la moindre omiſſion feroit manquer tout l'effet ?

L'attention eſt encore ſuſpendue , ... pour prolonger l'intérêt on tranſporte l'homme , & afin de couronner l'inexplicable bizarrerie de toute cette hiſtoire , ſes camarades viennent , le regardent , le font expirer ſous les coups de pieds , ſans que perſonne s'en formaliſe , comme en paſſant on écraſe un reptile.

J'ai lu dans une déclaration du ſieur le Cointre, citoyen de Verſailles , que dans l'ivreſſe de cette fête , on eſcalada le balcon du roi, & qu'un dragon vouloit ſe tuer pour avoir manqué l'eſcalade. On pourroit ſoupçonner que le dragon du ſieur le Cointre , & le chaſſeur du ſieur de Miomandre , ne ſont que le même homme.

Je cours à d'autres faits :

M. Diot entend le 5 octobre à ſept heures & demie du 11e.
ſoir , à l'entrée de l'avenue de Paris , la converſation de trois perſonnes ; une baraque eſt entre ces perſonnes & lui : l'une des trois fait part aux deux autres d'un complot qui doit être exécuté le lendemain ; les gardes du roi feront maſſacrés , la reine ſera aſſaſſinée , une perſonne attachée à M. d'Orléans paiera largement les complices ; il n'eſt queſtion de rien moins que de 50 louis pour un ou deux ſpadaſſins..... M. Diot eſt apperçu ; un homme ſous des habits de femme , va à lui l'épée à la main , il pare de ſa canne , il déſarme l'agreſſeur , & il fuit.

Il vouloit , dit-il , monter au château pour révéler ce qu'il venoit d'ouïr , il étoit difficile de pénétrer ; on l'inſultoit : ſa vie étoit en péril.... M. Diot ſe ertira.

115 M. de Baras déclare une seconde conversation qui ressemble beaucoup à la première; elle se passe de même entre trois personnes dont l'une parle, & les deux autres écoutent; c'est encore de même à l'entrée de l'avenue de Paris; mais c'est entre dix & onze heures, & il n'y a point de déguisement.

Or, la personne qui avoit la parole, disoit que l'on seroit bientôt en force; que l'on iroit au château; que l'on se saisiroit du roi & de la reine, & de tous les coquins qui les entouroient: qu'on n'avoit pas besoin de ces gens-là; que puisqu'ils ne savoient pas gouverner, il falloit se débarrasser de ce fardeau: qu'un homme de la milice nationale arrivoit, dont on étoit sûr, & qui seconderoit ces desseins. M. de Baras voulut faire quelques représentations; on lui répondit brusquement: bon, bon! à quoi bon un roi? plus de tout cela.

Le témoin donne le signalement de l'orateur.

Je fais quelques observations:

Ces deux témoins ont l'air d'avoir la prétention de se rencontrer; chez l'un & chez l'autre c'est une conversation; c'est le 5 octobre, c'est dans la nuit, c'est entre trois personnes; c'est à l'entrée de l'avenue de Paris, & pourtant ils ne se rencontrent pas.

Des conjurateurs ne se livrent pas, peut-être, dans un lieu public, à des indiscrétions propres à les déceler.

Ils cherchent sans doute l'obscurité; mais ne la craignent-ils pas, lorsqu'elle peut favoriser des espions & des témoins?

Cinquante louis pour un homme ou pour deux sont un prix énorme, lorsqu'il faut supposer que des milliers d'hommes doivent être achetés.

Si la promesse est vaine, comment imaginer des complices qui s'engagent sur la parole d'un inconnu?

Des

Des malfaiteurs féduifent-ils des coopérateurs un à un, pour s'affurer du fecret, ou deux à deux pour être trahis plus probablement ?

Attend-on l'inftant d'exécuter un grand crime, pour recruter les fcélérats qui doivent le commettre ?

L'obfcurité fut profonde durant cette nuit; M. Diot en convient, & j'en trouve la preuve dans la dépofition de Vincent Arnaud, qui parle d'onze heures, & dans celle du fieur Guéroult de Valmet, qui fut en faction depuis fept heures & demie jufqu'à minuit; & après cela je ne conçois pas comment M. Diot vit qu'un homme venoit à lui l'épée à la main; comment il para avec fa canne, & comment M. de Baras s'affura du fignalement très-précis qu'il a donné de la perfonne dont il entendit le difcours.

Je fais que la garde nationale de Paris arrivoit pour contenir le peuple; je fais que le lendemain elle fut le falut des gardes du roi, lorfqu'elle accourut pour faire ceffer des excès qu'elle n'avoit pû prévoir, & il me femble que le deffein de l'inculper perce trop dans la dépofition de M. de Baras.

Que penfer enfin de deux citoyens à qui le hafard a procuré de telles révélations, & qui ne prennent aucunes mefures pour qu'un abominable forfait foit prévenu; de M. Diot qui fe retire, parce qu'il étoit infulté, & parce qu'il craignoit pour fa vie, comme fi alors il eût été permis de s'occuper de fon repos & de fa vie; de M. Baras qui fait à des fcélérats quelques remontrances froides, & les laiffe à leurs deffeins?.... Si je crois leurs récits, je dois mettre fur leur tête, je dois imputer à leur coupable infouciance tous les crimes qui étoient médités devant eux.

211. Vous ſavez que quelques-unes des femmes venues à Verſailles furent admiſes chez le roi ; elles rendirent compte à leurs compagnes de l'accueil paternel du prince. Pluſieurs ſatisfaites dirent, qu'il falloit retourner à Paris ; M. le François de Roſnel entendit pluſieurs autres s'y oppoſer, parce qu'*il y avoit ordre exprès de reſter.*

Or, cet ordre de reſter devoit tenir à quelque deſſein ; ce deſſein n'étoit autre peut-être que celui d'engager le roi à ſe rendre à Paris ; il étoit peut-être moins excuſable.

Mais pourquoi faut-il que le ſieur de Roſnel entende ſeul parmi une multitude de témoins ; qu'il ne déſigne pas celles qui parloient ainſi, & que l'on ne puiſſe remonter à la ſource d'un tel diſcours, & en demander l'explication ?

294. Le ſieur le Clerc, officier du régiment de Touraine, de ce régiment connu par les vues que l'on eut ſur lui, le ſieur le Clerc ſe rendant dans la nuit à l'aſſemblée nationale, fut conſeillé de prendre le coſtume que ſes membres avoient originairement porté.

Il marchoit raſſuré ſous cette égide, lorſque dans la cour même, une fuſillade eſt dirigée contre lui.

Il entre, il ſe plaint de cette attaque, elle n'étonne perſonne : vous n'avez pas, lui dit-on, une manchette déchirée, & le morceau attaché ſur la manche.

Cette fuſillade ſe paſſe ſans bruit, elle eſt ignorée de tous les autres témoins ; mais ce n'eſt pas ce qui importe dans la dépoſition.

La manchette déchirée, le morceau attaché ſur la manche ; voilà une livrée de conjuration : comment le ſieur le Clerc ne fait-il pas connoître les perſonnes qui

lui parlèrent de ce ſigne myſtérieux ? comment ce ſigne ne fut-il vû ſur qui que ce ſoit par aucuns des témoins, pas même par le ſieur le Clerc ?

Parmi les preuves qui peuvent indiquer un complot formé, les diſtributions d'argent doivent être comptées comme propres à donner de grandes lumières.

On avoit offert à Blangez une groſſe bourſe pleine d'or & d'argent. Le chaſſeur dont je vous ai fait l'hiſtoire, en avoit reçu. Vous allez voir qu'il n'étoit pas épargné.

D'abord on avoit payé des filles de joie, & on les avoit envoyées aux ſoldats du régiment de Flandre. Elles allèrent par légions au-devant de cette troupe à ſaint-Denis, & elles la ſuivirent à Verſailles. 1, 8 20, 152, 89, 137.

Je remarque dans la dépoſition de M. Dupuis de ſaint-Martin, des femmes levant leurs juppes devant les ſoldats, dans la ſoirée du 5 octobre, au ſein de la boue dont elles étoient couvertes.

On pourroit dire que les conjurateurs ont choiſi là des confidens peu diſcrets; ils en cherchoient par-tout, jusques dans la maiſon de M. du Chatelet, dont le cocher fut ſurpris ſubornant des ſoldats & leur inſpirant la déſobéiſſance. 224

Ce n'étoit pas aſſez de payer des filles pour les livrer aux ſoldats, il falloit encore donner de l'argent aux ſoldats mêmes, pour en aſſurer mieux. Je ne cite pas les témoins, ils ſont en grand nombre. La Brouſſe de Belleville.

Ils m'apprennent que les ſoldats couroient du cabaret au café ne payant qu'avec des écus de ſix livres;

Qu'à ſaint-Denis, ceux du régiment de Flandre avoient été attendus par une diſtribution de 45,000 liv. & une promeſſe plus magnifique;

Que le 5, le 6 octobre & les jours ſuivans, on avoit fait encore de nombreuſes diſtributions;

Que chaque ſoldat avoit reçu un écu, que l'un ſe préſenta trois fois, & eut trois écus.

Je paſſe légèrement ſur ces témoignages vagues; je fais ſtation, lorſque je rencontre quelque choſe de plus précis.

8 M. Demaſſé prêta 12 ſols le 4 à un ſoldat, & le 7 il lui vit des écus de ſix liv.; le ſoldat lui dit que c'étoit le prix de quelques travaux faits par lui & par ſes camarades: cet officier ajoute ſavoir qu'en effet les camarades reçurent quelque argent.

Ces travaux faits, ces écus de ſix livres reçus pourroient expliquer les courſes dans les cafés & dans les cabarets.

182. M. de Montmorin vit le 5 une femme portant un panier d'oſier couvert d'une toile, dans lequel il y avoit de l'argent qu'elle diſtribuoit aux ſoldats.

8, 147. M. Veytard & M. de la Chaiſe diſent auſſi quelque choſe du panier d'oſier; mais c'eſt par ouï-dire, & cela ſe confond avec la dépoſition de M. de Montmorin.

Après avoir acheté les ſoldats, il étoit naturel que l'on marchandât le peuple.

Le ſieur Duval de Grand-Maiſon dit que l'on a vu jetter de l'argent par les fenêtres du palais royal ; ſon auteur eſt le ſieur Lamorte ; rien n'eſt plus heureux. 48.

Le ſieur Lamorte dépoſe immédiatement après, parle de l'argent jetté, & cite, à ſon tour, comme ſon auteur, le ſieur Duval de Grand-Maiſon. 49.

Cela date, je crois, du mois de juillet ; mais cette réciprocité de témoignage eſt trop piquante, pour que l'on y regarde de ſi près.

Du reſte, le ſieur Duval a vu de ſes propres yeux que l'on donnoit de l'argent au palais royal ; il ne manque que les noms, ou au moins la déſignation de ceux qui donnoient & de ceux qui recevoient.

Il n'y avoit qu'à ſe baiſſer, & même on vous en épargnoit la peine. Le ſieur Perrin a dépoſé d'après un ſieur abbé Heſſe, que l'on remit un jour dans la poche d'une perſonne qui ſe promenoit avec cet abbé, 30 à 36 liv. en paquet, avec une étiquette portant ſimplement le nom de M. Otel. 243.

Si le ſieur abbé Heſſe a conté cela au ſieur Perrin, il s'en tait dans ſa dépoſition. 251.

Un portier refuſe un inconnu qui lui propoſe d'aller au cabaret, de ſigner ſon nom, & de paſſer enſuite au palais-royal, pour recevoir ſix liv. de M. Otel, dont l'adreſſe eſt dans les pelotons du palais-royal. 261.

Les portiers ne ſont pas ce qu'il y a de plus cher : Auguſtin Dupuy, domeſtique de M. de Virieu, vous 166.

parlera d'une compagnie de cinquante garçons vitriers, engagés à un louis par tête.

45. Le ſieur de S. Firmin a ouï dire qu'un ſeigneur qui habite le palais-royal, eſt allé déguiſé en femme ſur un bateau de blanchiſſeuſes, pour enrôler ces dames, & leur offrant 6 & 12 livres pour chacune.

328. Le ſieur Rigonneau a ouï dire que dans un autre bateau, qui deſcendoit à Saint-Cloud, un homme bien mis a engagé à boire un grouppe de femmes, & a vuidé ſa bourſe dans leurs mains; ce qui a produit à chacune ſix livres & quelque monnoie.

230-235-238. M. Roy ſait que deux louis furent donnés à chacun des ouvriers de la veuve Héricourt, qui prirent l'argent & n'allèrent pas à Verſailles. -- Selon la veuve Héricourt, ce ne ſont plus ſes ouvriers, ce ſont des peintres, travaillant au palais Bourbon; & enfin ces peintres, devenus garçons ſculpteurs dans la dépoſition du ſieur Cayeux, ſe trouvent n'avoir reçu que 3 liv.

35. Le ſieur Gérard-Henri de Blois avoit ouï dire que 6 à 7 millions étoient arrivés de Hollande, le jeudi premier octobre, pour moyenner le ſoulèvement du peuple, & la ſéduction des ſoldats du régiment de Flandre.

10-45-56-199-273-294-387. Auſſi, hommes & femmes, tout en demandant du pain le 5 & le 6 à Verſailles, avoient beaucoup d'argent; c'étoient de pleines poches, de pleins tabliers, des poignées d'or & d'argent, des 100 & 200 liv. Ils montroient fièrement des haillons & des richeſſes.

373. Le ſieur Galleman dit que des femmes, entrant dans

la ſalle de l'aſſemblée nationale, montroient de l'argent qu'elles venoient de recevoir ; probablement il y avoit un bureau à la porte ; mais le ſieur Galleman a ſu cela tout ſeul.

Marguerite Andel fournit le ſignalement de deux diſtributeurs ; l'un dans l'aſſemblée nationale donna le 5 octobre, à une poiſſarde de l'argent caché ſous une cocarde. Je voudrois d'autres témoins, & le lieu me montre qu'il eût été facile d'en avoir. — L'autre diſtribuoit dans les cours du château ; mais déja l'on emmenoit les gardes du roi, qui n'avoient pas été maſſacrés dans les premiers momens. Déja M. de la Fayette donnoit des ordres pour les ſauver ; Marguerite Andel nous apprend tout cela, ſans s'en appercevoir ; enfin on étoit au terme, & il n'étoit plus temps de payer & d'ordonner des crimes.

Et puis en liſant la dépoſition entière de Marguerite Andel, ne croiroit-on pas qu'on tient un chapitre des *Mille & une Nuits ?* Or quelques diſpoſitions que l'on ait à croire, cela décourage prodigieuſement.

M. Taillardat entendit 3 jeunes gens, dont l'un diſoit avoir reçu cent ſols.

Le ſieur Pirault parle d'un homme & une femme ; le premier récapituloit ſes exploits ; & le ſycophante diſoit : nous n'avons pas volé notre argent.

Voilà une ſuite d'atteſtations bien préciſes ; elles ſont ſi multipliées, qu'il ſemble difficile de ne pas croire que de l'argent a été diſtribué.

Et cependant une concluſion formelle ſeroit, à mon

ſens, haſardeuſe; je ne ſais comment vous rendre ma penſée, je reſte entre le ſoupçon & la croyance : ſi l'on ajoute quelque choſe, je pourrai croire, ſi l'on ôte, je n'oſerai plus même ſoupçonner.

Parmi tous ces témoins dont j'ai ſuivi les révélations, M. de Montmorin affirme le fait du panier; & bien qu'il diſe avoir vu, mon irréſolution ſubſiſte; un panier plein d'argent eſt un poids trop lourd pour une femme; des yeux qui diſtinguent de l'argent au travers d'une toile, ſont trop perçans; c'étoit de loin & le jour tomboit, & puis je ne me fais pas à l'idée d'un ſeul témoin pour ce qui devroit en avoir mille. M. de Montmorin crut voir, & ne vit pas.

Je compte preſque pour rien Marguerite Andel; j'en ai dit les raiſons; la vérité même n'eſt plus croyable à côté des viſions de cette femme.

Je voudrois que les autres témoins euſſent vu & connu des diſtributeurs; je voudrois trouver devant moi ceux qui ont reçu; je voudrois que des détails particuliers fuſſent à la place des atteſtations vagues, & des témoignages immédiats à la place des ouï-dires.

Et puis de l'argent jetté par la fenêtre, des paquets gliſſés ſubtilement dans les poches, l'adreſſe de M. Otel à poſte fixe dans les pelotons du palais royal, des millions arrivant librement de Hollande, lorſque par-tout on étoit à l'affût pour arrêter l'argent allant & venant, une paſſade de 45,000 livres, qui tombent du ciel pour un régiment, comme la manne du déſert, des témoins en ouï-dires réciproques, des ſoldats achetés pour des écus de ſix livres, & des femmes pour des piſtoles... Toutes ces bizarreries brouillent mes idées, & je ne ſais encore pour combien ces preuves entreront dans mon réſultat.

Je crois n'avoir rien omis dans la recherche que j'ai faite des indices d'un complot; je pourrai mal apprécier, mais *je ſuis* fidèle dans l'énumération.

Une conſidération vous aura déja frappé : le devoir d'un rapporteur eſt de réunir ſous un point de vue facile & comme en un faiſceau, les traits épars dont la lumière doit jaillir. Il n'a rien fait, s'il n'a pas compoſé un enſemble où l'attention puiſſe ſe repoſer.

Je ſuis allé au-devant du reproche auquel je m'attendois, je prévoyois que je n'aurois à mettre ſous les yeux de l'aſſemblée qu'une liſte de faits ſans liaiſon, & au lieu d'un ouvrage aſſemblé, une multitude de pièces qui ne s'enchaſſent pas.

Il ne m'étoit pas donné de créer; mon imagination a dû dormir; & après avoir étudié la procédure dont je vous rends compte, je l'expoſe telle qu'elle eſt, & ne puis établir des rapports que je ne rencontre pas.

Et peut-être dans la confuſion de trois cent quatre-vingt treize dépoſitions, dont preſque chacune ſemble avoir ſon thême à part, ſéparer des faits indigeſtement mélangés, & leur donner quelqu'ordre, à défaut de la liaiſon qu'ils ne comportent pas, c'étoit la ſeule méthode dont on pouvoit attendre quelque clarté.

§ II.

Nous allons maintenant changer le plan de nos recherches. Elles avoient pour objet un complot ſuppoſé ou préſumé avoir préparé les forfaits du 6 octobre; elles vont tendre à la découverte des cauſes qui auroient pu amener ce

déſaſtre, indépendamment de toute prévoyance myſtérieuſe.

Des grenadiers de la garde nationale de Paris vont à M. de la Fayette le 5 octobre. Une grande rumeur eſt parmi le peuple, & ils ſont calmes & froids. L'un d'eux porte la parole, ſes camarades ſont ſilence... Voici ſon diſcours :

•-2-30-35-40-80. « Mon général, nous ne vous croyons pas un traître ; mais nous vous croyons trahi par le gouvernement : votre comité des ſubſiſtances malverſe ou eſt incapable d'adminiſtrer ſon département : dans les deux cas il faut le changer ; le peuple eſt malheureux, la force du mal eſt à Verſailles, il faut aller chercher le Roi & l'amener à Paris. Nous ne pouvons tourner nos baïonnettes contre un peuple & des femmes qui nous demandent du pain. Nous irons à Verſailles exterminer le régiment de Flandre & les gardes du Roi qui ont oſé fouler aux pieds la cocarde nationale. »

Je retrancherai une phraſe que les témoins rapportent diverſement.

Cette harangue que j'extrais de l'information eſt d'une éloquence ſimple & vraie. Aſſurément je ne dis pas que tout le monde ait été de bonne-foi dans cette inſurrection alarmante ; mais je répondrois de la bonne-foi du grenadier orateur.

Or il m'apprend que le pain manquoit à Paris.

Il m'apprend que l'on craignoit la cour & quelque trahiſon nouvelle.

Il m'apprend qu'une profonde indignation étoit excitée contre les gardes du Roi, que l'on accuſoit d'une inſulte faite au ſigne de la liberté nationale.

Il m'apprend que l'on desiroit amener le roi à Paris & tarir ainsi à Versailles la source du mal.

Voilà des causes naturelles de l'insurrection de Paris. Si je découvre qu'elles agirent en effet, si je vais même jusqu'à reconnoître qu'elles n'étoient pas sans fondement; quelque jour se produira peut-être dans les ténèbres que nous parcourons.

Il est constant que la rareté du pain étoit extrême à Paris. Le peuple obtenoit avec peine sa subsistance journalière.

Dès le 4 il y avoit eu quelques mouvemens à la halle. De Cubières, 269.

Le 5, un boulanger est surpris vendant à un poids foible, le peuple vouloit se faire justice. 31-35.

Une jeune fille prend une caisse & donne l'alerte dans le quartier S. Eustache. 43.

Le curé de sainte Marguerite s'oppose à ce que l'on sonne le tocsin dans sa paroisse; il convient qu'il ne s'agissoit que de la rareté du pain. 92.

Le même jour on fait subitement une visite dans la maison des Petits-Peres, où l'on soupçonne des magasins d'accaparement. 209.

Le peuple s'agite & marche à Versailles; on crie que l'on va chercher du pain, que l'on va en demander au boulanger & à la boulangère; on désigne ainsi le roi & la reine.

Ce sont les premières réclamations qui s'ébruitent à Versailles.

Une députation de cette multitude ſe préſente à l'aſſemblée nationale, & ne demande que du pain.

Sans doute cette caravanne d'un peuple entier avoit quelque choſe d'effrayant; le moindre écart auroit été la porte ouverte au plus grand déſordre.

Graces au ſieur Maillard qui gagna la confiance de cette armée de femmes, une ſorte de diſcipline fut obſervée. On n'a pas aſſez fait d'attention à cette action d'un citoyen obſcur. Je me plais à lui payer ici le tribut d'éloges dû à ſon courage, à ſa préſence d'eſprit, à ſa conduite ſage.

Et le lendemain, dans la joie que l'on témoignoit en eſcortant la famille royale, on faiſoit entendre ces expreſſions baſſes, mais énergiques : nous aurons du pain, nous emmenons le boulanger, la boulangère & le petit mitron. Il ſembloit, quand le roi ſeroit à Paris, que Paris deviendroit le ſéjour du bonheur & de l'abondance.

Je ne cite pas des témoins, je n'articule aucunes particularités. On peut ouvrir l'information au haſard; on trouvera preſque à chaque page, preſque à chaque ligne le récit des craintes que le peuple avoit conçues pour ſa ſubſiſtance.

Le plus impérieux des beſoins agit aſſez par ſa propre énergie; ſi quelqu'autre intérêt vient agiter en même temps les eſprits, il n'y a plus de frein qui retienne la multitude; des torrens ſe joignent, & toutes les digues ſont rompues.

Quelque mouvement extraordinaire ſembloit ſe préparer; on étoit dans cette poſition d'inquiétude, où l'exemple du paſſé agite la défiance ſur le préſent, & montre l'orage dans l'avenir, & la renommée qui exagère

tout, partoit du soupçon, le nourissoit en allant, & semoit des allarmes.

Il étoit annoncé publiquement que la cour conspiroit contre le peuple; que le roi devoit être enlevé & conduit à Metz; qu'aussi-tôt on tenteroit de dissoudre l'assemblée nationale, & la guerre civile seroit ouverte. Loustalot, 208.

La fuite du roi avoit été prédite dans des harangues au Palais-Royal. d'Walt, 517.

Les murmures alloient prenant de la consistance à la fin de septembre, & le nom de M. de Bouillé, mêlé dans ces présages, sembloit désigner le général d'une armée prête à s'assembler. Pierre, 295.

. . . .

Des changemens de cocarde aigrirent les pressentimens du peuple; les représentans de la commune furent obligés de faire publier, le 4 octobre, une proclamation pour interdire les cocardes blanches ou noires.

M. de Foucaud, venu le même jour à Paris, se convainquit de l'indignation qu'inspiroient ces cocardes suspectes substituées à la cocarde nationale.

Il y avoit quelque chose de plus que ces avis & ces signes, équivoques peut-être.

M. de Lafond d'Agulhac avoit eu lieu de soupçonner qu'une trame perfide étoit ourdie; un sieur de la Prade lui avoit fait entrevoir la possibilité de la retraite du roi à Metz; il avoit vu le sieur de la Prade & deux 240.

inconnus vêtus d'uniformes verds, paremens rouges, qui n'appartenoient à aucun régiment de l'armée; il ajoute dans sa déposition, qu'après le 5 octobre, le sieur de la Prade disparut & l'on dit qu'il s'étoit retiré à Londres.

Le docteur Chamseru étoit dans une société où l'on parloit de guerre civile; là on en fondoit le succès en faveur des ordres privilégiés, sur les moyens qu'ils avoient de soutenir trois campagnes, pendant que le troisième ordre pouvoit à peine en soutenir une. Il étoit question de l'enrôlement d'un nouveau corps de troupes, à titre de surnumérariat indéfini des gardes-du-corps, d'une marche imprévue de divers régimens vers la capitale & Versailles, d'un projet de faire enclouer les canons de Paris, &c.

L'uniforme du sieur de la Prade n'étoit-il point celui du surnumérariat dont parle le docteur Chamseru? Le régiment de Flandres, arrivé à Versailles, non sans quelques intrigues & sans quelques mécontentemens, n'étoit-il point l'avant-garde des troupes qui devoient marcher?

29-210-234-220-309-374. On apprend de cinq à six témoins que dans la soirée du 5 octobre, les voitures du roi se présentèrent à la grille de l'orangerie, & qu'on les força de rétrograder.

Ce premier coup manqué, un procès-verbal de la garde nationale constate que les voitures de la reine parurent à la grille du dragon, & qu'on ne les laissa pas passer.

Au milieu de la nuit, selon le même procès-verbal, un palfrenier de M. d'Estaing rentra par la grille du dragon, conduisant plusieurs chevaux de main qu'il avoit eu ordre de conduire dans le parc.

Peut-être le voyage de Metz eût-il été devancé de quelques jours ou de quelques heures, si les voitures eus-

ſent paſſé. Mais la réſolution ſubite de partir donne lieu de croire que les préparatifs avoient été preſſés.

Votre attention ſe ſoutiendra ; car l'intérêt va croître.

J'ai eu de MM. du comité des recherches de Paris, dont le zèle a tant de droit à la reconnoiſſance publique, la proclamation du 4 octobre & le procès-verbal fait à la grillle du dragon. Ils m'ont confié auſſi la déclaration du ſieur le Cointre, que j'ai déjà eu l'occaſion de citer.

Elle vous apprendra d'abord comment la cour parvint à faire appeller le régiment de Flandres à Verſailles.

M. d'Eſtaing exige le ſerment du ſecret ; puis il lit à l'état-major de la garde nationale une lettre de M. de la Fayette. Selon cette lettre, les ci-devant gardes-françoiſes menaçoient d'aller de force reprendre leurs poſtes à Verſailles ; il s'agiſſoit de demander au roi un ſecours de mille hommes d'infanterie que l'on pût leur oppoſer.

La propoſition paſſe, on la porte à la municipalité qui exige l'impreſſion de la lettre de M. de la Fayette.

Pour ne pas compromettre M. de la Fayette, on ſubſtitue une lettre de M. de Saint-Prieſt ; la demande projetée eſt faite au roi qui croit l'accorder au vœu des citoyens de Verſailles.

Le régiment de Flandres étoit tout prêt ; il alloit arriver le 23.

Il fut queſtion le 19 de faire approuver par les compagnies de la garde nationale ce que l'on venoit de faire à leur inſçu.

On eut l'aveu de 14 & le refus de 28 ; mais le régiment entra.

Toutes ces meſures pouvoient être ſages & légitimes, mais les entours étoient faits pour donner de l'inquiétude.

D'abord le ſerment, puis les perſécutions contre les

capitaines dont les compagnies n'accordèrent pas ce que l'on vouloit.

Le ſieur le Breton & le ſieur de la Baleine, employés dans les bureaux des miniſtres, furent traités comme d'inſolens ſubalternes qui ne ſavent pas obéir, & qui ne méritent pas du pain; on les menaça de la perte de leurs emplois.

Le 4 octobre, M. le Cointre monte au château dans l'objet d'obtenir, à l'iſſue du conſeil, une audience de M. Necker.

Il vit dans la galerie trois dames diſtribuant de concert avec pluſieurs abbés, des cocardes blanches.

Conſervez-la bien, diſoient-elles, à celui qu'elles en décoroient; c'eſt la ſeule bonne, la ſeule triomphante... Ces dames exigeoient le ſerment de fidélité du chevalier qu'elles avoient initié, & il obtenoit la faveur de leur baiſer la main.

Le ſieur le Cointre ne diſſimule pas combien il eſt indigné; un ſieur Cartouſière, champion des belles diſtributrices, eſt planté là, armé de toutes piéces, pour ſoutenir à outrance envers & contre tous la prééminence de la cocarde blanche, & le ſpadaſſin provoque le citoyen.

Le ſieur Mattereau qui a fait auſſi une déclaration, ſuivit le 4, le ſieur le Cointre au château. Il vit les trois ſyrènes diſtributrices de cocardes blanches; elles allèrent à lui; ce fut une conquête qui leur échappa.

Je remarque que le procureur du roi du châtelet n'a appelé en témoignage ni le ſieur Lecointre, ni le ſieur Mattereau; vous croirez qu'ils ne lui ont pas été déſignés, ce fut ma première penſée; je demandai à M. le procureur du roi les liſtes que le comité lui avoit remiſes; je vis qu'elles comprenoient & le ſieur le Cointre, & le ſieur Mattereau.

A côté des déclarations du ſieur le Cointre & du ſieur Mattereau, j'ai trouvé une autre piéce qui n'eſt pas ſans intérêt,

frappés, & où germe entre les vrais ſerviteurs de la patrie, cette défiance qu'ils devoient garder pour ſes ennemis.

Je l'accuſe de la diviſion cruelle qui ſe propage entre nous & dans le ſein de l'aſſemblée nationale, alors même que la liberté eſt l'objet commun de notre culte; comme ſi les dogmes de cette religion étoient à la merci des triſtes diſputes qui enfantent les ſectes!

Ainſi l'on nous égare pour nous ſurprendre, & l'on nous diviſe pour nous vaincre; & lorſque nous allons échapper à une embûche, d'autres plus dangereuſes peut-être ſont dreſſées, où nous ſommes attendus, que dis-je?... où nous ſemblons courir de nous-mêmes.

Citoyens, vous êtes les maîtres de votre ſort. Abjurez de funeſtes débats; que les ſoupçons, que la défiance n'habitent plus parmi vous. Serrez-vous, continuez de former cette maſſe impoſante qui renverſa tous les obſtacles, & qui doit repouſſer tous les aſſauts. Vous n'avez pas acquitté votre dette envers la patrie; elle eſt toujours menacée. Le temps viendra, mais il n'eſt pas encore, où, délivrés d'alarmes, vous n'aurez plus qu'à recueillir dans le bonheur du peuple & la proſpérité de l'empire, la récompenſe digne de vous, qui vous eſt promiſe.

Et quant aux malheurs du ſix octobre (car il faut enfin ne plus voir que d'horribles malheurs dans cette journée fatale;) nous les livrerons à l'hiſtoire éclairée pour l'inſtruction des races futures; le tableau fidèle qu'elle en conſervera, fournira une leçon utile aux rois, aux courtiſans & aux peuples.

Voici le décret que le comité vous propoſe.

L'aſſemblée nationale, après avoir ouï le compte que

lui a rendu son comité des rapports, de l'information faite à la requête du procureur du roi au châtelet, les 11 décembre 1789, & jours suivans, & des charges concernant M. de Mirabeau l'aîné & M. Louis-Philipe-Joseph d'Orléans;

A déclaré & décrété qu'il n'y a pas lieu à accusation.

Les Pièces Justificatives paroîtront incessamment.

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin St.-Jacques, N°. 31.

intérêt, elle est écrite de la main de M. d'Estaing, elle étoit sous les scellés qui furent apposés chez lui. Vous savez dans quelles circonstances; c'est probablement un brouillon de lettre sous la date du 14 septembre.

M. d'Estaing y marque son inquiétude sur les bruits répandus; il y parle des signatures du clergé & de la noblesse que l'on prend; d'un projet de campagne & d'enlèvement du roi; des généraux chargés de cette expédition; de M. de Breteuil retenu pour en être le conseil, de M. deMerci malheureusement nommé, comme agissant de concert; *il ne cache point à la Reine* que son effroi a redoublé chez M. l'ambassadeur d'Espagne; là il a appris que la signature d'une association a été proposée à quelqu'un de considérable & de croyable; *il supplie la Reine* de calculer tout ce qui pourroit arriver d'une fausse démarche; la première, ajoute-t-il, coûte assez cher.

Vous n'attendez pas de moi un commentaire de cette épître. Il seroit délicat, périlleux, il seroit inutile, & le texte dont je donnerai connoissance à l'assemblée, n'est pas équivoque.

Je pourrois ici vous rappeler les affaires connues du sieur Augeard & du sieur Douglas; que n'ajouteroient-elles pas aux faits que je viens de vous exposer? Mais j'ai dû chercher les preuves d'une allarme, & non amasser les indices de la conspiration qui en étoit la source.

Les sujets du mécontentement que le peuple avoit conçu contre les gardes du roi, doivent encore vous être développés; ils tiennent à cette conspiration de la cour, dont on avoit des soupçons, & ils purent encore en eux-mêmes être l'une des causes naturelles de l'insurrection du 5 octobre.

Le sieur Lefebvre a déposé avoir ouï quelques jeunes

gardes du roi tenir des propos indécens, en ajoutant pourtant qu'ils étoient réprimés par leurs camarades. C'eſt peu de choſe.

Mais que dirai-je de ce ſurnumérariat dont parle le docteur Chamſeru ? Etoit-il recruté à l'inſu des gardes du roi ? S'ils le ſavoient, comment l'expliquer à leur décharge ?

On apprend des déclarations du ſieur Lecointre & du ſieur Mattereau, que le premier ayant propoſé d'exiger des gardes du roi qu'ils prêtaſſent le ſerment civique & qu'ils portaſſent la cocarde nationale, des citoyens qui avoient ſervi dans ce corps, déclarèrent qu'on ne devoit point en attendre cette condeſcendance. Quelles étoient donc les diſpoſitions des gardes du roi avec leſquelles le ſerment civique & les couleurs de la nation ne pouvoient ſympatiſer ?

Ne nous arrêtons pas à ces indices éloignés. Un grand ſpectacle eſt ouvert : les gardes du roi donnent des Fêtes ſolemnelles écoutons : la franchiſe & les écarts de l'ivreſſe peuvent laiſſer échapper leurs ſecrets.

Quelques témoins de l'information parlent du dîner du premier octobre, pour en louer la décence. Tous les gardes du roi ouïs proteſtent qu'il ne s'y paſſa rien de répréhenſible.

62. Pourtant le ſieur Lefebvre dit qu'il vit dans les cours du château des ſoldats, des dragons, des gardes du roi jouant d'une manière peu convenable ; que pluſieurs perſonnes trouvoient cette ſcène indécente, & diſoient à lui, dépoſant avoir ouï cette ſoldateſque ſe répandre en propos injurieux contre le tiers-état, la cocarde & l'aſſemblée nationale Il ajoute avoir ouï dire qu'un nommé Leclerc, étant entre deux gardes du corps, avoit crié : *vive le roi, la reine, au diable l'aſſemblée nationale.*

Pourtant David Leſieur ſait que la cocarde blanche fut hautement propoſée aux convives, & le ſieur le Cointre, 15.
qu'elle fut acceptée par le ſieur Varin fils, qui la portoit le 4.

Pourtant le ſieur de Canecaude, garde du roi lui-même convient que la muſique exécuta le morceau : *O Richard ! O mon Roi, l'univers t'abandonne*, dont la perfide alluſion ne pouvoit n'être pas ſentie. 341.

Pourtant le ſieur le Cointre confirmant l'anecdote de la muſique, ajoute qu'elle fut un ſignal auquel on eſcalada les loges, jeu ſignificatif peut-être, dans lequel on s'eſſayoit pour quelque plus grand effort.

Pourtant le même ſieur le Cointre déclare que l'on porta dans ce repas les ſantés du roi, de la reine, de M. le dauphin, de la famille royale, & que la nation ne fut propoſée que pour être rejettée dédaigneuſement.

Le déjeûner du 3 jetta dans un braſier des matières combuſtibles.

Le ſieur de Canecaude ne diſſimule pas qu'il y fut tenu des propos incendiaires ; il les impute à un intrus portant l'habit de garde du roi, ſans l'être, & qui étant obſervé diſparut.

Les murmures paſsèrent de Verſailles à Paris, il y eut un cri preſque univerſel contre les gardes du roi ; & ce ſoupçon vint, aux perſonnes qui expliquent les actions, que les gardes du roi avoient été, dans les deſſeins de la cour, des athlètes indiſcrets, embouchant la trompette avant la victoire.

Je prends encore M. d'Eſtaing à témoin. C'eſt dans un autre brouillon d'épître ayant la date du 7 octobre,

Il avoit été du premier dîner, & il convient que la santé de la nation y fût omise *de dessein prémédité*, qu'on lui avoit dit *formellement qu'on ne vouloit pas boire à la nation.*

J'ajoute un billet du sieur Hiver à M. d'Estaing, du 3 octobre Il y atteste qu'un homme ivre cria sur la terrasse après le dîner, vive le roi, la reine, au f... l'assemblée nationale & le duc d'Orléans.

La déclaration du sieur le Cointre & le billet du sieur Hiver m'instruisent d'un fait qui ne dut pas contribuer à calmer les agitations. La reine avoit donné des drapeaux à la garde nationale de Versailles, des députés lui témoignèrent la reconnoissance des citoyens. La reine répondit... La reine ajouta; je suis enchantée de la journée de jeudi! de cette journée que le peuple détestoit.

Maintenant je ne dirai pas : il est prouvé que la santé de la nation fut rejettée, bien que le sieur le Cointre & M. d'Estaing en soient d'accord;

Que l'on envoya l'assemblée nationale au diable, bien que le sieur Lefebvre, le sieur le Cointre & le sieur Hiver l'affirment;

Que la cocarde blanche fut proposée, bien que le sieur David & le sieur le Cointre l'aient attesté;

Que l'orchestre s'étudia à des allusions dangereuses, bien que le sieur de Canecaude l'avoue, &c. &c.

Mais je dirai; les deux festins du premier & du 3 octobre furent dénoncés au peuple comme des orgies coupables, & je ne recherche pas tant ce qui s'étoit passé, en effet, que ce qui en avoit été dit publiquement.

Le dessein d'amener le roi à Paris se joignit naturellement peut-être aux impressions diverses qu'avoient produites toutes ces circonstances.

Depuis plus d'un ſiècle la capitale regrettoit la préſence de nos rois; elle n'avoit pas perdu l'eſpoir de les poſſéder de nouveau. L'accompliſſement de ſon vœu dependoit d'une occaſion; elle ſe preſenta, & on ne la perdit pas.

Paris étoit menacé de la famine. Peut-être, dit-on au peuple que, quand le roi y viendroit habiter, la diſette n'y ſeroit plus à craindre; & ceux qui dirent cela, connoiſſoient les cœurs François & cet amour confiant qui les lie à leur roi.

Le peuple reſpiroit dans un nouvel ordre de choſes l'air nouveau pour lui de la liberté. Une conſpiration étoit annoncée, le peuple n'imaginoit pas que ſon roi voulût l'abandonner, mais il pouvoit lui être enlevé, mais l'éloignement du roi alloit être le commencement de la guerre inteſtine... Le ſéjour du roi à Paris devoit guérir toutes ces craintes.

Si je ne vois pas que d'abord cette idée d'engager le roi à ſe rendre à Paris ait été générale, j'ai lieu de croire quelle étoit celle de pluſieurs; quelle fut propoſée, quelle fut applaudie dans la matinée du 6, & peut-être dès la veille; & ſur-tout quelle ne fut pas dûe au haſard du moment.

§ III.

Maintenant, Meſſieurs, vous auriez à choiſir entre l'opinion qui veut lier à un complot profond l'événement qui vous occupe, & l'opinion moins cruelle qui l'attribue aux cauſes naturelles que j'ai déduites; mais vous n'êtes pas au terme.

J'aurois voulu épargner à votre ſenſibilité des détails affligeans. Ils peuvent vous éclairer & je vous les dois. Il

y a de l'effet à la cause des rapports qui font juger de l'une par l'autre. Le caractère de l'insurrection naissante se décèle peut être encore à son dénouement ; & s'il y a plusieurs routes pour aller à la vérité, il ne faut dans de si grands intérêts en négliger aucune.

Un nom auguste fut prononcé par le peuple attroupé le 5 Octobre au milieu des imprécations. Dispensez-moi d'une énumération d'horreurs qui n'ajouteroit rien d'utile à la vérité que je vous expose.

Avant ce jour, l'audace n'alloit pas à cet excès ; j'entends des murmures, je ne rencontre pas des fureurs.

Le trône est comme au fond d'un sanctuaire où le peuple tient de loin ses regards attachés. Une sorte de croyance religieuse lui dit que là est déposé le pouvoir de le rendre heureux : & il adore, pénétré d'un sentiment dont il ne se rend pas raison.

Si cette croyance délicate est blessée, le peuple passe de l'adoration au blasphême, & cette révolution tient à peu de chose ; elle naît d'une erreur ; un nouveau préjugé la produit.

La reine avoit dit, *je suis enchantée de la journée de jeudi.* -- Des femmes avoient, presque sous ses yeux, attaché d'odieuses cocardes ; l'habit national avoit été à sa porte un titre d'exclusion ; que sais-je ! . . . Mille riens échappés sans doute, sans dessein, sans importance, avoient pu être remarqués... Je vous confie mes timides conjectures.

Je remarque que dans les emportemens de la multitude, la reine est comme associée aux gardes du roi. C'est à eux, c'est à elle qu'en même-temps s'adressent ses grossières apostrophes.

Je suis loin de penser cependant qu'un détestable assassinat ait été médité ; quelquefois il vient à ma pensée

que les gardes-du-corps eux-mêmes euſſent été reſpectés, ſi des incidens imprévus, ſi des fautes peut-être n'avoient provoqué une troupe farouche, qu'il eût été prudent d'appaiſer même par des careſſes.

Parmi les femmes étoient, au dire de pluſieurs témoins, des hommes déguiſés ſous les habits de ce ſexe; des hommes déguiſés me ſont ſuſpects ſans doute; mais lorſque dans la matinée du 6, une partie de cette populace fit tomber ſous ſes coups pluſieurs gardes du roi, & ſe porta vers le grand eſcalier, des hommes ſans maſque marchoient à la tête & frappoient; qu'avoient donc ſignifié les déguiſemens?

Je ſais que M. Diot entendit ou crut entendre une converſation abominable; je ſais que M. Pochet eut des craintes pour la reine, & qu'il les communiqua à la dame Camelin; je ſais.. mais ſi les faits démentent les propos!

Or, voici les faits tels qu'ils me paroiſſent prouvés.

Les gardes-du-corps étoient en bataille ſur la place-d'armes; le peuple tranquille les conſidéroit, & peut-être par quelques vains murmures, leur témoignoit le reſſentiment dont il étoit animé.

Le ſieur de Marcenay dit qu'ils étoient inſultés; M. 138-170
Madier explique le genre de l'inſulte, en ajoutant, huées.

M. Desroches prétend qu'à l'inſulte ſe joignit l'ag- 50[illegible]
greſſion de fait; il ſuppoſe un coup de lance.

Le ſieur Leclerc & Jean Blanchoin, domeſtique de M. Mallouet, parlent, le premier de fuſillade, & le ſecond, d'un coup de fuſil, tiré ſur les gardes du roi, dans l'avenue de Paris. Ils étoient-là en même-temps; comment ſont-ils divers?

Mais juſtement le ſieur Boiſſe & le ſieur Colomne, gardes-du-roi, furent à la découverte dans l'avenue de Paris. Le dernier a grande attention de dépoſer que lui & ſes camarades furent menacés du canon, & ni l'un ni l'autre ne parle de fuſillade.

Le ſieur Gueroult de Berville dit bien qu'après avoir diné à l'hôtel Charoſt, lui & ſes camarades furent expoſés; qu'on leur tira deſſus, & que lui en particulier reçut un coup de maſſue. Mais le ſieur Gueroult de Valmet n'eſt pas d'accord; ſortant de l hôtel de Charoſt, il entendit ſeulement des propos; & enfin mis en faction depuis ſept heures & demie juſqu'à minuit, ce fut pendant cette faction qu'on lui apporta ſon frère bleſſé d'un coup de maſſue.

L'heure préciſe, qui n'eſt pas déclarée par les témoins, importe beaucoup; le coup de lance & les fuſillades peuvent être vrais & poſtérieurs aux premiers coups qui furent frappés ſur la place-d'armes.

58-153-115. Il étoit quatre heures & demie, cinq heures.

73-380-313-384. Un homme en habit de la milice pariſienne, ſelon le ſieur Grincourt; trois, ſuivant le ſieur Motte de Vareille; pluſieurs, ſuivant le ſieur de Guillemet; même des femmes, ſuivant Marguerite Paton, traversèrent les rangs.

S'il falloit en croire le ſieur de Saint-Aulaire, le ſoldat pariſien n'avoit pas ſeulement traverſé les rangs, il avoit fondu le ſabre à la main dans le centre des eſcadrons, ſabrant à droite & à gauche.

Ce fait eſt peu vraiſemblable, & de plus vous allez voir que le ſabre de cet homme étoit dans le fourreau; je remarque même, que ſelon M. Madier, il venoit de derrière les rangs, lorſqu'il y eut du mouvement.

D'abord Marguerite Palon reçut un coup de plat de ſabre, qui au moins l'étonna, & la fit pâlir, ſelon Anne Forêt. 108.

Puis trois gardes du roi ſe détachent; le ſieur de Savonnières étoit du nombre; il pourſuit le ſoldat pariſien & lui tend des coups de ſabre; c'eſt alors ſeulement que le ſoldat tire le ſien, pour parer les coups en fuyant (1).

Le ſieur Motte de Vareille entend ce cri : *on nous laiſſe aſſaſſiner*; & alors un coup de fuſil part, & le ſieur de Savonnières eſt atteint.

Je ne prétends pas que les gardes du roi n'aient pas dû s'oppoſer à ce que leurs rangs fûſſent traverſés, je ne fais pas un crime à M. de Savonnières de ſa pourſuite; mais j'examine l'impreſſion que dut faire tout cela ſur le peuple, & ſur-tout le cri : *on nous laiſſe aſſaſſiner*; & j'y vois la cauſe immédiate du coup de fuſil tiré ſur le ſieur de Savonnières.

Remarquez que trois dépoſitions déſignent le ſieur Charpentier, comme l'auteur de ce coup de fuſil, & que les juges du châtelet ne l'ont pas décrété. Ils ont penſé ſans doute qu'il y avoit eu provocation, & qu'elle changeoit la nature du fait. 20-21-25.

A huit heures & demie, les gardes du roi ont ordre de ſe retirer; ils s'ébranlent, ils marchent; le peuple encore ému les accompagne de ſes huées; ils les ſouffrent impatiemment, bientôt ils veulent s'en venger.

Le ſieur Bertier dit qu'un coup de piſtolet partit de la queue de l'eſcadron; le ſieur Hivert, qu'un homme en 247-347-364-294

---

(1) Vid. la déclaration du ſieur le Cointre, qui en cela explique les dépoſitions.

fut légèrement contusionné ; le sieur Liancourt, qu'un garde du roi tira successivement ses deux pistolets, & fut imité par ses camarades ; & le sieur Leclerc, que quelques coups de pistolet partirent de la compagnie de Luxembourg.

Un ou plusieurs, l'effet fut le même ; la garde nationale de Versailles, sur qui la décharge avoit porté, répondit vivement & sans ordre à cette attaque, & dès-lors la guerre fut déclarée.

Je ne vous peindrai pas la fureur dont le peuple fut aussi-tôt possédé ; je ne vous transporterai pas au sein de l'hôtel des gardes, où la faim du pillage se joignit à la soif de la vengeance, & enfin la remplaça.

La garde nationale de Paris arriva en bon ordre, & sa présence en imposa.

On la reconnoissoit aux feux qui lui servoient de guides. Je saisis une distraction qui m'est offerte au milieu d'un douloureux récit.

Un homme du peuple, resté sur la place-d'armes, étoit appuyé contre la barrière : delà il faisoit de grossiers reproches à un homme arrêté dans l'intérieur de la cour, qui étoit ou qu'il croyoit être un garde du roi.

« Vois, lui dit-il, quand il apperçut de loin le front » de la colonne, vois cette belle armée qui s'avance ; ce » ne sont pas les esclaves d'un despote, ce sont les fiers » soldats de la liberté ».

Il y avoit de la dignité dans la colère qui s'exprimoit ainsi.

Ici je fais une remarque importante. La garde nationale se retira vers le milieu de la nuit. A trois heures,

le château n'étoit gardé que comme il le fut à six. Le sieur Bernard, cent-suisse, vit que dès quatre heures, la grille royale étoit ouverte; M. de Digoine apperçut que d'un autre côté, le château n'étoit pas fermé.

Voilà le moment favorable à des conjurés, où tout seroit pour eux, & l'obscurité & l'avantage du nombre, & la surprise d'une irruption subite.

Et pourtant alors, tout fut dans le calme & la sécurité; c'est peut-être un argument contre l'existence de tous complots.

La multitude revint avec le jour sur la place-d'armes & dans les cours; & c'est ici qu'il importe de saisir la chaîne des incidens qui s'appelèrent, pour ainsi dire, les uns les autres.

Le sieur Duperrey alloit vers la cour de marbre: un 63. 315
homme, vêtu en veste, fut tué à ses côtés d'un coup de feu.

Louis Priere vit le feu d'une arme tirée par une croi- 295.
sée à gauche de la salle des gardes, & le coup tua un homme qui étoit sur les marches de la cour de marbre.

Jeanne Martin dit que le peuple montoit sur les grilles, 82.
que les gardes du roi firent une décharge, dont un homme fut tué dans la cour de marbre.

Elle dit encore qu'un garde du roi poignarda un citoyen. Le sieur Richer entendit dire qu'un garde-du-corps avoit frappé de trois coups de couteau un soldat parisien, entre la chapelle & les petits appartemens.

Le docteur Goudran étoit à six heures dans la cour royale; il entendit un coup de fusil, & l'on apporta un homme mort, que l'on disoit avoir été tué par les gardes du roi.

Le ſieur Laurent étoit ſous la voûte de la chapelle; il entendit un coup de fuſil; puis un jeune homme, tenant un fuſil briſé, lui dit: en voilà un qui ne vous tuera plus, car je viens de l'aſſommer; il a dejà tué mon camarade.

Juſques-là il n'a été commis par le peuple aucun excès qui ait provoqué ces meurtres.

Jeanne Martin dit qu'après la décharge, dont elle a parlé, un garde du roi fut ſaiſi & immolé.

Elle & le ſieur Richer déclarent que le garde du roi, qui avoit poignardé un citoyen, fut maſſacré ſur-le-champ; & le ſieur Laurent vit paſſer le cadavre.

Voilà les premiers excès commis ſur les gardes du roi, & il faut convenir qu'ils avoient été provoqués.

Le ſieur Valdony, cent-ſuiſſe, étoit au pied du grand eſcalier. Un homme, dit il, eſt tué à côté de lui d'un coup de fuſil; on accuſoit les gardes du roi; mais il croit au contraire que le coup étoit dirigé contre eux, étant parti d'un côté où il n'y avoit pas de gardes du roi.

Le ſieur Prioreau entendit ſix coups de fuſil dans le grand eſcalier, & enſuite il vit un homme mort dans la cour de marbre,

à Annonay. Le ſieur de Liſle, garde du roi, vit un homme mort, au milieu de la cour de marbre; ſes camararades lui dirent qu'il avoit été tué dans le grand eſcalier, par un garde national, tirant ſur les gardes du roi, & qu'on en avoit injuſtement accuſé ceux-ci.

Selon le ſieur de Saint-Aulaire, un homme s'avançant dans la cour de marbre, gliſſe, tombe en arrière & ſe tue. On cria d'abord qu'il avoit été tué par les gardes du roi; mais après l'avoir viſité, on reconnut qu'il n'avoit aucune marque de coup de feu, & qu'il avoit la tête fendue par derrière. 312

Le ſieur Gallemand étoit ſur le grand eſcalier; il dit qu'un garde national, tirant ſur un garde du roi, le manqua, & que le garde du roi caſſa d'un coup de piſtolet la tête du garde national. 373

Le ſieur Morel vit dans le groupe qui montoit le grand eſcalier un homme couvert d'un chapeau bordé; on le prit vraiſemblablement pour un garde du roi, & du pallier au-deſſus on tira ſur lui, & un autre homme en veſte eut le crâne emporté. 383

Enfin le ſieur du Repaire, garde du roi, ſe défendoit à la porte de la ſalle; au moment où il y entroit, on entendit un coup de piſtolet, dirigé vraiſemblablement contre lui, qui renverſa un homme à ſes pieds.

On deſireroit que les momens fuſſent marqués préciſément dans chaque dépoſition. On ne peut ſe diſſimuler qu'il y a quelque confuſion.

Il paroît cependant que le premier choc eut lieu du côté de la chapelle; car c'eſt-là que ſe porta d'abord le peuple; c'eſt par-là qu'il arriva ſur la terraſſe où il fut vu par le ſieur Gueroult de Saint-Denis, par le ſieur de Liſle, & entendu d'abord par la dame Thibault & la dame Augué, femmes de la reine. 13

Or, du côté de la chapelle, les gardes du roi débutèrent par donner la mort à deux hommes. Il eſt vrai que les détails nous manquent & des doutes reſtent.

Une variation inexplicable rend ſur-tout énigmatiques les récits de ce qui ſe paſſa dans le grand eſcalier, où chaque témoin pris à part, ne ſuppoſe qu'un meurtre, tandis que pris enſemble ils en ſuppoſent trois.

Il n'y a qu'une manière de ſortir de cette incertitude, c'eſt d'expliquer pluſieurs incidens par celui dont on eſt inſtruit en termes clairs & poſitifs.

Or, un citoyen eſt renverſé d'un coup de feu dans la cour de la arbre; il n'étoit pas armé, il n'offenſoit perſonne; trois témoins entendent le coup, trois témoins le voient tomber; la dépoſition du ſieur de Saint-Aulaire ne ſauroit l'emporter.

Auſſi-tôt on ſaiſit un garde du roi, & l'on venge ſur lui le malheureux qui vient de périr : voilà un fait qui me paroît conſtant.

Et puiſque le peuple n'a commis ici un meurtre que pour en punir un autre, j'ai tout lieu de croire que le même effet eſt venu de la même cauſe, du côté de la chapelle.

Et enſuite j'ai tout lieu de croire que de-là venoit toute la fureur qui s'eſt exercée dans le grand eſcalier (1).

Auſſi je remarque que le grand eſcalier eſt le théâtre de la dernière ſcène, parce que la multitude irritée ſe porte vers le lieu où les gardes du roi ſont attaqués par une ſorte de repréſailles.

Auſſi je remarque que deux têtes ſeulement ſont coupées, bien qu'un plus grand nombre de gardes du roi périſſe; parce que la vengeance épuiſe dans ſes premiers momens ſon atrocité.

---

(1) Vid. la dépoſition du ſieur de Liſle à Annonay, qui place l'invaſion du grand eſcalier après le maſſacre du ſieur Deshuttes.

Auſſi je remarque qu'une rage exceſſive ſe diſſipe tout-à-coup, lorſque les gardes du roi étant retirés & retranchés, la troupe qui les pourſuivoit, ne peut plus atteindre l'objet de ſa colère.

Je l'ai dit, la rage ſe diſſipa : à une tempête ſuccéda un ſilence froid ; & une poignée de ſoldats pariſiens éconduiſit ſans réſiſtance ces hommes qui tout-à-l'heure auroient tout bravé.

Ceci s'accorde mal avec certaines verſions.

Le ſieur Rabel, garçon de la chambre du roi, dit que la reine paſſa chez le roi. -- Que le roi étoit allé chez la reine par un autre paſſage ; qu'il revint... qu'une minute plus tard il auroit vu *tous les gens à piques* dans la chambre de la reine. 387.

Cela ſuppoſe que *les gens à piques* entrèrent dans la chambre de la reine, & le ſieur Gallemand prétend les avoir vus entrer.

Le ſieur Duveyrier l'a ouï dire ainſi ; Morizot de Langres déclare que Bouſſard, perruquier de Paris, lui a dit avoir vu fuir la reine preſque en chemiſe ; & M. Claude-Louis de la Châtre, pénétrant quelque temps après, dans l'appartement de la reine, frémit à l'aſpect de ſon lit, qui lui parut avoir été bouleverſé par des malfaiteurs.

Il eſt certain au contraire, que l'appartement de la reine ne fut pas ſouillé de leur préſence.

Rabel n'affirme pas les avoir vus. Il étoit chez le roi. Lui & Marquaud ſon camarade, ouvrent à la reine l'œil-de-bœuf, & referment ; car peu après, le roi frappe de nouveau pour ſe faire ouvrir. Il eſt probable que Rabel

demeura dans l'œil-de-bœuf, & que dans le trouble où l'on étoit, il crût ce qui n'étoit pas.

A l'égard de Gallemand, il étoit dans la foule, il vit qu'un garde du roi fut terraſſé, volé, & il ſe retira. Il penſa que l'on alloit pénétrer; mais il ne put le voir. Il ne fait pas attention, lorſqu'il dit avoir vu, que ſelon lui-même la porte étoit fermée, puiſque le garde du roi n'avoit pu donner avis que par le trou de la ſerrure du danger auquel il croyoit la reine expoſée.

La vanterie de Bouſſard & le ouï-dire du ſieur Duveyrier ne méritent pas que l'on s'y arrête.

Quant à M. de la Châtre, je conſidère le moment & le lieu... je conſidère ſon inquiétude mêlée de timidité & de reſpect... un regard furtif le ſervit mal... & ſon imagination fit le reſte.

72. J'ai conjecturé, maintenant j'affirme.

Blaiſe Etienne, feutier de la reine, déclare qu'aucun de cette troupe n'entra juſques dans la chambre à coucher.

74. La dame Augué, l'une des femmes de la reine, pouſſa un verrou & je ne trouve point que cet obſtacle ait été forcé.

100. Berſy, valet-de-pied de la reine & le ſieur Bernard, cent-ſuiſſe, n'en diſent rien, & leur ſilence vaut une dénégation expreſſe.

La porte que la dame Augué avoit fermée, fut enſuite ouverte; le ſieur Gueroult de Berville, le ſieur Gueroult de Valmet & le ſieur de la Roque entrèrent chez la reine, ils y trouvèrent le Roi, ils y reſtèrent après lui; la preuve *que les gens à piques* n'y étoient

pas

pas, n'y alloient pas, c'eſt la préſence de ces trois gardes.

Enfin le ſieur de Miomandre Sainte-Marie, baigné dans ſon ſang, laiſſé pour mort par *les gens à piques*, volé par eux, & les ſuivant, lorſqu'ils s'éloignèrent de ſes regards inquiets, les vit paſſer dans la grande ſalle des gardes & ne craignit plus pour la reine.

Des bandits armés ne pénétrèrent donc pas juſque dans l'appartement de la reine; l'aſyle de la beauté & de la majeſté fut préſervé de la profanation... je reſpire; cette certitude me ſoulage; elle m'aide à continuer ma recherche.

Nous allions à la découverte d'un complot dans les détails de l'évènement qui pouvoit en être la ſuite. Nous trouvons des excès, mais nous appercevons une impulſion immédiate qui peut avoir tout fait.

Le 5 la fureur eſt provoquée par des coups de ſabres.

Le 6 des meurtres la ſuſcitent de nouveau. On crie vengeance, & ceux que l'on accuſe, ſont pourſuivis, ils ne ſe montrent que pour être immolés; mais s'ils diſparoiſſent, tout change; la multitude qui ne peut plus ſe venger, s'appaiſe, & le feu meurt faute d'alimens.

Je ne veux pas conclure de-là qu'il n'y a point eu de complot, mais je dis que l'évènement ne m'en préſente aucun veſtige, & même je crois avoir déduit au moins quelques raiſons d'en douter.

Il eſt temps que, revenant ſur nos pas, nous ſachions ce que nous avons fait au milieu d'une longue carrière; on a beſoin de ſe retourner & de meſurer des yeux l'eſpace que l'on a parcouru.

Nous avons énuméré des faits & des bruits qui nous ont rappellé le mois de juillet & des efforts généreux.

Des bruits, des rapports plus rapprochés du mois d'octobre, quelques récits ridicules, la fable groſ-

ſière de Marguerite Andel, quelques faits de peu d'importance ſouvent étrangers à notre examen, nous ont enſuite occupés; ils laiſſent à peine dans la penſée cette première ſurpriſe où je dirois que le ſoupçon commence à poindre.

Mais nous avons recueilli le fait de Blangez, celui du chaſſeur déſeſpéré, les converſations entendues par M. Diot & par M. Baras, le propos ouï par le ſieur de Roſnel, le 5 octobre, *qu'il y avoit ordre de reſter*, l'avis donné au ſieur Leclerc d'un ſigne de ralliement porté ſur la manche, enfin les diſtributions d'argent.

Ces faits iſolés les uns à l'égard des autres ſe répondent cependant vers un centre commun qui eſt le complot qu'ils ſuppoſent; enſuite on deſcend au fait ſans peine, où ils ſemblent ſe remontrer encore comme dans leur conſéquence.

Admettez un complot, & vous verrez que Blangez & le Chaſſeur ont été choiſis, tentés, ſéduits pour en être les complices; que les converſations entendues s'y enchaînent; que les femmes attroupées ont ordre de reſter pour l'exécuter; que les conjurés ſe reconnoiſſent à la manchette déchirée, & que les diſtributions d'argent ſuppoſent des chefs puiſſans qui ont acheté des ſcélérats.

Admettez un complot, & l'argent diſtribué vous montrera le moyen d'une cataſtrophe préparée. Blangez & le Chaſſeur ſeront des moyens ſecondaires qui auront manqué; & enfin le temps ou l'occaſion d'exécuter arrivant, les converſations nocturnes & l'ordre de reſter ſeront les dernières meſures qui s'enchaînent avec les circonſtances; car on reſtera ſelon l'ordre prétendu, & l'on ſemblera n'être reſté que pour donner l'affreux ſpectacle qui commencera la journée ſuivante.

Or ce qui ſe lieroit ſi parfaitement & à un complot & à l'exécution, donne néceſſairement ſur le complot même quelque

chose de plus que des indices pressans ; & alors les bruits, les ouï-dires, tous les indices éloignés auxquels on a cru d'abord ne devoir pas s'arrêter, revivent avec quelque force.

D'un autre côté, cependant, vous croyez avoir saisi l'explication naturelle de tout l'évènement.

Allarmé pour sa subsistance, allarmé pour sa liberté, menacé de l'éloignement de son roi & du fléau de la guerre intestine, le peuple s'émeut & cherche à se rassurer ; & puis des incidens malheureux se succèdent, ils amènent des horreurs qui peut-être n'avoient pas été méditées.

On s'arrête avec complaisance à cette idée, on se porte avidement à tout ce qui la favorise ; on voudroit qu'elle fût vérifiée ; une réflexion la détruit, une autre la ramène à l'esprit inquiet.

D'habiles conjurateurs auroient pu se couvrir de toutes ces apparences, avec leurs trésors disposer des subsistances, avec leurs agens, calomnier la cour & les gardes-du-roi. Le peuple aveugle auroit eu des motifs, l'artifice dont ils auroient été le chef-d'œuvre, lui eût échappé.

Par une fatalité qui appartient à cette affaire, on ne quitte cette conjecture que pour passer à une conjecture opposée.

Les ennemis du peuple ne cherchoient-ils point dans leur astuce à l'égarer, à l'employer comme l'instrument de sa propre ruine ; & le dessein d'enlever le roi n'avoit-il pas besoin de quelque désordre au milieu duquel le prince trompé lui-même fût livré à une faction qu'il auroit méconnue.

Vous n'appercevez encore que des nuages.

Suspendez votre jugement ; il sera temps de le former, lorsque vous aurez apprécié les charges dans leurs rapports particuliers avec le rôle que M. Mirabeau & M. d'Orléans ont pu jouer dans ces événemens.

Partie II.

Charges contre M. de Mirabeau & M. d'Orléans.

Un complot a pu exister sans que vos deux collègues y aient eu part ; mais les crimes du 6 octobre réduits à des assassinats, ne peuvent être les leurs. S'ils ont contribué à ces assassinats, il y avoit un complot. A leur égard l'un est lié à l'autre, & tel est l'intérêt de notre recherche actuelle qu'elle peut déterminer même le résultat de celle qui nous a d'abord occupés.

J'appelle premièrement votre attention sur les charges qui affectent M. Mirabeau.

Je laisse de côté tout ce qui remonte à cette époque précieuse où le retour à la liberté consacra tous les efforts qui furent faits pour elle. Je ne parle ici ni des opinions soutenues dans l'assemblée nationale ou entre ses membres, ni des pressentimens communiqués à Blaizot & l'hôtel de la reine.

J'excepterois le propos tenu à M. Mounier, si la déposition de M. Mounier n'en démentoit le rapport.

Un témoin a dit que M. Mirabeau entretient des liaisons suspectes, il a désigné trois personnes, elles ne sont plus désignées après lui dans l'information ; ce n'est qu'un vain propos.

Le 5 octobre arrivé, le peuple de Paris est annoncé à Versailles ; M. de Mirabeau donne au président de l'assemblée nationale en secret le conseil de se trouver mal pour rompre la séance, & aller tout de suite chez le roi.

Je suis d'autant plus embarassé de l'importance que l'on donne à ce conseil bon ou mauvais de rompre la séance & d'aller chez le roi, que l'on ne tarde pas d'interpréter mal dans des circonstances qui ne diffèrent pas beaucoup, le conseil de ne pas aller chez le roi ;

or si ce fut une trahison en dernier lieu de s'opposer à ce qu'on allât chez le roi, il semble qu'en premier lieu la proposition d'y aller ne fut pas une trahison.

On dit que dans la soirée, M. de Mirabeau fut vu dans les rangs ou derrière les rangs du régiment de Flandre, portant un sabre nud, & parlant aux soldats.

Supposant M. de Bouthillier, le lieutenant-colonel entendit assez pour s'être porté à quelque extrémité, s'il avoit été plus maître de sa troupe.

Le sieur Miomandre-Sainte-Marie va jusqu'à rapporter, d'après M. de Valfond, ce que disoit M. de Mirabeau : « Mes amis, prenez garde à vous, vos officiers & les gar- » des-du-roi ont formé une conspiration contre vous ; les » gardes-du-roi viennent d'assassiner deux de vos camarades » devant leur hôtel, & un troisième dans la rue Satory ; » je suis ici pour vous défendre. »

Voilà M. Mirabeau jouant le rôle de Don Quichotte, transformé en visionnaire, qui pense qu'à l'ombre de son sabre des régimens n'ont aucune offense à redouter. Or je connois peu M. Mirabeau, mais il me semble que ces visions ne sont pas son fait.

Je prends la déposition de M. Valfond, & je vois qu'entre lui & M. de Mirabeau tout se réduisit à cette conversation. Vous avez l'air d'un Charles XII, dit le premier ; on ne sait, répond l'autre, ce qui peut arriver.

Ce n'est pas tout : le sieur de la Morte déclare qu'un officier d'infanterie lui a dit que l'homme vu dans les rangs du régiment de Flandre, étoit M. de Gamache ; il ajoute que celui-ci ressemble de figure à M. de Mirabeau.

De plus M. de Bessancourt a déposé qu'il vit un homme en rédingotte, de la taille de 5 pieds 7 à 8 pouces, lequel portoit un sabre nud, & disoit être le comte de ***. Ces trois étoiles vous surprennent dans une infor- 369.

mation où l'on cherche les noms comme les choſes ; quant à moi je remarque que la taille énoncée n'eſt pas celle de M. Mirabeau.

Il ſe pourroit donc que la perſonne vue armée d'un ſabre nud ne fût pas M. Mirabeau ; mais quelqu'ait été cette perſonne, il n'y a rien à dire, ſi le diſcours rapporté par le ſieur de Miomandre n'a pas été fait ; & puiſque perſonne ne l'a entendu, il ne reſte qu'une promenade indifférente.

Le ſieur Thiery de la Ville vit des membres de l'aſſemblée nationale ſe trouver à la rencontre des femmes ſortant de chez le roi, & leur crier courage & liberté ; dans ce nombre il crut reconnoître M. Mirabeau ; j'obſerve d'abord l'incertitude du témoin, & enſuite, que dans ce moment il n'y avoit aucune raiſon de ne pas applaudir au peuple, qui étoit venu expoſer ſes beſoins & ſes craintes, & qui n'avoit annoncé aucun deſſein hoſtile.

M. Deſchamps allant au château dans la nuit, entendit des femmes crier, -- où eſt notre comte de Mirabeau, nous voulons notre comte de Mirabeau.

Par-tout ailleurs que dans une information, je prendrois cela pour une mauvaiſe plaiſanterie.

Mais le même M. Deſchamps, en cela d'accord avec M. Henry, m'apprend que quelques inſtans après, comme ces femmes introduites dans la ſalle de l'aſſemblée nationale y mettoient le trouble ; ce fut M. Mirabeau qui les gourmanda vivement.

Le ſecond fait ne permet plus les interprétations myſtérieuſes du premier.

Deux ſoldats Pariſiens arrêtent dans la nuit un citoyen de Verſailles pour lui demander où eſt l'habitation de M. de Mirabeau. Vous allez penſer que ces deux hommes cherchent M. Mirabeau, & ſont des émiſſaires ou des complices ; c'étoient un avocat & un tapiſſier, & l'un des

deux déclare qu'il a l'honneur d'être l'ami intime du valet-de-chambre de M. Mirabeau.

Vous ne desirez pas une glose sur ce passage.

Le lendemain 6, M. de Mirabeau fut vu par le sieur Gallemand, caché avec d'autres membres de l'assemblée nationale derrière les rangs du régiment de Flandre. Alors la fatale scène étoit passée, & je ne concevrois pas M. de Mirabeau se cachant, quand il n'y avoit assurément aucune raison de se cacher.

M. de Mirabeau vous proposa une adresse aux provinces, pour les rassurer sur un événement dont il étoit à craindre qu'on ne leur fît des récits divers & menteurs.

Il ajouta qu'il falloit apprendre aux François *que le vaisseau de l'état alloit avancer plus rapidement vers le port.*

M. Madier a grand soin d'assurer qu'il rapporte fidèlement les expressions de l'orateur, & le châtelet sous ligne, & moi je cherche le mystère; mon intelligence est mise à la torture, & je ne vois pas ce que cette tournure oratoire cèle d'important & de suspect.

Voici un apophtegme recueilli par le sieur Peltier. M. de Mirabeau parlant de ce qui venoit de se passer, s'étoit exprimé ainsi : *le peuple a besoin quelquefois qu'on lui fasse faire le saut du tremplain,*

Je vois bien ce que l'on peut, en quintessenciant ce propos, en tirer de parti pour un commentaire; mais pour fonder une accusation, il n'est pas besoin d'aller si loin; & puis personne n'a entendu le propos le sieur Peltier a ouï dire seulement.

M. de Mirabeau & M. d'Orléans sont prévenus d'une trame commune. Je vais vous faire part des seuls faits dans lesquels l'information les réunisse.

M. d'Orléans étoit déterminé à passer en Angleterre. M. de Mirabeau pour l'en detourner, lui dit que l'on

n'avoit contre lui que des indices, & que ſon départ alloit produire des preuves; c'eſt encore un ouï-dire du ſieur Peltier.

Apparemment le conſeil de M. de Mirabeau avoit été goûté; mais pour retenir M. d'Orléans, on avoit penſé qu'il falloit le dénoncer à l'aſſemblée nationale, & M. de Mirabeau s'en étoit chargé; le jour étoit pris, la ſéance étoit ouverte, lorſque M. de Mirabeau reçut une lettre de M. d'Orléans, qui lui mandoit : j'ai changé d'avis, ne faites rien, nous nous verrons ce ſoir.

C'eſt le docteur la Fiſſe qui a ouï-dire cela.

Or non-ſeulement M. de Mirabeau ouvre & lit la lettre, de manière que quelqu'un placé derrière lui peut la lire auſſi; de plus il la fait paſſer à l'un de ſes voiſins, qui ſans doute étoit dans la confidence; de plus il s'exhale en reproches peu diſcrets, qualifiant rudement le perſonnage qui lui avoit écrit, en ajoutant; il ne mérite pas la peine qu'on s'eſt donnée pour lui.

Le ſieur Peltier, & le docteur la Fiſſe ont ouï-dire; & je m'étonne que ce qui s'eſt paſſé dans le ſein de l'aſſemblée nationale, avec ſi peu de réſerve avec ne nous parvienne que par des rapports.

Au milieu de l'ennuyeuſe monotonie de ces anecdotes, votre impatience me demande ſi je n'arriverai pas enfin à de plus graves récits; vous m'accuſez de m'appéſantir ſur des riens, & de retarder par une vaine prolixité une délibération importante.

He bien! J'ai tout dit; voilà l'énumération complette & fidèle des charges que j'ai péniblement cherchées contre M. de Mirabeau.

Je n'entends pas prévenir ici le jugement de l'aſſemblée nationale. Je ne dis pas que ces charges, bien que très-légères à mon ſens & au premier coup d'œil, ne

méritent aucune attention ; souvent on a vu les plus foibles indices marquer de loin les traces de la vérité, & y conduire enfin... Nous jugerons, quand nous aurons un ensemble.

Arrêtons cependant quelques points principaux ; la promenade dans les rangs du régiment de Flandre, & l'accord que supposent entre M. de Mirabeau & M. d'Orléans, ces conseils sur le départ du premier & le dessein d'une dénonciation bientôt abandonnée ; voilà ce qui peut faire croire que M. de Mirabeau eut part à un complot. Il n'y a de ceci que des ouï-dires, mais des ouï-dires qui se répondent ainsi peuvent faire quelque impression.

Quant à l'affaire isolée du 6 octobre, le sabre nud dont on prétend que M. de Mirabeau étoit armé la veille, peut être un indice, mais il est le seul.

Venons à M. d'Orléans.

La première partie de mon rapport vous a présenté une énumération de bruits divers & de faits qui ne durent pas attacher vos regards.

Je vous rappellerai le chasseur ivre & désespéré, qui, sur les questions du sieur de Miomandre, nomma M. d'Orléans, & le même nom échappé dans la conversation qu'entendit M. Diot.

Je vous rappellerai encore ce conseil de ne pas partir pour l'Angleterre, donné par M. de Mirabeau, & ce projet avorté de dénonciation.

Je m'arrête à ces distributions d'argent faites aux soldats, faites au peuple, & que des indices multipliés, quelquefois pressans, semblent constater.

Simple interprète de la procédure, je crains d'abord de me livrer à des conjectures qu'elle ne m'offre pas explicitement.

Elles sont au moins indiquées par le sieur Peltier qui suppose que M. d'Orléans a fait une dépense énorme,

& par le chaſſeur du ſieur de Miomandre qui, ſuivant le ſieur de Rebourceau, avoit reçu de l'argent.

Marguerite Andel reçoit un paſſeport miraculeux avec lequel elle doit pénétrer juſqu'à M. d'Orléans, & quand elle l'aura vu, elle ſera riche. Rien n'eſt extravagant comme la dépoſition de cette femme, ſi elle fut de bonne foi; rien n'eſt plus groſſièrement fourbe, ſi elle jouiſſoit de ſes ſens & de ſon entendement. On ne diſcute pas des témoignages de ce genre.

La dépoſition de M. de Frondeville demande un inſtant vos regards.

Il vit M. d'Orléans, le 2 ou le 3 octobre, deſcendant de ſa voiture, qu'une grande foule ſuivoit, & entrant dans l'aſſemblée nationale; il remarqua quelque choſe qui paroiſſoit peſer dans la poche droite du frac de M. d'Orléans, il penſa que c'étoit un ſac d'argent; il obſerva de façon à pouvoir s'en aſſurer, & vit *très-diſtinctement* le ſac tomber dans la baſque droite de l'habit par une ouverture faite à la doublure, & la tête du ſac répondre dans la ceinture de la culotte à laquelle elle étoit attachée. Il vit M. d'Orléans dans cet état durant deux jours de ſuite, & auparavant il n'avoit rien vu de pareil.

Il ſemble que le témoin a dit à M. d'Orléans: arrêtez-vous, renverſez votre poche, ſoulevez la baſque de votre habit, découvrez votre ceinture, & que ce plaiſant exercice a recommencé le lendemain.

Et le témoin ne ſait pas même ſi le ſac contenoit en effet de l'argent, il n'en a vu faire aucun uſage; le même volume s'eſt conſervé durant deux jours... Après tout, il étoit permis à M. d'Orléans de porter un ſac d'argent, de l'attacher à ſa ceinture, de percer la doublure de ſa poche... & puiſque tout cela pouvoit ſe voir *très-*

distinctement, il en falloit peut-être conclure qu'il n'y avoit rien de suspect.

Je fais une réflexion. M. de Frondeville observe, dit-il; il avoit sans doute quelque motif d'observer; il attachoit quelque importance à ce qu'il voyoit, il en tiroit quelque induction. Comment ne communiqua-t-il sa remarque à personne? comment demeura-t-il le seul témoin d'un fait qui lui parut aussi singulier, & eut-il durant deux jours entiers, la patiente discrétion de garder sa découverte pour lui?

Je vous dis sans déguisement, non sans une sorte de peine & d'embarras, ce qui se présente à mon esprit attentif dans la recherche de la vérité; tout ménagement est une dissimulation, toute dissimulation seroit un mensonge.

On prétend que le jardin du Palais-royal étoit le theâtre des distributions, le lieu d'adresse du distributeur Otel.

Les distributions & le distributeur sont une étrange chose; je ne sais de plus singulier que l'argent jetté par les fenêtres, & qu'ont déclaré le sieur Duval sur la parole du sieur de la Morte, & le sieur de la Morte sur la parole du sieur Duval.

Les distributions du Palais-royal fussent-elles bien avérées, peut-être faudroit-il pour compromettre M. d'Orléans, remonter jusqu'à lui, & je ne trouve pas le chemin qui conduit jusques-là.

Si des millions sont venus de Hollande, je ne vois pas qu'ils aient passé dans les mains de M. d'Orléans; si de grandes sommes ont été distribuées, je ne vois pas qu'elles aient été répandues par lui, & l'information à la main, je dois penser peut-être que ces faits lui sont étrangers.

Le sieur Peltier a ouï-dire que M. d'Orléans fit

appeller les gardes du Palais-royal pour leur faire l'hiſtoire du dîner du premier octobre, & leur recommander de la rendre publique ? Pourquoi les gardes n'ont-ils pas été produits pour confirmer un ouï-dire qu'il étoit ſi aiſé de vérifier : cette charge particulière auroit été de quelque conſéquence.

Le ſieur Peltier a oui-dire encore qu'un grand nombre de couriers avoit couvert les routes, de la part de M. d'Orléans ; M. de Bouthillier vit dans la nuit du 5 au 6 octobre, deux hommes à cheval, arriver de Paris à Verſailles, & entrer dans la maiſon de M. d'Orléans, & ſucceſſivement un autre homme à cheval partir de cette maiſon & aller vers le château ; mais en ſoi des couriers ne ſont pas ſuſpects, c'eſt la miſſion qui caractériſe la courſe, & ce que vit M. de Bouthillier pouvoit n'être qu'un mouvement indifférent.

Quittons un moment M. d'Orléans, pour parler de ſes enfans.

Le ſieur de Raigecourt étoit auprès d'eux le 5 octobre, aſſiſtant à l'aſſemblée nationale dans la tribune des ſuppléans La réponſe du roi à la déclaration des droits, donnoit lieu à des débats ; le ſieur de Raigecourt entendit ou crut entendre à côté de lui M. de Chartres & M. de Barbantane qui étoit avec lui, dire qu'il falloit encore des lanternes, expreſſions qui furent répétées.

Je dis ; ou crut entendre ; car on m'a aſſuré que le ſieur de Raigecourt eſt extrêmement ſourd, & je vois que M. de Bearbantane lui en fit le reproche.

M. de Beauharnais cependant entendit auſſi ce propos, mais il ne l'entendit qu'une fois, & il put attribuer à M. de Chartres, ce qui étoit la fin de la querelle & des explications que l'on donnoit au ſieur Raigecourt.

De ce fait au reſte, fût-il bien conſtaté, il y auroit peu de choſe à conclure.

Je retourne à M. d'Orléans, & je vais le ſuivre pendant le 5 & le 6 octobre.

Je lis d'abord l'expoſé que M. d'Orléans a publié de ſa conduite, page 17.

« Il n'y avoit pas d'aſſemblée le dimanche 4, & j'étois » parti pour me rendre à Paris ; j'étois dans l'intention » de retourner le lundi matin à Verſailles ; mais je fus » retenu par le travail qu'avoient à faire, avec moi, quel- » ques perſonnes de ma maiſon. J'appris ſucceſſivement » pendant ce jour l'effervefcence qui régnoit dans Paris, » le départ pour Verſailles...... Je ne ſus d'ailleurs rien » de ce qui ſe paſſoit à Verſailles juſqu'au lendemain » matin, que M. le Brun me fit éveiller. Le même jour » vers huit heures du matin je me mis en route pour me » rendre à l'aſſemblée nationale. Tout me parut tranquille, » juſqu'à l'entrée du pont de Sèves. Mais là je rencontrai » les têtes des malheureuſes victimes de la fureur du » peuple. Entre Sèves & Verſailles, je rencontrai quel- » ques charettes chargées de vivres, & eſcortées par un » détachement de la garde nationale. Quelques uns des » fuſiliers pensèrent que ma voiture ne devoit pas paſſer ce » convoi.... Mon poſtillon étoit anglois, & ne ſavoit pas » un mot de françois, il écoutoit ſans comprendre, & » continuoit ſon chemin. Un des fuſiliers le mit en joue » à bout portant, & tira ſon coup de fuſil, qui, par » bonheur, ne partit point. L'officier accourut, répri- » manda le ſoldat, ordonna qu'on me laiſſât paſſer, & » me donna deux hommes à cheval pour eſcorte. Je » ſortis ſur-le-champ de chez moi pour me rendre à » l'aſſemblée nationale, je trouvai une partie des dé- » putés dans l'avenue ; ils m'apprirent que le roi deſiroit » que l'aſſemblée ſe tînt dans le ſallon d'Hercule, je » montai au château, & j'allai chez ſa majeſté. J'appris » enſuite que l'aſſemblée ſe tiendroit dans la ſalle accou- » tumée, & j'y revins. »

Vous avez entendu la verſion de M. d'Orléans, vous allez juger de celle de l'information.

M. de Foucaud étoit à Paris le 5, il ſortit à la pointe du jour, il rencontra M. d'Orléans au boulevard ſaint-Honoré, en redingote griſe & chapeau rond. M. de Foucaud étoit ſorti de bonne heure, par curioſité. M. d'Orléans étoit ſorti de même, il n'importe par quel motif, ce fait ne m'apprend rien.

Le même jour à onze heures, le ſieur de la Corbière étant au bois de Boulogne, vit deux quidams à cheval demandant le chemin de Boulogne. Un quart-d'heure après, il vit M. d'Orléans, ſuivi de deux jockeis, entrer par la porte Maillot, s'arrêter près de l'obéliſque, donner des ordres aux jockeis ceux-ci le, quitter, l'un allant vers Neuilly, l'autre vers la Muette, & lui aller vers Boulogne. Il vit enſuite M. d'Orléans revenir ſeul, & ayant repaſſé la porte Maillot, reſter un moment indécis, puis revenir ſur ſes pas, & prendre *au galop* le chemin de la révolte. Il étoit alors midi & demi environ.

Pierre Loutaud, domeſtique du ſieur de la Corbière, tenoit deux chevaux près de la porte Maillot; il ne vit qu'un quidam demander le chemin de Boulogne, puis il vit M. d'Orléans & les deux Jockeis, puis il ne vit plus rien.

J'ignore comment il ne vit pas, ainſi que ſon maître, M. d'Orléans, revenir, s'arrêter & prendre le galop, ce qui ſemble être le fait dans lequel la charge conſiſte.

Le ſieur Cornier, médecin, venant de Ruel à midi, entre dans le fauxboug ſaint-Honoré, puis retourne à pied à Ruel. Il chemine entre le bois de Boulogne & Neuilly avec un boucher. Trois cavaliers, un maître en habit gris, & deux Jockeis en habit rouge, viennent à eux. Le maître aborde le boucher; après quelque con-

verſation, le boucher rejoint le ſieur Cornier, & lui dit dit qu'il croit avoir parlé à M. d'Orléans.

Je me demande d'après ces témoignages, pourquoi le valet ne voit qu'un quidam, tandis que le maître en voit deux ?

Pourquoi il ne voit pas revenir M. d'Orléans ?

Comment M. d'Orléans revenu ſeul de Boulogne à midi & demi, ſuivant le ſieur de la Corbière, ſe trouve à-peu-près à la même heure revenir de Neuilly avec les deux Jockeis.

Enfin quel rapport il y a entre ces courſes de M. d'Orléans, le quidam où les deux quidams, & ce qui devoit ſe paſſer à Verſailles le même jour & le lendemain ?

Mon embarras augmente, ſi je lis la dépoſition du ſieur Boiſſe, garde du roi ; car le même jour, à une heure, il vit à Verſailles M. d'Orléans ſortir de l'aſſemblée, monter à cheval & partir pour Paris.

Il me paroît difficile que M. d'Orléans ſoit ſorti du bois de Boulogne, ſeul à midi & demi, ait été rencontré revenant de Neuilly, bien qu'il eût pris un autre chemin & ait été vu en même temps à Verſailles.

Le même ſieur Boiſſe vit encore M. d'Orléans à Verſailles au déclin du jour, ſur le trotoir de l'avenue de Paris à droite. Croyant le voir à une heure en plein jour, lorſqu'il ne pouvoit y être, puiſque deux & même trois témoins le voyoient ailleurs ; on auroit quelque raiſon de croire qu'il ſe trompe de même, & plus facilement quand la nuit tomboit ; & puis ſi M. d'Orléans ſortit de l'aſſemblée à une heure, s'il parut dans l'avenue à la fin du jour, comment put-il n'être vu que par le ſieur Boiſſe ?

M. de Mirabeau le jeune, remarqua dans la ſoirée qu'un buvetier diſtribua au peuple ſes cervelas, ſes fruits,

ſon vin. On demanda à cet homme s'il vouloit ſe ruiner, & M. de Mirabeau l'entendit répondre que M. d'Orléans lui avoit donné ſes ordres.

Cependant M. de Mirabeau ne vit point M. d'Orléans, & il ne fut vu par aucun autre, ni dans l'aſſemblée, ni à la buvette; je ne puis m'empêcher de dire combien tout cela me paroît ſingulier : j'ajoute que, ſelon la dépoſition de M. Antoine, le préſident de l'aſſemblée avoit dit au buvetier de donner des vivres à cette foule exténuée, dernier témoignage qui m'a été confirmé par d'autres perſonnes; & je vous donnerai connoiſſance d'une déclaration qui en a été faite en dernier lieu, d'après la publicité de l'information.

Voici deux faits qui me ſemblent tout-à-fait inſignifians; mais je ne dois rien céler, & ce n'eſt pas à moi de juger.

M. de Batz converſa quelques inſtans avec l'une des femmes introduites dans l'aſſemblée; cette femme lui parla de ſes loges aux ſpectacles, des ſes chevaux, de ſa femme-de-chambre, & d'un prince du ſang qui étoit allé pluſieurs fois chez elle; on la nommoit Beaupré. J'apprends de la déclaration que cette femme a faite au comité des recherches de Paris, que ſon vrai nom eſt Eliſabeth Girard. Et ce qui me donne l'idée de ſa fortune & de ſes habitudes, c'eſt que le matin du 5 octobre elle fut appellée par des marchandes d'huitres, & alla avec elles à Verſailles. Que ſignifie ſa vanterie d'avoir vu un prince chez elle?

Un eſpion apparemment eſt envoyé chez la reine; c'eſt un valet-de-chambre de M. d'Orléans; M. de Digoine & M. de Frondeville étoient préſens : on raiſonnoit librement, la reine impoſa ſilence, en avertiſſant qu'un homme de M. d'Orléans venoit d'entrer; & cela étoit ſi vrai, que ces Meſſieurs ſe retournant, M. de Digoine le vit en habit puce & cheveux gris-blancs, & M. de Frondeville en habit gris & cheveux bruns.

Je

Je conviens que M. de Frondeville n'achève pas le ſignalement ; il ſe raviſe, & dit que ſa mémoire peut ne pas être fidèle ſur un fait auſſi indifférent. Mais pourquoi dépoſer d'un fait indifférent? pourquoi ſe raviſer ſur un fait indifférent ?

Au ſurplus j'obſerve que M. de Digoine avoit dépoſé le 19 avril, & M. de Frondeville dépoſe le 21 ; le dernier ſe raviſe, comme a fait le ſieur Laïman dans l'affaire de Blangez ; fort à p opos j'achève là mon commentaire.

La matinée fatale commence.

Un ſieur Burkoffer a ouï dire que le ſieur Morel, en faction à l'une des portes du château, vit paſſer pluſieurs fois dans la nuit M. d'Orléans. Le ſieur Morel appelé, dit avoir été mis à ſix heures & demie ſept heures en ſentinelle, à la porte de la ſalle des gardes du roi, tenant à l'œil-de-bœuf ; que ſa conſigne étoit de ne laiſſer entrer perſonne, & que M. d'Orléans s'étant préſenté, & ayant été refuſé par lui, paſſa dans une autre pièce. Je ferai obligé de revenir à cette dépoſition. 376-383.

Le ſieur Chauchard a ouï dire au ſieur de Roux, que M. d'Orléans fut vu dans la nuit, ſoit au château ſoit à l'aſſemblée nationale, & même qu'il fut queſtion entre lui & M. de la Fayette d'une lettre qu'il avoit écrite à ce général. Le ſieur de Roux vient enſuite, pour tranſporter bien avant dans la matinée & après le calme rétabli, la converſation de M. d'Orléans & de M. de la Fayette. 101-107.

Déjà les deux têtes des gardes du roi étoient ſoulevées ſur des piques, & d'infâmes meurtriers les portoient comme en triomphe loin du lieu de leur crime, lorſque M. Claude de la Châtre vint à ſa fenêtre ; il ne vit 127.

plus les têtes, il ne dit pas l'heure, mais il déclare qu'il étoit avec Jacques Guenissey, Antoine Hudeline & Claude Mericourt. Il déclare encore que *très-peu de temps après*, l'homme à la grande barbe a passé à la porte du pavillon de Talaru, & a parlé au suisse, auquel il a demandé une prise de tabac. Ces circonstances nous aideront à découvrir l'heure.

Il vit M. d'Orléans, longeant la ligne des troupes qui étoient postées dans la cour des ministres.

Jacques Guenissey dit que c'étoit vers huit à neuf heures.

182. Claude Mericourt dit huit heures.

136. Antoine Hudeline étoit revenu de Paris ce jour-là même, & arrivé, dit-il, à huit heures, & l'on conçoit qu'il n'est pas allé sur-le-champ à la fenêtre.

131. François Dupont, suisse de madame de Talaru, ne vit pas M. d'Orléans; mais il dépose qu'il étoit neuf à dix heures, quand l'homme à longue barbe lui demanda du tabac.

M. d'Orléans montoit vers la cour des princes. Selon M. de Frondeville, il étoit sept à huit heures.

217-254-365. Selon Brayer, dix ou onze heures; selon Quence, huit heures & demie; selon la nommée Besson, & selon Jean Jobert, sept heures -- & selon M. Guilhermy, par ouï-dire, six heures.

195-205. Mais si Hudeline, revenu de Paris, & le suisse Dupont nous ont aidés à découvrir l'heure véritable de ce fait, le sieur de la Borde & le sieur Dodemain achèvent l'éclaircissement.

Le premier étoit aussi venu de Paris, & il étoit neuf

heures lorſqu'il vit M. d'Orléans ; le ſecond remarque que, lorſque M. d'Orléans montoit vers la cour des princes, tout étoit déjà tranquille, & le roi s'étoit montré à ſon balcon.

Il faut remarquer d'ailleurs que dès-lors, les troupes étoient en lignes, ce qui eſt de beaucoup poſtérieur aux ſcènes du grand eſcalier.

Il ne s'agit pas tant de déterminer préciſément l'heure à laquelle M. d'Orléans parut dans la cour des miniſtres, que de juger s'il alla au château avant ou après la ſcène tragique, & dans un temps éloigné ou voiſin de celui là.

On pourroit dire que M. d'Orléans traverſa deux fois la cour des miniſtres ; mais comment la première fois perſonne ne l'auroit-il vu retourner ?

Ce qui donneroit quelque crédit à cette explication, c'eſt la différence des vêtemens que les témoins diſent avoir vu ſur M. d'Orléans.

On reconnoît bientôt le peu de juſteſſe de cet indice, car la différence d'habits n'eſt point liée à la différence d'heure.

M. d'Orléans eſt en rédingote ou en lévite à ſix heures & demie ſept heures, ſuivant le ſieur Morel & ſuivant Jean Jobert ; à huit heures un quart, ſuivant le ſieur de Miomandre Château-neuf, & à huit à neuf heures, ſelon Gueniſſey.

Il eſt en frac rayé à ſix heures, ſelon le ſieur la Serre ; à cette même heure M. de Digoine le voit en frac gris ; & le ſieur de Saint-Aulaire & le ſieur Santerre l'habillent encore en frac gris à neuf heures & demie.

De plus, il a un chapeau à trois cornes à ſix heures, lorſqu'il eſt vu par M. de Digoine, & à neuf heures lorſqu'il eſt vu par Hudelme, & pourtant il porte un chapeau rond, ſelon Jobert & Morel, à ſept heures; ſelon Gueniſſey, à huit à neuf heures; & ſelon le ſieur de Saint-Aulaire, à neuf heures & demie.

Voilà de ſingulières diverſités; mais comme elles s'étendent également ſur tous les momens de l'intervalle de temps dont il s'agit, on ne peut pas en conclure que M. d'Orléans ait monté deux fois la cour des miniſtres pour aller à celle des princes.

Ajoutez à cela l'expoſé de M. d'Orléans, qu'il eſt parti de Paris vers huit heures, qu'il a vu les deux têtes ſanglantes à Sèves, comme le ſieur de la Bordes, venant de même de Paris, les y avoit vues, & vous douterez de plus en plus que M. d'Orléans ait été au château de Verſailles, dans le temps des atrocités qui y furent commiſes.

Avant de paſſer à d'autres faits, il faut ſuivre celui-ci dans ſes circonſtances.

Selon le ſieur Duval de Nampti, le peuple entouroit & ſuivoit M. d'Orléans, traverſant la cour des miniſtres, & l'on entendoit crier, *vive le roi d'Orléans :* M. de la Châtre & M. de Frondeville répètent le même cri; le ſieur Boiſſe prétend qu'il l'avoit entendu la veille.

M. d'Orléans ſouffrant de telles acclamations, n'auroit pas été exempt de blâme, quand même on n'auroit pu lui reprocher de les avoir provoquées.

Ce fait mérite donc d'être examiné.

Si l'on ſuppoſe ces acclamations antérieures aux excès commis par la multitude, on les conçoit & on juge l'intention qui les a produits.

Mais, le ſieur Boiſſe excepté, dont vous ſavez que le témoignage unique fait promener M. d'Orléans le 5, dans l'avenue de Paris, elles ſont évidemment poſtérieures, & alors je demande ſi l'on peut y croire une minute, & quel ſens elles pourroient avoir.

Je dirois volontiers que le ſieur de Nampty, M. de la Châtre & M. de Frondeville étoient occupés d'après ce qui venoit de ſe paſſer, de mille conjectures, & entendoient un cri pour l'autre dans leurs diſtractions.

Auſſi ceux qui n'étoient pas diſtraits, ceux qui ne conjecturoient pas, Méricourt, Brayer, Quence, Gueniſſey, qui étant dans la cour, entendoit de plus près; le ſieur de la Borde qui arrivoit, le ſieur la Serre lui-même que vous verrez bientôt n'être pas timide en témoignage, diſent qu'ils ouirent crier : Vive le Duc d'Orléans; ce ſont ſix témoins qui ont mieux entendu que trois.

Peut-être encore les cris de vive le Duc d'Orléans ne ſont-ils pas exempts de reproche & de myſtère aux yeux de ceux qui veulent à tout prix trouver des crimes.

Des acclamations, témoignages d'amour, hommage flatteur du peuple à qui ſa publicité ne permet pas d'être ſuſpect, des acclamations ſeroient un attentat dans ces ſérails de l'Aſie, d'où un maître ombrageux règne par la crainte & défend tout autre ſentiment.

Là un ſeul homme eſt compté; mériter de l'être eſt une trahiſon; & un ſultan dans ſa vieilleſſe imbécille,

commande aux miniſtres de ſa vengeance de laver dans le ſang de ſon fils le crime d'avoir été aimé.

Mais parmi des hommes libres, ces bénédictions qui honorent les bons citoyens & acquittent l'état, ſont le tréſor du peuple, le germe à la fois & la récompenſe du patriotiſme.

Je demande votre attention; je vais vous rendre compte d'une charge très-grave.

Elle réſulte principalement de la dépoſition du ſieur la Serre Celui-ci montoit, dit-il, le grand eſcalier au milieu de la foule après ſix heures; il entendoit proférer autour de lui ces mots : *Notre père eſt avec nous; marchons*. Quel eſt donc votre père, demande-t-il? -- Eh! eſt-ce que vous ne le connoiſſez pas? Eh f... eſt-ce que vous ne le voyez pas? il eſt là, lui répondit-on d'un ton très-énergique. Alors levant la tête & ſe hauſſant ſur la pointe des pieds, il vit M. d'Orléans vêtu d'un frac rayé, ſur le ſecond pallier à la tête du peuple faiſant du bras un geſte qui indiquoit la ſalle des gardes-du-corps de la reine; il le vit enſuite tourner à gauche pour gagner l'appartement du roi; lui-même il alla dans cet appartement, & il apprit que M. d'Orléans n'étoit pas chez le roi.

Cette dépoſition n'eſt peut-être pas iſolée.

Le ſieur Morel, conduit en faction à 6 heures & demie 7 heures, vit M. d'Orléans ſe préſenter pour entrer chez le roi; il ſemble qu'échappé aux regards du ſieur la Serre, M. d'Orléans paſſe immédiatement ſous ceux du ſieur Morel.

Bercy, valet-de-pied de la reine, entendit, on ne ſait préciſément d'où, des voix dire : c'eſt-là, c'eſt-là, au

moment où la multitude arrivoit au-dessus de l'escalier. S'il disoit une voix, on pourroit croire que c'étoit M. d'Orléans qui accompagnoit de ces mots son geste indicatif.

M. de Digoine assure qu'il vit M. d'Orléans au bas de l'escalier des princes; il se pourroit que monté par le grand escalier, il fût allé descendre par l'escalier des princes.

Le sieur de Miomandre-Château-neuf, après avoir été témoin du premier choc qu'essuyèrent les gardes-du-roi au-dessus du grand escalier, se retira chez Madame d'Ossun; il y fut retenu quelque temps; il sortit, descendit le grand escalier au pied duquel il vit deux cent-suisses; l'un de ceux-ci levant son chapeau, il lui demanda qui il saluoit, & on lui fit appercevoir M. d'Orléans à côté de deux hommes déguisés en femmes; il étoit alors, dit-il, huit heures & un quart. Je ne sais si cette déposition ne se rapprocheroit pas de celle du sieur la Serre. Alors je voudrois que les deux Cent-Suisses eussent été produits.

Le sieur Duval de Nampty a ouï dire au sieur Groux, garde-du-roi, que ce dernier avoit vu M. d'Orléans en grande rédingote grise indiquer du bras au peuple le grand escalier.

Le sieur Thiery de la Ville dépose, d'après le sieur Rousseau, maître d'armes, que celui-ci avoit vu M. d'Orléans montant le grand escalier, en indiquant du bras au peuple l'appartement de la reine.

Enfin un sieur de Lartigue a dit, selon M. Guilhermy, avoir vu M. d'Orléans parmi les brigands qui s'introduisirent dans le château.

Je ne sais si j'énonce bien cette série de témoignages

qui s'accordent & s'entr'aident, mais elle me ſemble effrayante. Que dira M. d'Orléans pour ſe dérober à cet enſemble de lumières ? que deviendra ſon expoſé qu'il étoit à Paris, d'où il ne partit que vers huit heures ? Quelque confiance que puiſſe mériter le prévenu, ne meurt-elle pas devant des dépoſitions ?

Notre devoir eſt pourtant d'étudier ces dépoſitions. Si à l'examen nous parvenons à reconnoître qu'elles n'ont pas l'importance que nous leur ſuppoſons au premier coup-d'œil, nous jouirons de la ſatisfaction que l'on goûte à dépouiller des ſoupçons affligeans. Si, au contraire, le réſultat de notre analyſe doit être de confirmer une triſte découverte, alors au moins, dans les conſéquences de notre recherche, nous nous rendrons ce témoignage conſolant, que nous n'avons rien omis, & que la préſomption ſacrée de l'innocence n'a été abandonnée qu'après des ſoins infructueux.

La dépoſition de Bercy, exprimanr pluſieurs voix, ne ſauroit déſigner M. d'Orléans. On ne voit pas ce que ſignifioient les mots *c'eſt-là, c'eſt-là ;* une conjecture peut les expliquer, mais elle ſuppoſe une foule qui s'indique elle-même, & exclut l'idée d'un indicateur particulier.

M. de Digoine ne dit pas l'heure à laquelle il trouva M. d'Orléans au pied de l'eſcalier des princes ; & ſi l'on en vouloit juger d'après ſon récit, il faudroit conſulter le temps qu'il dut mettre à ſe lever lorſqu'il fut averti de ce qui ſe paſſoit, à ſe rendre de chez lui au château, à ſe préſenter à la porte du ſalon d'Hercule qu'il trouva fermée, à marcher de là au grand eſcalier, à le monter, & ne pouvant pénétrer dans la ſalle des gardes, ſe rendre de-là à l'eſcalier des princes, & le deſcendre.

Or, M. de Digoine dit bien qu'il fut averti à cinq heures & demie; mais cela étoit-il poſſible avant les faits mêmes dont on lui donnoit avis? Il étoit ſix heures lorſque le peuple s'avança dans les cours, & de là pénétra plus avant; le docteur Goudran, le ſieur Valdony, la dame Thibaut & la dame Augué, déclarent préciſément cette heure.

Si donc M. de Digoine a vu M. d'Orléans au pied de l'eſcalier des princes, c'eſt évidemment trop tard pour que ce fait vienne à la ſuite de celui du ſieur la Serre. Il en eſt de même de la rencontre, au bas du grand eſcalier, du ſieur Miomandre, car lui-même dit huit heures & un quart.

Le rapport du ſieur Duval de Nampty, la rédingote griſe & M. d'Orléans guidant la foule du bas de l'eſcalier, s'accordent mal avec la dépoſition du ſieur la Serre.

Le ſieur Rouſſeau eſt produit dans l'information, & ne confirme pas le propos qui lui eſt attribué par le ſieur Thiery.

Le ſieur Groux & le ſieur de Lartigue, cités par le ſieur de Nampty & par M. Guilhermy, ne ſont pas dans le nombre des témoins, & il ne reſte que les rapports.

Le témoignage du ſieur Morel eſt plus ſérieux; voici ce qu'il faut remarquer. Allant à ſa faction, il traverſe la multitude qui occupe le grand eſcalier, & c'eſt au moment de l'invaſion, car il eſt témoin du coup de feu qui caſſe la tête d'un homme au pied de l'eſcalier, & c'eſt enſuite qu'il eſt poſté vers l'œil de bœuf, & enſuite qu'il voit M. d'Orléans.

Or la garde nationale ne prit les poſtes dans l'intérieur du château qu'après avoir expulſé les bandits qui s'y étoient introduits. Quand ceux-ci montoient le grand eſcalier,

les gardes-du-roi occupoient ſeuls ces poſtes, ſeuls ils réſiſtèrent, ſeuls ils ſe barricadèrent.

Auſſi le ſieur Morel ne vit rien de tout cela. J'en conclus qu'il n'y étoit pas; j'en conclus que, s'il fut mis en faction vers l'œil de bœuf, ce fut dans un autre moment, & dès-lors ſa dépoſition ne s'accorde plus avec celle du ſieur la Serre.

J'en conclus que pour vouloir ſe donner comme témoin de trop de choſes, leſieur Morel laiſſe voir qu'il n'a été témoin d'aucune.

Ces conſidérations sembleroient réduire la dépoſition du ſieur la Serre à elle-même; mais dans un fait ſi grave, une ſeule dépoſition, au milieu de certaines conjectures qui la renforceroient & ſeroient renforcée par elle, ſeroit encore d'une grande importance, & l'on auroit peine à ſe défendre d'un ſentiment, même ſupérieur au ſoupçon.

Le ſieur la Serre eſt-il au-deſſus de toutes contradictions? C'eſt ce que vous allez reconnoître.

Je ſerois tenté de lui demander d'abord comment il ſe trouvoit alors dans le grand eſcalier. Il n'étoit appelé par aucun ſervice, il n'apportoit aucun ſecours; quel étoit ſon deſſein?

Il monte en même-temps que la foule le grand eſcalier. Nous ſavons qu'à l'inſtant même un combat s'engagea. Un homme fut tué au-deſſus de l'eſcalier, & un autre au-deſſous. Les gardes du roi furent, après quelque réſiſtance, accablés par la fureur & le nombre... Eh bien! le ſieur la Serre n'a pas vu cela.

Un garde du roi eſt terraſſé, volé; forcés de céder, lui & ſes camarades ſe retirent, ſe ferment, ſe barricadent.... Eh bien! toute cette action échappe au ſieur la Serre.

Il eſt le ſeul homme qui, dans toute la journée, ait vu M. d'Orléans en frac rayé.

Il voit M. d'Orléans tourner à gauche pour gagner l'ap-

partement du roi ; & les paſſages pour aller chez le roi ſont condamnés.

Lui-même il va dans l'appartement du roi, comme lorſque dans les momens les plus calmes, toutes les avenues ſont libres d'obſtacles.

Et parvenu miraculeuſement dans les appartemens du roi ; il n'y remarque aucun mouvement extraordinaire, ni l'inquiétude du roi, ni la fuite de la reine, ni les alarmes que reproduiſent de minute en minute les mouvemens, les efforts, & la bruyante colère de la troupe forcenée qui eſt aux portes.

Il avoit ſur le grand eſcalier & des oreilles & des yeux, il eſt frappé dans ces deux ſens, auſſi-tôt qu'il a apperçu M. d'Orléans, & il ne voit plus & n'entend plus.

Après avoir battu ce témoignage par lui-même, on peut le battre par d'autres.

Le ſieur d'Haucourt, garde du roi, vit d'abord deux femmes entrer dans la ſalle des gardes, & en faire le tour : il faudroit ſuppoſer, ſi quelque projet étoit médité, qu'elles venoient prendre connoiſſance du lieu, & que la troupe n'avoit pas de guide plus sûr.

Le ſieur Valdony, cent-ſuiſſe, étoit au pied du grand eſcalier, lorſque le peuple s'y préſenta -- & il ne vit point M. d'Orléans.

Le ſieur Galleman, qui monta l'eſcalier dans le même temps, remarqua beaucoup de choſes.. & il n'entendit pas le propos, *notre Père eſt avec nous*, & il ne vit pas M. d'Orléans.

Au premier bruit que l'on entendit ſur l'eſcalier, les gardes du roi accoururent. Le ſieur Gueroult de Berville, le ſieur de la Roque, le ſieur d'Haucourt, le ſieur de Miomandre Sainte-Marie, le ſieur de Rebourſeaux tentèrent d'arrêter le peuple qui montoit l'eſcalier.. & ils ne virent pas M. d'Orleans.

Le ſieur de Miomandre Château-neuf étoit avec les gardes du roi; il fut préſent au premier choc... & il ne vit pas M. d'Orléans.

Dans de telles conjonctures, ne pas dire que M. d'Orléans marchoit avec le peuple & à ſa tête, c'eſt affirmer qu'il n'y étoit pas.

Le peuple ſeul, guidé par ſon emportement, & le peuple ayant à ſa tête M. d'Orléans, ſont deux ſpectacles qui ne ſe reſſemblent point; & les témoins rapportent qu'ils ont vu le premier, parce qu'ils n'ont pas vu le ſecond.

Enfin, pour ſe retirer, en prenant à gauche, M. d'Orléans auroit du traverſer quelque eſpace, & paſſer quelque part; & pourtant il n'a paru d'aucun côté, & perſonne ne s'eſt trouvé ſur ſes pas; car je ne compte plus le ſieur Morel. Etoit-il donc inviſible pour tout le monde, en vertu de quelque charme, dont le ſieur la Serre ſeul n'éprouvoit pas l'effet.

Après avoir épluché, pour ainſi parler, l'étrange dépoſition du ſieur la Serre, il eſt difficile de conſerver quelques diſpoſitions à la confiance; dans un examen indifférent ou de pure curioſité, on diroit franchement: c'eſt une fable ridicule; dans un rapport & devant l'aſſemblée nationale, on héſite, & l'on ne forme une réſolution qu'après avoir balancé avec ſoin & patience le pour & le contre de cette charge particulière, & le pour & le contre de la totalité des charges.

Si ces témoins, qui n'ont pas vu M. d'Orléans à la tète du peuple, & qui n'en ont pas parlé, euſſent dit: nous ne l'avons pas vu; alors même on auroit à remarquer que rigoureuſement un ſeul peut voir ce qui échappe à pluſieurs, & que les dépoſitions qui nient, n'ont jamais la force de la dépoſition qui affirme. Or le ſilence n'eſt qu'une dénégation implicite.

Achevons des détails longs & pénibles.

L'information vous apprendra que plus tard, & le calme étant rétabli, M. d'Orléans fut vu dans les appartemens du roi, seul & rêveur, par un sieur de Maison-Blanche; libre, gai & causant avec diverses personnes, par M. de Digoine & par les sieurs du Rosnel & Santerre. M. d'Orléans convient qu'il est allé chez le roi.

Le sieur le Gentil de Paroy le vit, *à son grand étonnement*, dans la gallerie, causant avec MM. de Liancourt, Sillery & la Touche. Le sel de cette déposition est, comme on voit, dans le grand étonnement du témoin, qui pourtant ne prouve rien.

Puis M. de Vaudreuil le remarque au salon d'Hercule, à côté de M. de Liancourt, ce qui est très-indifférent.

Puis lorsque le roi fait annoncer qu'il ira à Paris, le sieur Dupré voit que M. d'Orléans frappe du pied, & se retire; le sieur de Prioreau note qu'il entre en conférence avec M. de Biron; & le sieur de Rosnel l'entend dire que, puisque le roi va à Paris, il ignore pourquoi l'on s'assemble, & qu'il n'y a plus besoin d'assemblée nationale; discours tout naturel, puisque le roi n'avoit demandé l'assemblée nationale au château, que pour prendre conseil d'elle sur le voyage à Paris.

Puis le sieur Galland l'apperçoit se promenant de sa maison à l'assemblée nationale, & recevant & rendant les saluts du peuple; ce qui alors au moins n'étoit plus suspect.

Enfin on le suit à Passy. Le peuple alloit, marchant au-devant des voitures du roi. M. d'Orléans, placé sur la terrasse de la maison qu'habitent ses enfans, voyoit passer avec eux Le peuple crioit : *vive le duc d'Orléans.* Le roi approchant, M. d'Orléans faisoit signe que l'on

ſe tût; & comme les acclamations continuoient, il ſe retira.

C'étoit peut-être un ménagement, un procédé diſcret; mais il faut qu'on en ait jugé autrement au châtelet, car après la dépoſition du ſieur de Roſnel qui avoit déclaré ce fait, deux filles ont été produites, uniquement pour le confirmer.

J'ai rapporté ces particularités indifférentes en elles-mêmes, & ridicules dans les dépoſitions qui les expriment, parce que j'ai dû tout dire.

La liſte des charges contre M. d'Orléans eſt nombreuſe. Je continue de ne relever que ce qui me préſente une certaine importance.

Ainſi vous avez à retenir que M. d'Orléans fut nommé par le chaſſeur du ſieur de Miomandre & par la perſonne ſuſpecte, dont M. Diot entendit les diſcours.

Vous avez à retenir les diſtributions d'argent que quelques indices ſemblent ramener à M. d'Orléans.

Vous avez à retenir ſur-tout la dépoſition du ſieur la Serre.

Vous avez à retenir enfin ce que l'on dit s'être paſſé entre M. d'Orléans & M. de Mirabeau, au ſujet du départ de celui-là pour l'Angleterre.

Après avoir ſondé dans tous ſes retranchemens ce ſecret funeſte, dont la découverte vous fut annoncée, vous allez compoſer, s'il ſe peut, un enſemble des détails que vous avez parcourus, & chercher dans un réſumé général les motifs de la concluſion à laquelle vous devez enfin vous arrêter.

PARTIE TROISIÈME.

Résumé.

Quelques faits & beaucoup de matière offerte aux conjectures, voilà, pour ainsi parler, la provision que nous avons faite.

» Une foule innombrable sort de Paris, & se rend à Versailles le 5 octobre.

» Dans la soirée un officier des gardes du roi est blessé; plus tard, l'escadron défilant, reçoit une grêle de coups de fusil; des excès & le pillage de l'hôtel des gardes suivent ces premiers mouvemens.

» Le peuple entre à six heures du matin dans les cours du château, & des gardes du roi sont massacrés.

» Successivement le grand escalier est rempli d'une troupe furieuse, qui renverse tout devant elle; les gardes du roi soutiennent l'ardeur d'une première attaque; ils sont accablés, forcés de fuir & de se retrancher.

» Voilà le délit dénoncé au châtelet; & il est avéré.

» On a dit que des scélérats, couverts du sang de leurs victimes, pénétrèrent jusques dans l'appartement de la reine : je n'hésite pas : je retranche ce fait d'un désastre qui n'a pas besoin d'exagération.

Deux témoins supposent cette dernière horreur; mais je considère ce qu'ils disent avoir vu; & je reconnois que leur expression va au-delà; sept témoins contraires, & sur-tout le verrou qui ne fut pas forcé, déterminent ma conviction.

Le délit étant réduit à ses vrais termes, il faut chercher les coupables, dans ses circonstances, dans sa préparation, dans ses accidens. Il y a des bruits d'un complot

profond ; dans les détails, à peine passons-nous les ouï-dire, & les idées éloignées qui se présentent aux esprits soupçonneux.

L'aventure de Blangez est un conte absurde qui se décrie par ses circonstances.

Il y a un apprêt plus que suspect dans l'histoire de ce chasseur, que le sieur de Miomandre fait expirer, que le sieur de Rebourceaux sauve de son désespoir, & dont le sieur le Cointre ne fait qu'un ridicule bravache, désolé d'avoir manqué l'escalade d'un balcon.

Les propos nocturnes entendus par M. Diot & M. de Baras ont contr'eux leur invraisemblance, le sang-froid des deux témoins, après d'horribles menaces, l'obscurité profonde au sein de laquelle un coup d'épée est paré avec une canne, & un signalement est tiré avec une extrême exactitude ; & enfin M. Diot & M. Baras sont témoins isolés, chacun dans le fait qu'il rapporte.

Le sieur le Clerc est le seul qui parle de ce signe d'une manchette déchirée, & d'un morceau attaché sur la manche qui auroit distingué des factieux ; & même il ne le vit point. Observez que le sieur le Clerc est celui qui, à la suite de la fête du premier octobre, cria, vive le roi, la reine, & au diable l'assemblée nationale, & M. d'O.

L'argent distribué dont parlent tant de témoins, fait une impression plus durable. Toutefois, M. de Montmorin est le seul de ces témoins qui ait vû le fait du panier d'osier, & Marguerite Andel a vû trop de choses ; il n'y a point d'autres témoins positifs.

Depuis plus d'un an, s'il faut en croire ce qu'on nous dit, le peuple est payé & les écus se donnent, & pourtant les écus ne furent jamais si rares. Quelle est donc la magie qui les répand & les retire, & comment passent-ils dans tant de mains, & ne se trouvent-ils dans aucune ? Nous voyons donc l'abondance & la disette se

toucher

toucher & ſe confondre ; & l'argent verſé comme la roſée, s'évapore de même.

Des diſtributions d'argent peuvent appartenir à toutes les conſpirations. Nous en cherchions une, nous avons ſuivi les traces d'une autre ; on nous a parlé d'une faction qui pouvoit amaſſer les moyens de trois campagnes, & qui s'étoit aſſurée de la délivrance d'un million & demi par mois. C'eſt donc là qu'étoit l'argent ; mais d'où partoient les canaux qui l'ont diſtribué, ſi ce n'eſt du réſervoir où il étoit amaſſé ?

Bien des gens ont voulu que la ſource de cette dangéreuſe générosité ne fût pas inteſtine. On a ſoupçonné les ennemis de la France d'un deſſein artificieuſement combiné, où les moyens auroient été de l'enrichir, & le but de la perdre ; & ainſi des tréſors nous auroient été envoyés pour opérer notre ruine.

Au milieu de ces verſions, on ne puiſe que l'incertitude ; & là où l'on avoit cru d'abord démêler quelque objet réel, on finit par ne voir que ces fantômes vains qu'en ces temps de troubles & de diſcordes, des imaginations frappées ſont ſujettes à produire.

Mon devoir eſt de vous rendre compte de toute l'impreſſion que j'ai reçue. La multitude des bruits, des rapports, des propos, m'étonne, & ſemble condenſer devant moi un nuage que ma vue ne peut percer. Je ſuis peu touché du diſcours que le ſieur de Roſnel ſeul a entendu. Je crois que, ſi des femmes avoient parlé d'un ordre de reſter, elles auroient été entendues de pluſieurs autres ; mais l'action répond au propos ; ces femmes reſtent, & voilà ce qu'il eſt difficile d'expliquer.

On peut dire que le deſſein d'amener le roi à Paris, retint à Verſailles ce peuple qui y paſſa la nuit ; on peut dire qu'il fut ſucceſſivement arrêté par le reſſentiment que provoquèrent les coups de ſabre & les coups de piſtolet des gardes du roi, & enfin par l'obſcurité de la

nuit ; mais on ne se dissimule pas que quelque doute survit.

Il reste à combiner avec ces considérations générales, qui m'ont appris peu de choses, les considérations particulières qui me ramènent à M. de Mirabeau & à M. d'Orléans.

Rappelons-nous les charges :

M. de Mirabeau a été le 5 octobre dans les rangs du régiment de Flandre. On suppose un discours que personne n'a oui ; il portoit un sabre nud ; mais il n'en a fait aucun usage, mais il a fait comprendre qu'il songeoit à sa sûreté ; enfin il n'est pas certain que l'homme désigné ait été M. de Mirabeau.

Un conseil dont le motif seroit un aveu, a été donné à M. d'Orléans sur son départ pour l'Angleterre ; une dénonciation a été concertée pour le retenir, & ce projet échouant a arraché encore un aveu dans un discours aigre & impatient ; on a ouï dire cela, personne n'a vu, personne n'a entendu ; le rapport qu'il y a entre ces deux traits frappe d'abord, mais l'impression ne dure pas.

M. d'Orléans a été nommé par le chasseur du sieur de Miomandre ; il n'y a que ce dernier qui le dise, & son récit choque la vraisemblance.

Il a été nommé encore dans un groupe où l'on conseilloit d'abominables attentats ; mais M. Diot a contre lui & sa solitude, & même toutes les circonstances du fait qu'il déclare.

Quelle apparence d'ailleurs que l'on regarde comme une preuve de complicité, le nom qu'ont proféré des scélérats capables en un sens de méditer des forfaits ? Ils le sont dans tous, & ils pourroient être apostés pour faire entendre parmi des horreurs le nom le plus respectable.

La déposition du sieur la Serre n'est pas réduite à des mots proférés elle est aussi affirmative quelle est grave ; je serois tenté de dire qu'elle est ici la clef de la voûte ;

ſi elle tient, nous avons une maſſe qui va réſiſter; ſi elle manque, tout s'écroule.

Je ne ſaurois me figurer M. d'Orléans marchant à la tête du peuple, montant le grand eſcalier, & indiquant l'appartement de la reine, ſans remonter à l'idée d'une trame ourdie, dont ce fait étrange ſeroit la ſuite & l'explication.

D'autres dépoſitions ſemblent confirmer celle du ſieur la Serre. Celle du ſieur Morel eſt la ſeule qui ſoutienne les premiers regards; mais bientôt le ſieur Morel ſe décèle. On voit qu'il n'a pas été, qu'il n'a pas pu être mis en faction à l'heure qu'il cite, & ſon témoignage s'évanouit.

Après avoir écarté les apparences qui m'avoient préſenté quelque liaiſon entre la dépoſition du ſieur la Serre & d'autres dépoſitions, je n'aborde celle là qu'avec une extrême défiance.

Et lorſque je la trouve démentie par elle-même, démentie par les témoignages nombreux, dementie par toutes les circonſtances, je ne dirai pas quel ſentiment ſuccéde aux doutes que j'avois conçus; un maſque tombe à mes yeux, & je m'attache d'autant plus à la vérité qui ſe montre, que j'en avois été dévoyé durant quelques momens.

Je l'ai remarqué : de cette dépoſition vérifiée pouvoit dépendre l'importance de l'information entière. Après la conviction acquiſe ſur un tel fait, il ne reſtoit rien qu'il ne fût aiſé de croire; l'invraiſemblance n'étoit plus une raiſon de douter, & les conjectures les plus hardies devenoient des preuves.

En ſens contraire, dès que l'impoſture eſt évidente, dès qu'une ſi poſitive affirmation n'eſt pas un garant de la vérité; il devient permis de douter de tout, & il ne reſte d'indices que contre les témoins, & en faveur des prévenus.

Une difficulté m'arrêteroit, si l'insurrection du 5 octobre, & les crimes du 6 se montrant à moi dans tout ce qu'ils ont d'étonnant, je ne pouvois en démêler les causes & calmer les inquiétudes de mon imagination.

Tout s'applanit, lorsque je vois le peuple de Paris accourir à Versailles, parce qu'il manque de pain, parce qu'il croit sa liberté menacée de quelque attentat nouveau, parce que dans ses allarmes, il pense que la présence du roi au sein de la capitale sera le terme de tous ses maux.

Tout s'applanit, lorsque l'on me montre l'occasion du coup fusil tiré sur le sieur de Savonnières, dans les coups de sabre & dans le cri *on nous laisse assassiner*; celle de la décharge bruyante qui part ensuite sur l'escadron des gardes du roi, dans les coups de pistolet tirés de cet escadron contre les citoyens, & enfin celle de ce qu'eut d'horrible la matinée du 6, dans l'aspect des victimes qui parurent immolées par la vengeance ou par la trahison des gardes du roi.

Des doutes agitoient mon esprit; maintenant s'il n'en est pas guéri, au moins doit-il les faire céder. Il est un terme où il faut enfin se résoudre & choisir entre des alternatives même hasardeuses.

Or d'un côté mes soupçons ne m'expliquent rien, d'un autre côté je descends de la cause à l'effet par une liaison sensible. Des preuves m'éclairent ici, là je vague dans des combinaisons conjecturales; eussé-je démêlé les traces d'une conspiration, nul rayon de lumière ne se réfléchit sur des coupables.

Après tout cela, y a-t-il lieu à une accusation contre M. de Mirabeau & M. d'Orléans?

J'avoue que les juges du châtelet n'ont pas douté; c'est en vertu de votre décret du 26 juin qu'ils ont eu recours à vous; & si M. de Mirabeau & M. d'Orléans n'eussent pas été membres de l'assemblée nationale, déjà l'accusation

existeroit. Ils ont écrit sur la procédure que M. de Mirabeau & M. d'Orléans étoient dans le cas d'être décrétés, & vous n'avez pas oublié qu'admis à la barre, ils ont pris un ton plus affirmatif encore.

Si nous partons des mêmes principes, les juges du châtelet & moi, nous devons nous rencontrer dans la conséquence; le résultat sera divers, si les principes le sont.

Or je dis que l'accusation est un procédé de la loi, qui suspend dans l'homme qu'elle atteint, l'exercice de la liberté, & des droits du citoyen. Je ne vous dirai pas quel est le prix de l'une & des autres, à vous, qui avez fait tant de choses pour les rendre aux François. Je vous dirai que la loi ne doit pas aller légèrement jusqu'à me ravir les premiers de ses bienfaits. Je vous dirai que pour accuser, elle doit se prescrire des mesures, un examen, & ne venir à moi qu'avec des preuves.

Les idées reçues différent de celles que j'expose; la jurisprudence de nos tribunaux, facile pour l'accusation, réservoit toutes ses épines pour le jugement. Ici on demandoit des preuves, là on connoissoit d'autres moyens & d'autres règles, ou plutôt on ne connoissoit rien; la loi se taisoit; de gros livres avoient été faits, où l'arbitraire étoit érigé en une espèce d'art. Les Juges étoient abandonnés à eux-mêmes, aux caprices de leurs soupçons, & les décrets étoient comme une production spontanée dans la vaste latitude des indices.

Voici ma pensée. Parmi les esclaves que le despotisme conduit, sans dérober à leurs yeux sa verge de fer, l'accusation & le jugement ne sont qu'un; à peine est-il besoin d'être soupçonné pour être puni, & nul n'a le droit de défendre sa tête, quand le despote ou ses agens la demandent.

Sous les gouvernemens qui se disent modérés, par ce que le pouvoir arbitraire s'y cache sous des formes, où les lettres-de-cachet sont mises à la place des muets, & la pro-

cédure à la place des volontés du Cadi ; on respecte la vie des hommes, mais on ne se doute pas qu'ils aient des droits ; on ne pense pas à la liberté, & conséquemment le jugement est une affaire & l'accusation n'est rien.

Tels sont, si je puis ainsi m'exprimer, les erremens que les juges du châtelet ont suivis. Mais à un nouvel ordre de choses, d'autres idées conviennent. Après la déclaration des droits, après la constitution, nous avons été citoyens : il est pour des citoyens quelque chose à côté de la vie, & l'accusation doit prendre un autre caractère.

S'il suffisoit d'articuler un crime, & de nommer un citoyen pour donner l'être à une accusation, aucun ne pourroit dire au lever du soleil qu'il sera libre encore à la fin du jour : l'accusation demande donc des preuves.

J'appelle preuves, cet ensemble de renseignemens appliqués à un fait & à un homme, qui me démontre la vérité de l'un, & l'opération de l'autre.

Admettre, pour fonder l'accusation, des preuves qui n'auroient pas cette étendue, ce seroit retomber dans le danger qu'il s'agit d'éviter; car au-dessous de la démonstration, le moyen est d'établir des degrés.

Et plus le fait dénoncé est grave et offense de grands intérêts, plus la démonstration est difficile ; car elle a à surmonter les argumens que je tirerai de l'invraisemblance du fait.

S'il faut, par exemple, supposer une conspiration contre l'état, ou contre le prince, elle est nécessairement enveloppée de combinaisons, dont la considération a dû précéder le fait, & qui rendent ma croyance plus lente.

Mille chances sont pour la chûte du conspirateur, contre une pour le succès.

Il craint les regards de tous les citoyens, parce qu'il va les offenser tous.

Il craint l'infidélité, la foiblesse, les remords, l'imprudence de ses complices.

S'il a le bonheur d'échapper à ces premiers périls, il n'a rien fait encore ; & il poursuit une entreprise où ses mesures peuvent sans cesse être déconcertées par les incidens les plus inattendus.

Enfin, s'il est découvert, le supplice est prompt, rigoureux & irrémissible.

Ils sont rares heureusement, les scélérats que cette perspective ne contient pas; & pourtant une conspiration ne peut pas être l'ouvrage d'un seul.

Lors donc qu'une telle accusation est provoquée, une carrière pénible s'ouvre devant les juges; ils ont d'abord à se défier du délit même, & l'incrédulité est un devoir qu'ils doivent remplir long temps.

Voilà peut-être ce qui a échappé aux juges du châtelet ; ils ont vu dans leur immense procédure, des dépositions effrayantes, & ils n'ont rien approfondi. Les bruits d'un complot leur ont paru prendre de la consistance, à côté du fait de Blangez, du récit du sieur Miomandre & de celui du sieur Laserre. Ainsi dans cette jurisprudence barbare, dont l'assemblée nationale nous délivrera, l'accusation pouvoit être fondée sur des apparences, & la conscience des juges n'alloit enfin au-delà, que lorsque après une longue captivité, les victimes étoient amenées devant eux pour entendre leur dernier arrêt.

Messieurs, si vous eussiez pensé que le droit d'accuser les citoyens dût tenir à ce premier coup d'œil, qui suffit dans les choses indifférentes & légères, M. de Toulouse seroit dans les fers.

Deux témoins affirmatifs, clairs, uniformes, avoient chargé M. de Toulouse, & il s'agissoit aussi d'une conspiration; les juges du châtelet auroient dit que M. de Toulouse *paroissoit être dans le cas d'être décrété.*

Vous ne fûtes pas séduits par une apparence vraiment imposante; vous allâtes encore à la découverte de la vérité, là où les juges du châtelet auroient presque vu la

conviction; la colomnie ne soutint pas vos regards, & M. de Toulouse fut absous.

Ce que vous avez fait alors, vous le ferez aujourd'hui. Vous êtes entre vos collégues inculpés, & le précipice vers lequel on les pousse, entre la vérité & les témoins, entre la justice & la prévention, & votre sagesse saura choisir.

J'ai presque dit qu'il n'y a pas lieu à accusation, & pourtant une réflexion profonde m'arrête encore.

Eh quoi! des juges accoutumés à parler au nom de la loi, accoutumés à rechercher & à découvrir les méfaits qui la violent, auront désigné deux citoyens prévenus & l'assemblée nationale qui fait la loi, imposera silence à ses organes, & proclamera des innocens! Et deux membres de l'assemblée nationale seront l'objet de cette étonnante contradiction!

Mais un soupçon outrageant va survivre, texte livré à la malignité des commentaires; l'opinion publique balancera entre les législateurs & les juges. On dira que, si la présomption de l'innocence est suffisante pour la foule des citoyens, d'autres obligations sont imposées aux représentans du peuple: on dira que ceux-là sont quittes envers la société quand elle ne les a pas convaincus, & que ceux-ci ne le sont pas, quand elle les soupçonne.

Ces objections ont je ne sais quel ascendant qui me pénètre. Je demandois des preuves pour l'accusation; je ne les trouve pas, & pourtant j'hésite; ma conscience seroit tranquille, mon esprit ne l'est pas; & pour me déterminer enfin, j'ai besoin de me recueillir encore.

Il est une attention nécessaire aux juges dans leurs recherches, sans laquelle souvent ils embrasseront des illusions, & la vérité fuira devant eux.

Un crime dénoncé tient à des circonstances qui le caractérisent. Les preuves reçoivent aussi l'influence des

conjectures. Isolez l'affaire des passions générales ou particulières qui l'accompagnent, vous serez dans les ténèbres; ramenez-la, pour ainsi dire, dans le cadre auquel elle appartient, vous serez surpris de l'éclat de lumière qu'elle va réfléchir.

Ainsi, dans les maux imprévus qui affligent le tempérament infecté d'un vice originaire, le médecin expérimenté, comptant peu sur des symptômes accidentels, remonte à la maladie chronique & en suppose toujours l'action.

J'ai peut-être enfin apperçu le moyen d'aller à la vérité sans nuages.

Une grande révolution a changé la face de la France; elle doit faire des heureux; elle a produit des mécontens.

L'édifice de la constitution n'a pas été fondé sans contradiction. Des attaques ouvertes ont échoué, des attaques secrètes le minent encore. Il va s'élevant au milieu des efforts & de la rage impuissante d'une faction toujours vaincue, mais toujours révoltée.

Une faction, une faction révoltée contre la constitution!... voilà (souffrez que je m'exprime ainsi) voilà la maladie originaire; & cette grande procédure qui attire tous les regards, n'est peut-être qu'une fièvre éphémère qu'elle a produite, & qu'elle va nous expliquer.

Supposez un évènement. Au milieu de deux partis qui s'observent, avez-vous intérêt de l'approfondir? N'interrogez ni d'un côté ni de l'autre; au lieu de témoins, vous trouveriez des champions, & vous ne trouveriez pas la vérité.

Découvrez quelque personne simple, étrangère à la querelle, qui ait vu le fait & qui ne le commente pas, c'est là que vous serez instruit.

Ainsi, par exemple, le grenadier qui harangua M. de la Fayette le 5 octobre; ainsi Maillard qui parla

dans l'aſſemblée nationale au nom d'une troupe de femmes qu'il avoit guidée & contenue, vous diront naïvement comment le peuple fut pouſſé à l'inſurrection, & quels deſſeins le conduiſirent à Verſailles.

Des témoins commentateurs, intéreſſés peut-être envelopperont ce récit d'un myſtère conforme à leurs vues.

Ainſi Blaizot vous dira ſans ornement que M. de Mirabeau l'a entretenu de preſſentimens fâcheux, & le ſieur de Belleville aura ſes raiſons pour ajouter que M. de Mirabeau fit retirer trois ſecrétaires.

Ainſi pluſieurs témoins, dont les oreilles ſont neutres, entendent crier : *vive le duc d'Orléans*, & trois autres perſonnes entendent d'une plus grande diſtance : *vive le roi d'Orléans.*

Ainſi des témoins diſent que M. d'Orléans rioit en traverſant la cour des miniſtres, & le ſieur Dodemain s'érige en appréciateur de la penſée, & remarque que *M. d'Orléans n'avoit pas l'air qu'il devoit avoir dans une pareille circonſtance*, &c. &c.

Il ne ſuffit pas d'avoir choiſi les témoins, il faut encore apprécier le fait avec ſoin, & juger de ſon origine par les intérêts qui ont probablement donné l'impulſion.

Je vois bien que l'on n'aſſigne aucun terme aux projets que l'on ſuppoſe à M. d'Orléans & à la faction dont on dit qu'il fut l'ame ; mais je tiens qu'à la face de tout le royaume armé, cette ambition n'eût été qu'une inutile extravagance, & que l'on ne tente pas ce qui eſt impoſſible.

Il eſt plus facile de croire que des meſures ont été priſes contre de bons citoyens que leur patriotiſme avoit fait haïr & rendus redoutables, & les mouvemens d'une ſecrète aſtuce conviennent à la méchanceté foible, honteuſe de ſes défaites.

Si j'avois appartenu à une faction anti-patriotique, si j'avois été appelé à concerter l'enlèvement du roi & la guerre civile, j'aurois pu désirer le soulèvement de la capitale; j'aurois pu susciter des inquiétudes sur les subsistances; j'aurois pu provoquer des distributions de cocardes odieuses; j'aurois pu semer des bruits inquiétans; j'aurois pu employer tous les moyens de produire des allarmes, & je me serois dit : c'est au milieu du trouble qui va naître, qu'il sera aisé de tromper le roi, de le ravir à son peuple, d'étouffer la liberté naissante, ou de la faire acheter encore par des flots de sang.

J'articule des conjectures qui s'opposent à d'autres conjectures.

L'information que nous avons examinée, n'est-elle pas elle-même un complot? Quelqu'un a dit que le châtelet faisoit le procès à la révolution : cette remarque fut peut-être une grande vérité. On disoit cela lors de la poursuite que la cour des aides avoit entreprise au sujet de l'incendie des barrières. On seroit ici tenté de le répéter.

J'éprouve quelque peine à porter mes regards sur les juges; à dieu ne plaise que leurs intentions me soient suspectes & que je veuille ajouter aux épines de leur ministère celles d'une censure injuste ou indiscrète!

Il est des circonstances où les intentions les plus pures sont un principe d'erreur, où l'on est entraîné l'on ne sait comment, où l'on cesse en quelque sorte d'être soi, pour avoir une pensée d'emprunt. Ainsi parmi les discordes & les factions, la bonne foi même environnée de piéges n'en est pas toujours préservée.

J'avouerai l'impression qu'avoit faite sur moi ce discours trop énergique peut-être, dans lequel vos collègues vous furent dénoncés; je cherchois l'immobile équilibre de la justice; je crus démêler dans la balance une secrète oscillation.

Quelque prévention m'a-t-elle ensuite guidé? Je l'ignore; je vais vous exposer mes griefs, & vous les jugerez.

D'abord je n'aime pas la complaisance avec laquelle on a transmis dans l'information, des récits qui appartiennent à une époque glorieuse où les desseins avoient été un droit, & les entreprises des moyens légitimes; il semble qu'en haine de la révolution, l'on remonte jusqu'à son berceau, & l'on voudroit le briser.

Sans doute des témoins appellés peuvent s'expliquer avec les détails qu'ils estiment nécessaires, & il n'est pas permis aux juges de les interrompre; mais il ne faut pas que les dépositions sortent du fait qui est à éclaircir; car au-delà, elles sont au moins inutiles, & si les juges laissent ainsi vaguer la plume du greffier, l'information pourra être bientôt étrangère à elle-même.

Je ne fais pas aux juges du châtelet le reproche seulement de n'avoir pas avisé les témoins qui les amenoient ainsi hors de leur mission. Entre ce qui tenoit et ne tenoit pas à cette mission, la nuance pouvoit être délicate, mais l'intention n'est plus équivoque, lorsque l'on trouve des dépositions absolument relatives aux faits du mois de juillet.

Or Louis Poterne, Antoine & Joseph Faure n'ont été appellés que sur le fait des piques fabriquées le 14 juillet. Le sieur de Villelongue n'a paru que pour articuler les mouvemens prétendus des jockeis de M. d'Orléans à la même époque. N'est-il pas clair après cela que les juges ont voulu informer sur les faits du mois de juillet?

Il y a des circonstances où je reconnois dans la suite de l'information la scrupuleuse exactitude qui veut aboutir à la vérité; mais il y en a qui me font appercevoir des omissions où l'on semble avoir craint la lumière. Je ne dis pas que les juges du châtelet ont réservé l'exactitude pour ce qui renforçoit les charges, & les omissions pour ce qui les auroit atténuées. Vous allez voir dans quelques traits, ce qu'il faut en penser.

Le comité des recherches de la commune avoit provoqué la pourſuite & donné des liſtes de témoins.

L'on ne s'arrête pas à ces liſtes & l'on a raiſon.

Les premiers témoins appellés en indiquent d'autres que l'on appelle à leur tour. Tels ſont les ſieur & dame Coulomiers ſur le fait des conciliabules de Paſſy ; tel eſt le ſieur de Valfond ſur le ſabre nud de M. de Mirabeau & la promenade dans les rangs du régiment ; telles ſont les deux filles qui avoient vu, le 6 octobre, M. d'Orléans ſur la terraſſe à Paſſy; tels ſont les deux abbés qui ſemblent n'avoir quitté leur ſéminaire, le 5, que pour entendre ſeuls, dans l'aſſemblée nationale, M. Dillon parler de la reine ſur le ton des femmes qui étoient à la barre.

On découvre des perſonnes qui ont vu M. d'Orléans le 5 octobre au bois de Boulogne, & à qui les courſes qu'il a faites ont paru ſuſpectes, & ces perſonnes ſont incontinent produites.

Lorſque les témoins cités ſe taiſent, on ſait bien les interroger. Tel eſt le ſieur Rouſſeau, fondeur, ſur le fait des plaques; tel eſt encore le ſieur de Valfond.

Voilà le beau côté; voici le revers.

Eſt-il queſtion des piques fabriquées le 3 octobre par les ouvriers du Palais-royal? un ſieur Durban eſt cité; on ne demande point ſon témoignage, on néglige celui des ouvriers.

Eſt-il queſtion du chaſſeur dont a parlé le ſieur de Miomandre? celui-ci a nommé le ſieur du Verger, le ſieur de Saint-Marceau ; il eſt allé vers un corps-de-garde; on ne fait dépoſer ni le ſieur du Verger, ni le ſieur de Saint-Marceau, ni les ſoldats qui étoient alors dans le corps-de-garde.

Le docteur Chamſeru indique ſur des renſeignemens particuliers le ſieur Lintex & le ſieur du Queſnoy ; ils

paroiſſent, & on les laiſſe ſans les interroger, dire qu'ils ne ſavent rien.

Rouſſeau, fondeur, eſt interrogé à l'égard des plaques, car il diſoit dabord ne rien ſavoir. Il explique le fait, il déclare que ſur l'une des plaques Gibiard a gravé le nom de M. d'Orléans & le ſien.

Gibiard arrive, il dit ne rien ſavoir, & on ne l'interroge pas.

M. d'Orléans a publié un expoſé juſtificatif; il y déclare qu'il étoit à Paris le 6 octobre; qu'il fut éveillé par le ſieur Lebrun, arrêté ſur la route de Verſailles par un détachement de la garde nationale, dont l'officier le fit eſcorter.

Le ſieur Lebrun étoit un témoin à produire; il en auroit indiqué d'autres.

Il n'étoit pas bien difficile de découvrir les perſonnes qui compoſoient le détachement rencontré à Sèves, & ſur-tout l'officier qui le commandoit.

J'aurois deſiré que les officiers du châtelet fuſſent allés juſques-là; je n'admettrois pas l'excuſe qui ſeroit puiſée dans le défaut de notification légale; il me ſemble que l'amour de la vérité ne s'enveloppe pas dans cette pointille de formes.

Hé! je remarque trois dépoſitions dont l'objet unique fut de juſtifier un miniſtre. On avoit cité, on avoit altéré probablement un diſcours de M. de Saint-Prieſt; trois témoins ſont ſoigneuſement découverts & produits pour reſtituer ce diſcours dans ſa vérité.

On ſe permettoit ainſi de ſortir pour l'intérêt ou pour la gloire d'un homme en place, des bornes de la miſſion que l'on avoit à remplir. Lorſqu'on faiſoit ſi peu d'état de la juſtification du citoyen, je demande pourquoi cette étrange prédilection en faveur du miniſtre?

Il eſt bien plus difficile de concevoir les officiers du châtelet dans l'intention qui éloigne de l'information M. d'Estaing, le ſieur le Cointre & le ſieur Mattereau dont le témoignage étoit ſi précieux à recueillir. Je les remarque entre pluſieurs dont les noms étoient ſur la liſte du comité des recherches, & qui n'ont point été appelés. Et pourtant j'aurois cru que cette liſte faiſoit en quelque ſorte une partie de la dénonciation; j'aurois cru qu'il n'appartenoit pas aux tribunaux de compoſer ainſi avec les indications fournies par les dénonciateurs. Ce triage que l'on fait au châtelet, a quelque choſe de ſingulier dont il eſt difficile de ne pas marquer ſon étonnement.

Je n'ai pas dû reprendre ici tout le fil de la procédure. J'ai réuni quelques traits principaux; ils ſuffiſent au développement de mon idée.

Si les juges ont laiſſé échapper quelques ſignes d'un ſecret penchant à décrier la révolution, je vois que les témoins n'ont pas même penſé à le déguiſer.

Que ſignifient les rapports multipliés du ſieur Peltier, qui ayant tout ouï-dire & n'ayant rien vu, remplit douze pages de ſon fiel anti-patriotique, & ſemble n'ouvrir l'information que pour donner dans la malignité du prélude la juſte idée de ce qui va ſuivre.

Que ſignifie la longue narration au début de laquelle M. Mounier avertit qu'il dira plus qu'il n'a vu, & dont les détails ſemblent n'être enſuite qu'une gloſe amère qui ne s'arrêtant pas aux faits, va juſqu'à ſuppoſer les intentions?

Que ſignifie l'hiſtoire des preſſentimens de M. Malouet & de ſa ſociété intime, où l'on ſépare dans l'aſſemblée nationale une claſſe de membres attachés aux principes conſtitutifs de la monarchie; comme ſi ces principes, dans leur pureté, avoient pu être divers?

Que ſignifie cette affectation malicieuſe qui, lorſqu'il s'agit des crimes du 6 octobre, rappelle une ancienne

conversation de M. Coroller, & montre un mystère dans une légèreté;

Qui met dans la bouche de M. Barnave un discours ridicule pour supposer l'aveu d'un complot;

Qui répète des expressions indifférentes de M. l'abbé Syeyes, avec le ton que l'on prend pour faire sous-entendre un sens profond;

Qui établit M. Duport au milieu des soldats du régiment de Flandre pour les haranguer;

Qui entasse les membres de l'assemblée nationale parmi le peuple agité, pour le stimuler encore;

Qui dans l'affreuse matinée du 6 octobre, déguise en femmes MM. Barnave, Chapellier, d'Aiguillon, Lameth; qui met un mistère dans les conversations de M. d'Orléans avec MM. Duport, de Liancourt, de Biron, de Sillery, de la Touche;

Qui, dans la même matinée, environne M. de Mirabeau entouré de plusieurs de ses collègues mal vêtu, & se cachant derrière les rangs d'un régiment? &c. &c. &c.

Ce que tout cela signifie?... Ouvrez l'information: voyez comme ces atroces suppositions sont vagues, comme on s'enveloppe de rapports, comme les momens & les lieux sont à dessein ou confondus, ou passés sous silence, afin que la calomnie sûre de son effet, se replie, change de face, & dans sa mobilité échappe à toutes les lumieres?

Ce que tout cela signifie?.... Voyez les noms qui sont proférés, choisis sur la liste des amis de la liberté & des coopérateurs de la constitution, noms chers aux citoyens, & odieux aux ennemis du peuple?

Ne vous est-il pas démontré que la constitution est le but de tous les traits que l'on aiguise en secret? Les fureurs qui veulent la renverser ne sont-elles pas exercées d'abord contre l'assemblée nationale, dont elle est l'ouvrage?

Vous n'avez pas oublié la remarque de M. de Virieu & de M. Henry, que le 5 octobre, il y avoit de la roideur

deur dans certaines opinions ; M. de Frondeville va renchérir.

Il vous dira ce qui se passoit à l'assemblée nationale lorsque le peuple de Paris y fut annoncé. « L'assemblée » ajoutera-t-il, l'assemblée, dont la très-grande partie » n'étoit pas dans le secret de ce qui devoit arriver, con- » tinua son travail ».

L'assemblée, dont la très-grande partie n'étoit pas dans le secret!... En peu de mots combien de choses exprimées !.... Combien elle est imprégnée de venin, l'intention qui la suggère !... Sera-t-il en vous une force d'indignation qui réponde à l'outrage ?

Ecoutez encore : M. de Frondeville se joint à M. de Batz : qualifiez cette basse & méchante note de la prétendue adresse des forçats de Toulouse, « qui n'ayant » point d'argent à donner, offroient à l'assemblée na- » tionale leurs bras & leurs services pour le maintien de » la constitution » .... Sarcasme que je ne saurois apprécier dans la bouche de quelqu'énergumène, étranger à l'assemblée nationale.

Ne quittez pas M. de Frondeville ; il est fécond. Lui, M. de Digoine & M. Claude de la Châtre, vont apprendre à la France que le Roi hésitoit sur la déclaration des droits & sur les articles constitutionnels qui lui avoient été présentés. Les femmes qui allèrent chez le Roi le 5 octobre disoient en sortant :

« Nous savions bien que nous le ferions sanctionner : » ce qui prouve, dit M. de Frondeville, qu'elles avoient » ajouté à leurs demandes l'acceptation pure & simple du » roi ».

Ici la querelle à la constitution ne se déguise pas : elle est ouverte, elle est déclarée. -- On veut que l'ac-

ception du roi ſoit imputée à l'empire des circonſtances ; on veut que le peuple craigne encore de n'avoir embraſſé dans ſes loix nouvelles qu'un fantôme aſſis ſur des fondemens ruineux.

Ont-ils donc cru, nos détracteurs inſenſés, que ces vains ſubterfuges convinſſent aux grandes affaires des peuples, & que le monarque qui fut aſſez grand pour rendre hommage à nos droits, voulût un jour voir ſa gloire ternie dans un repentir inutile?

Ont-ils penſé que cette déclaration des droits, évangile immortel de la raiſon & de la nature, que votre ſageſſe a recueilli pour les hommes, & pour les nations, dût, comme les tranſactions de l'intérêt, dépendre de quelques formes & de quelques volontés?

Ainſi la providence a voulu que, dans la tentative même qui nous menaçoit, on nous laiſsât reconnoître le piége qui nous étoit tendu. Ainſi la procédure du châtelet décèle l'eſprit ſecret qui la ſuſcita.

A préſent vous allez expliquer ſans peine tout ce qu'elle avoit pour vous de difficile.

Vous concevrez comment l'extravagance d'un ſoldat, payé peut-être, pour dire qu'il l'avoit été, a fourni le ſujet d'une deſcription auſſi incroyable que pittoreſque?

Comment a été conçue l'aventure de ce valet aſſocié, dans ſon ivreſſe, au coin d'une rue, à une grande conſpiration?

Vous concevrez le ſieur le Clerc fuſillé, parce qu'il ne portoit pas une manchette déchirée, quand perſonne ne portoit une manchette déchirée.

Ces richeſſes diſtribuées au peuple par des mains libérales & inviſibles; les bruits, les rapports, les diſcours entendus, &c., &c.

Vous concevrez cette dépofition du fieur la Serre, dont l'atroce impofture fe trahit elle-même, avant d'être démentie ?

Vous concevez cette hiftoire ridicule de Marguerite Andel, ce voyage-férie, cette amulette fi bien décrite, & qui reffemble au rameau d'or de la Sybille, à la vue duquel les portes de l'enfer laiffoient paffer les vivans.

Eh ! quels prodiges ne font pas intervenus dans cette affaire étonnante ? Le ciel, vous le favez ; le ciel même, y a pris intérêt. En ce temps profane où l'art des miracles & des révélations fembloit depuis long-temps oublié dans la perverfité du monde, la vierge a bien voulu defcendre jufqu'à des mortelles, & dépofer dans leurs mains fon témoignage irrécufable.

Que penfer enfin de l'affaire où le merveilleux intervient, & où les moyens naturels qui mènent à la vérité ne fuffifent pas ? Je le dirai franchement ; quand pour me faire croire on a recours à des miracles, c'eft lors que je ne crois pas (1).

Meffieurs, je n'ajoute rien. — Mon irréfolution eft fixée. L'affaire où mon efprit a été fucceffivement tourmenté de tant d'impreffions diverfes, eft ramenée à ces termes fimples où un feul point éclairci, donne l'explication de tous ; & il me femble enfin qu'enlacement par enlacement, j'ai défait le nœud gordien.

---

(1) Je n'aurois pas befoin de m'expliquer auprès des efprits bien faits ; pour prévenir toute maligne interprétation, je déclare que cela ne peut avoir aucun rapport à des vérités d'un ordre fupérieur aux miférables démêlés des hommes.

104

Je ne vois plus qu'une conſpiration, celle qui a été ourdie contre la conſtitution. Une ligue s'eſt formée ſur les débris de l'ancien régime, pour tenter le renverſement du régime nouveau.

Elle a dit : la force eſt unie contre nous à la juſtice, nous avons développé d'inutiles efforts ; ployons pour nous relever ; oppoſons l'intrigue à la force, & l'artifice à la juſtice.

Agiſſant enſuite dans l'ombre, elle a marqué un but dont elle ne s'écarte pas ; déconcertée, elle ſubſtitue une meſure à une meſure nouvelle, & ſon art eſt de ſe reproduire ſous toutes les formes.

Elle avoit appelé cette armée qui devoit envahir Paris & la liberté naiſſante ; elle a ſuſcité, elle a nourri cette procédure monſtrueuſe, cette guerre de greffe, paſſez-moi l'expreſſion, dont le prétexte n'a pu dérober à nos yeux la prétention ſecrète.

Je m'abuſe peut-être, mais par-tout je crois voir ſon influence.

Je l'accuſe de la tiédeur dans laquelle le patriotiſme ſemble s'engourdir, & de cette ſécurité dangereuſe qui a pris la place d'une ſage & néceſſaire réſerve.

Je l'accuſe des nuages qui ont obſcurci ces jours purs où les bons citoyens n'avoient qu'une ame & ne formoient qu'un vœu.

Je l'accuſe des vains démêlés où cette milice généreuſe qui, de la capitale, donna à tout l'empire un ſi noble exemple, ne craint pas d'expoſer enfin le fruit de ſes travaux.

Je l'accuſe de l'inconcevable illuſion dont nous ſommes